



# Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNSAN)

**2018 - 2027**



## AVANT PROPOS

La problématique de l'accès à une alimentation saine, nutritive et en quantité suffisante pour les populations se pose avec acuité au Burkina Faso.

En effet, de par son climat et la nature de ses sols, le Burkina Faso est un pays aride et mal arrosé. Environ 40,1% de sa population vit en dessous du seuil de pauvreté. Malgré des résultats macroéconomiques encourageants (croissance moyenne du PIB de 6% durant ces 10 dernières années) et la bonne performance du secteur coton, la vie des populations rurales et péri-urbaines n'est pas améliorée de façon significative.

Face aux crises alimentaires récurrentes mais aussi à la crise économique internationale et conscient que le développement aussi bien de chaque Burkinabè que des communautés dans leur ensemble passe par une bonne sécurité alimentaire et nutritionnelle, le gouvernement du Burkina Faso a élaboré un document de Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNSAN).

La PNSAN est un cadre de référence et d'orientation pour tous les acteurs qui interviennent en faveur de la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle pour un développement durable au Burkina Faso.

Sa finalité est de contribuer au développement harmonieux des populations du Burkina Faso en éliminant la faim et la malnutrition.

Le processus d'élaboration du document a privilégié l'approche participative qui a impliqué tous les acteurs de la lutte pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle : acteurs de départements ministériels, ou privé et de la société civile, communautés de base et partenaires au développement. La mise en œuvre de la présente politique incombera non seulement aux départements ministériels en lien avec le monde rural mais aussi aux acteurs publics et privés ainsi qu'aux communautés de base et aux partenaires au développement.

Nous voudrions inviter tous les acteurs du domaine à travailler en étroite collaboration et à redoubler d'effort afin qu'à l'horizon 2027 la politique puisse atteindre ses objectifs.

Nous adressons nos félicitations à tous ceux qui ont contribué à l'élaboration du présent document et traduisons notre reconnaissance à tous les partenaires qui ont cru et accompagné ce processus. Le succès de la mise en œuvre de la PNSAN nécessite l'engagement et la participation de tous et nous sommes convaincus qu'il en sera ainsi au regard de la démarche participative et itérative qui a guidé son élaboration. C'est ensemble que nous relèverons les défis de notre secteur.

Le Ministre de l'Agriculture et des  
Aménagements Hydrauliques



**Jacob QUEDRAOGO**  
Commandeur de l'Ordre National

**LE PRESIDENT DU FASO,  
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,**

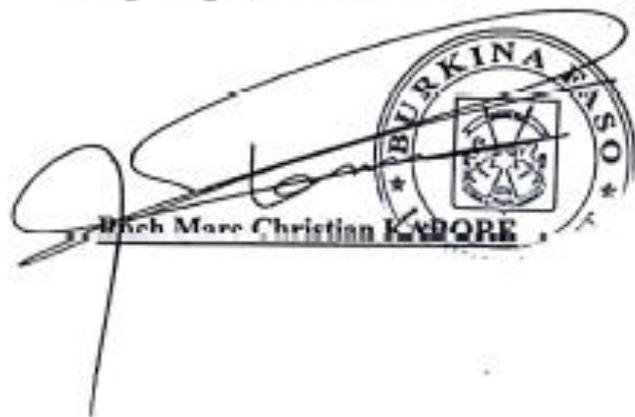
- VU la Constitution ; /
- VU le décret n°2016-001/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre ; /
- VU le décret n°2018-0035/PRES/PM du 31 janvier 2018 portant remaniement du Gouvernement ; /
- VU le décret n°2017-0148/PRE/PM/SGG-CM du 23 mars 2017 portant attributions des membres du Gouvernement ; /
- VU la loi 010/98/ADP du 21 avril 1998 portant modalités d'intervention de l'Etat et répartition de compétences entre l'Etat et les autres acteurs du développement ;
- VU le décret n° 2001-408/PRES/PM/AGRI du 29 août 2001 portant création, composition et attributions du dispositif institutionnel de coordination des politiques sectorielles agricoles
- VU décret n° 2003-670/PRES/PM/MAECR/MFB/MEDEV du 31 décembre 2014 portant adoption du Cadre général de coopération Etat-partenaires en matière de sécurité alimentaire ;
- VU le décret n°2016-293 /PRES/PM/MAAH du 28 avril 2016 portant organisation du Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques ;
- Sur rapport du Ministre de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 04 avril 2018 ; /

**DECRETE**

**Article 1 :** Est adoptée la Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNSAN) 2018-2027 dont le document est joint en annexe. /

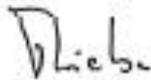
**Article 2 :** Le Ministre de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques et le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 18 avril 2018



Blaise Marc Christian **KADORE**

Le Premier Ministre



**Paul Kaba THIEBA**

Le Ministre de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques



**Jacob OUEDRAOGO**

Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement



**Hadizatou Rosine COULIBALY/SORI**

## TABLE DES MATIERES

<b>SIGLES ET ABREVIATIONS .....</b>	<b>I</b>
<b>RESUME EXECUTIF .....</b>	<b>IV</b>
<b>CONTEXTE ET JUSTIFICATION .....</b>	<b>1</b>
<b>1. ANALYSE DIAGNOSTIQUE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE .....</b>	<b>3</b>
<b>1.1 ANALYSE DE LA SITUATION ET DYNAMIQUE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE EN LIEN AVEC LES ODD .....</b>	<b>3</b>
1.1.1. Bilan de la mise en œuvre des OMD au Burkina Faso .....	3
1.1.2. Présentation des ODD .....	5
<b>1.2. ANALYSE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE .....</b>	<b>6</b>
1.2.1. Analyse des disponibilités alimentaires .....	7
1.2.1.1. Evolution de la production végétale .....	7
1.2.1.2. Evolution de la production animale .....	10
1.2.1.3. Produits halieutiques .....	11
1.2.1.4. Produits forestiers et fauniques .....	12
1.2.1.5. Importations .....	13
1.2.1.6. Aides alimentaires .....	13
1.2.2. Analyse de l'accessibilité et de la stabilité alimentaire .....	14
1.2.3. Analyse de l'utilisation des aliments .....	15
1.2.4. Analyse de la situation nutritionnelle des populations .....	16
1.2.5. Analyse des enjeux environnementaux liés à la sécurité alimentaire et à la nutrition .....	19
1.2.6. Contraintes liées à l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle .....	19
1.2.6.1. Contraintes liées à la disponibilité .....	20
1.2.6.2. Contraintes liées à l'accessibilité .....	23
1.2.6.3. Contraintes liées à la stabilité .....	25
1.2.6.4. Contraintes liées à l'utilisation .....	25
1.2.7. Contraintes conjoncturelles .....	26
1.2.8. Contraintes liées à la nutrition .....	27
1.2.9. Contraintes liées à l'environnement .....	29
<b>1.3. ANALYSE DU CADRE INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL .....</b>	<b>30</b>
1.3.1. Dispositif national de sécurité alimentaire et nutritionnelle .....	30
1.3.2. Cadre organisationnel .....	30
<b>1.4. ANALYSES DES POLITIQUES ET STRATEGIES DE SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE .....</b>	<b>31</b>
1.4.1. Cadres de politiques et de stratégies .....	31
1.4.2. Principaux résultats de la mise en œuvre des politiques .....	31
1.4.3. Analyse critique de la mise en œuvre des politiques .....	34
<b>1.5. DEPENSES PUBLIQUES POUR LA SECURITAIRE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE .....</b>	<b>34</b>
1.5.1. Financement du secteur rural .....	34
1.5.2. Financement de la nutrition .....	35
<b>1.6. ANALYSE SWOT ET DES DEFIS MAJEURS .....</b>	<b>37</b>
1.6.1 Analyse SWOT/ FFOM (forces, faiblesses, opportunités et menaces) .....	37
1.6.2. Grands défis à relever .....	42
<b>2. ELEMENTS DE LA POLITIQUE .....</b>	<b>44</b>
<b>2.1. FONDEMENTS .....</b>	<b>44</b>
2.1.1. Niveau international .....	44
2.1.2. Niveau continental .....	45
2.1.3. Niveau national .....	46
<b>2.2. VISION .....</b>	<b>47</b>
<b>2.3 PRINCIPES DIRECTEURS .....</b>	<b>47</b>
<b>2.4. OBJECTIF GLOBAL ET AXES STRATEGIQUES .....</b>	<b>48</b>
2.4.1. Objectif global .....	48
2.4.2. Axes stratégiques .....	48

2.4.2.1. Axe 1 : augmentation durable des disponibilités alimentaires .....	48
2.4.2.2. Axe 2 : amélioration de l'accessibilité physique et financière aux produits alimentaires .....	50
2.4.2.3. Axe 3 : amélioration de l'état nutritionnel des populations .....	50
2.4.2.4. Axe 4 : renforcement de la capacité de prévention et de réponse aux crises alimentaires et nutritionnelles .....	51
2.4.2.5. Axe 5 : renforcement de la gouvernance en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle .....	52
<b>3. DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-ÉVALUATION .....</b>	<b>53</b>
<b>3.1. ROLES ET RESPONSABILITES DES ACTEURS DE MISE EN ŒUVRE .....</b>	<b>53</b>
3.1.1. Etat.....	53
3.1.2. Collectivites territoriales.....	53
3.1.3. Secteur prive.....	53
3.1.4. Organisations de la société civile.....	54
3.1.5. Beneficiaires.....	54
3.1.6. Partenaires techniques et financiers.....	54
<b>3.2. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE DE LA PNSAN .....</b>	<b>55</b>
3.2.1. Dispositif institutionnel de coordination .....	55
3.2.1.1. Organe de décision et d'orientation .....	55
3.2.1.2. Organes exécutifs.....	55
3.2.1.2.1. Comité Technique du Conseil national de Sécurité Alimentaire (CT-CNSA) .....	55
3.2.1.2.2. Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire (SE-CNSA).....	56
3.2.1.2.3. Structures déconcentrées .....	56
3.2.1.2.4. Structures spécialisées .....	56
3.2.1.2.5. Comité interministériel.....	57
3.2.2. Instruments d'opérationnalisation.....	57
<b>3.3. DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ÉVALUATION .....</b>	<b>57</b>
<b>3.4. MECANISME DE FINANCEMENT DE LA POLITIQUE.....</b>	<b>58</b>
<b>3.5. MECANISME DE CONTROLE.....</b>	<b>59</b>
<b>3.6. PROCESSUS DE REVISION .....</b>	<b>59</b>
<b>3.7. STRATEGIE DE COMMUNICATION .....</b>	<b>60</b>
<b>3.8. FACTEURS DE RISQUES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PNSAN .....</b>	<b>60</b>
3.8.1. Risques liés aux aléas climatiques.....	60
3.8.2. Risques liés à la gouvernance.....	60
3.8.3. Risques liés à la dégradation de la sécurité civile.....	61
3.8.4. Risques liés à la mobilisation des ressources financières .....	61
3.8.5. Risques liés à la non appropriation de la politique par les acteurs. ....	61
3.8.6. Risques liés à l'environnement international et régional .....	61
<b>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....</b>	<b>62</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>65</b>

## SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>AG</b>	Assemblée Générale
<b>AGIR</b>	Alliance Globale pour la résilience au Sahel et en Afrique de l'Ouest
<b>APE</b>	Accords de Partenariat Economique
<b>CAF</b>	Coût, Assurance, Fret
<b>CAO</b>	Cadre d'Accélération des OMD
<b>CDSA</b>	Conseil Départemental de Sécurité Alimentaire
<b>CEDEAO</b>	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>CILSS</b>	Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
<b>CIRDES</b>	Centre International de Recherche et de Développement Economique et Social
<b>CM</b>	Conseil Municipal
<b>CNRST</b>	Centre National de Recherche Scientifique et Technologique
<b>CNSA</b>	Conseil National de Sécurité Alimentaire
<b>CONASUR</b>	Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation
<b>CPF</b>	Confédération Paysanne du Faso
<b>CPSA</b>	Conseil Provincial de Sécurité Alimentaire
<b>CRA</b>	Chambre Régionale d'Agriculture
<b>CRPA</b>	Centre Régional de Promotion Agropastorale
<b>CRSA</b>	Conseil Régional de Sécurité Alimentaire
<b>CSA</b>	Cadre stratégique mondial pour la Sécurité Alimentaire et la nutrition
<b>CSLP</b>	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
<b>CT-CNSA</b>	Comité Technique du Conseil National de Sécurité Alimentaire
<b>CVD</b>	Conseil Villageois de Développement
<b>DGPER</b>	Direction Générale de la Promotion de l'Economie Rurale
<b>ECOWAP</b>	Politique Agricole Commune des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>EDS</b>	Enquête Démographique et de Santé
<b>EPA</b>	Enquête Permanente Agricole
<b>FAO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
<b>FASA</b>	Fonds d'Appui à la Sécurité Alimentaire
<b>FCFA</b>	Franc de la Communauté Financière Africaine
<b>FOB</b>	Free On Board
<b>FSA</b>	Fonds de Sécurité Alimentaire
<b>HIMO</b>	Haute Intensité de Main-d'œuvre
<b>IEC/CCC</b>	Information-Education-Communication / Communication pour le Changement de Comportement
<b>MAAH</b>	Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques
<b>MEDD</b>	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
<b>MEEVCC</b>	Ministère de l'Environnement de l'Economie Verte et du Changement Climatique
<b>MRA</b>	Ministère des Ressources Animales
<b>MRAH</b>	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques

<b>NASAN</b>	Nouvelle Alliance pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition
<b>NEPAD</b>	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
<b>ODD</b>	Objectifs du Développement Durable
<b>OIG</b>	Organisation Inter Gouvernementale
<b>OMD</b>	Objectifs du Millénaire pour le Développement
<b>OMS</b>	Organisation Mondiale de la Santé
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>OP</b>	Organisation Paysanne
<b>OPA</b>	Organisation Professionnelle Agricole
<b>OSC</b>	Organisation de la Société Civile
<b>PA/FMR</b>	Plan d'Actions pour le Financement du Monde Rural
<b>PA/FR</b>	Plan d'Actions de la Filière Riz
<b>PAC</b>	Plan d'Actions Céréales
<b>PAS</b>	Programme d'Ajustement Structurel
<b>PASA</b>	Programme d'Ajustement du Secteur Agricole
<b>PAU</b>	Politique Agricole de l'Union
<b>PCD</b>	Programme Communal de Développement
<b>PDA /ECV</b>	Plan d'Actions Décennale de l'Environnement et du Cadre de Vie
<b>PDDAA</b>	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine
<b>PFNL</b>	Produit Forestier Non Ligneux
<b>PIB</b>	Produit Intérieur Brut
<b>PISA</b>	Programme d'Investissement du Secteur Agricole
<b>PME/PMI</b>	Petite et Moyenne Entreprise/Petite et Moyenne Industrie
<b>PNDES</b>	Plan National de Développement Economique et Social
<b>PNN</b>	Politique Nationale de Nutrition
<b>PNOC SUR</b>	Plan National d'Organisation et de Coordination des Secours d'Urgence et de Réhabilitation
<b>PNPS</b>	Politique Nationale de Protection Sociale
<b>PNSA</b>	Programme National de Sécurité Alimentaire
<b>PNSAN</b>	Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
<b>PNSR</b>	Programme National du Secteur Rural
<b>PRD</b>	Programme Régional de Développement
<b>PRP-AGIR</b>	Priorités Résiliences Pays-Alliance Globale pour Initiative Résilience
<b>PTF</b>	Partenaire Technique et Financier
<b>RECAO</b>	Réseau des Chambres d'Agriculture d'Afrique de l'Ouest
<b>RGPH</b>	Recensement Général de la Population et de l'Habitation
<b>ROPPA</b>	Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest
<b>SAP</b>	Système d'Alerte Précoce
<b>SARL</b>	Société à Responsabilité Limitée
<b>SCADD</b>	Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
<b>SDR</b>	Stratégie de Développement Rural

<b>SE-CNSA</b>	Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire
<b>SI</b>	Système d'Information
<b>SIM</b>	Système d'Information sur les Marchés
<b>SISA</b>	Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire
<b>SMART</b>	Standardized Monitoring Assessment of Relief and Transitions
<b>SNS</b>	Stock National de Sécurité alimentaire
<b>SNSA</b>	Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire
<b>SONAGESS</b>	Société Nationale de Gestion des Stocks de Sécurité Alimentaire
<b>SP</b>	Secteur Privé
<b>SSAI</b>	Stock de Sécurité Alimentaire et d'Intervention
<b>SUN</b>	Scaling UP Nutrition
<b>SWOT/FFOM</b>	Strengths Weaknesses Opportunities Threats (Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces)
<b>TEC</b>	Tarif Extérieur Commun
<b>TIC</b>	Technologie de l'Information et de la Communication
<b>UEMOA</b>	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

## RESUME EXECUTIF

Le nombre important d'instruments nationaux et internationaux traitant de la question de sécurité alimentaire et nutritionnelle témoigne de l'importance des questions de l'éradication de la faim et de la malnutrition dans la promotion du développement humain durable. De nombreux cadres internationaux énoncent les grands principes à suivre et les stratégies à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ces cadres comprennent le Plan d'actions du Sommet mondial de l'alimentation et la Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale, la Déclaration du Sommet mondial de 2009 sur la sécurité alimentaire, les Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale et celles qui ont récemment été approuvées sous le titre de Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, le Cadre global d'actions actualisé des Nations Unies, ainsi que le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, qui a établi le droit de tout individu à une alimentation adéquate, et l'ensemble du droit international applicable en ce qui concerne la sécurité alimentaire, la nutrition et les droits de l'Homme.

La Politique Nationale de Sécurité et Nutritionnelle (PNSAN) s'inspire des cadres et principes internationaux, régionaux et nationaux. Il s'agit : (i) les Objectifs de Développement Durable (ODD) (ii) des Directives volontaires du Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition (CSA), (iii) des cinq Principes de Rome pour une sécurité alimentaire mondiale durable, (iv) le mouvement Scaling Up Nutrition, (v) du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA), (vi) de la Politique agricole de la CEDEAO (ECOWAP), (vii) la politique agricole de l'Union (PAU (viii) de la Charte pour la prévention et la gestion des crises alimentaires, (ix) du Plan national de développement économique et social (PNDES) (x) du Programme national du secteur rural (PNSR), (xi) de la Politique nationale de la nutrition (PNN) et (xii) des priorités résiliences pays Alliance Globale pour la résilience (PRP-AGIR).

La vision de la PNSAN du Burkina Faso s'énonce comme suit : ***« assurer à tout moment, à l'ensemble des populations un accès équitable à une alimentation équilibrée, suffisante et saine afin de contribuer à la réduction de la pauvreté, à la consolidation de la paix sociale et à la réalisation d'un développement durable ».***

La PNSAN a pour cadre global de référence le PNDES à travers le PNSR qui vise à atteindre le développement économique et social et la réalisation des ODD dont, entre autres, l'ODD 2 ***« éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable ».***

Les principes directeurs qui régissent la PNSAN sont : l'anticipation et la pro activité, la redevabilité, l'équité et le genre et la non-discrimination, la solidarité, la concertation le partenariat et la participation.

La Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle se fixe comme objectif global la réalisation d'une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable à l'horizon 2027.

Les axes stratégiques assortis de leurs objectifs stratégiques retenus dans la PNSAN sont les suivants :

### **Axe 1 : augmentation durable des disponibilités**

- OS1.1 : intensifier durablement les productions végétales ;
- OS1.2 : intensifier les productions animales ;
- OS1.3 : intensifier les productions Halieutiques ;
- OS1.4 : intensifier les productions fauniques et des PFNL ;
- OS1.5 : améliorer la maîtrise des ressources en eau ;
- OS1.6 : créer un environnement favorable à l'investissement agricole durable ;
- OS1.7 : améliorer la santé animale et renforcer la santé publique vétérinaire ;
- OS1.8 : gérer de façon durable les ressources naturelles ;
- OS1.9 : renforcer les capacités techniques et organisationnelles des organisations paysannes.

### **Axe 2 : amélioration de l'accessibilité physique et financière aux produits alimentaires**

- OS2.1 : désenclaver les zones de production et de consommation des denrées alimentaires ;
- OS2.2 : accroître les infrastructures de stockage, de transformation et de commercialisation ;
- OS2.3 : améliorer les opportunités de revenus des populations ;
- OS2.4 : améliorer le fonctionnement des marchés des produits alimentaires.

### **Axe 3 : amélioration de l'état nutritionnel des populations**

- OS3.1 : améliorer la diversité alimentaire des ménages ;
- OS3.2 : assurer la sécurité sanitaire des aliments ;
- OS3.3 : Améliorer l'accès aux services sociaux de base ;

### **Axe 4 : renforcement de la capacité de prévention et de réponse aux crises alimentaires et nutritionnelles**

- OS4.1 : renforcer le dispositif de prévention et de gestion des crises conjoncturelles en cohérence avec les impératifs de la résilience des communautés et des ménages vulnérables ;
- OS4.2 : améliorer la protection sociale des communautés et des ménages vulnérables.

### **Axe 5 : renforcement de la gouvernance en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle**

- OS5.1 : améliorer la gouvernance politique et institutionnelle ;
- OS5.2 : améliorer le système d'information sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- OS5.3 : améliorer la gouvernance financière de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- OS5.4 : renforcer la communication et le plaidoyer en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Six principaux acteurs seront impliqués dans la mise en œuvre de la PNSAN. Il s'agit de l'Etat, des collectivités territoriales, du secteur privé, des organisations de la société civile, des partenaires au développement et des bénéficiaires.

Le dispositif institutionnel de la politique prévoit trois types d'organes : (i) l'AG/CNSA qui est l'organe d'orientation, (ii) le CT/CNSA, l'organe de pilotage et (iii) le SE/CNSA l'organe de coordination. Les structures déconcentrées du CNSA (CRSA, CPSA, CDSA) sont chargées de la coordination au niveau régional, provincial et départemental.

Le financement de la Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle se fera à travers les ressources publiques, notamment le budget national, le financement paritaire Etat-

PTF à travers le FASA, les autres Partenaires techniques et financiers, les collectivités territoriales et le secteur privé.

Un système de suivi-évaluation, piloté par le SE-CNSA et impliquant tous les acteurs concernés (administration, organisations professionnelles, opérateurs privés, ONG, partenaires techniques et financiers), sera mis en place.

La PNSAN prévoit la mise en place d'un mécanisme interne et externe de contrôle de l'effectivité de la mise en œuvre des activités. Le contrôle interne sera assuré par le SE-CNSA, tandis que le contrôle externe sera assuré par des services compétents de l'Etat ou des cabinets d'audits.

Dans le cadre de sa mise en œuvre, la présente politique sera opérationnalisée à travers des plans d'actions triennaux glissants.

## CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Pays sahélien et essentiellement agricole, le Burkina Faso reste confronté au défi permanent d'assurer une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable à sa population. L'agriculture burkinabè (productions agro-sylvo-pastorales, fauniques et piscicoles incluses) occupe plus de 80% de la population et constitue la principale source d'alimentation et de revenus. Cette agriculture repose principalement sur les céréales (sorgho, mil, maïs, riz) qui occupent annuellement plus de 88% des surfaces emblavées. L'analyse du secteur agricole burkinabè sur la période 2011-2015 fait apparaître des performances relativement satisfaisantes, avec un taux d'accroissement moyen du Produit Intérieur Brut agricole de 1,8% (PNDES, 2016), en raison non seulement de l'augmentation des rendements de certaines cultures (riz, maïs, niébé et légumes) mais aussi de celle des superficies emblavées. Cependant, la forte croissance démographique (3,1%/an) observée ces dernières années a considérablement réduit les gains réalisés, obligeant le Burkina Faso à importer en moyenne 416 000 tonnes de céréales par an afin de couvrir ses besoins de consommation alimentaire (Bilan alimentaire 2011-2016).

Par ailleurs, les enquêtes sur les conditions de vie des ménages régulièrement conduites dans le pays font apparaître qu'une grande proportion de la population, notamment rurale, est pauvre et souffre d'insécurité alimentaire chronique. En effet, selon le profil de pauvreté, 40,1% de la population burkinabè, soit environ sept (7) millions d'habitants, vivent en dessous du seuil minimum acceptable (INSD, 2014) et constituent de ce fait la frange la plus vulnérable à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle même en cas de bonne campagne agricole. En plus, la récurrence des aléas climatiques (inondations et/ou sécheresses) conjuguée à la volatilité des prix des produits alimentaires accentuent la vulnérabilité de ces ménages pauvres.

Aussi, le pays s'est-il résolument engagé à lutter contre ce phénomène à travers les engagements pris lors des grands sommets internationaux (Sommet Mondial de l'Alimentation en 1996, Déclaration de Malabo en 2014, Sommet mondial sur les Objectifs de Développement Durable en 2015, etc.) et la mise en œuvre d'un certain nombre de politiques et de stratégies visant à réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire et nutritionnelle des populations burkinabè (PNDES, PNSR, PNN, PNPS, etc.).

Malgré ces efforts, la faim et la malnutrition restent persistantes au Burkina Faso, et les objectifs de réduction conformément aux engagements pris lors des sommets internationaux sont loin d'être atteints, et ce pour les diverses raisons citées plus haut, auxquelles il faut ajouter les problèmes liés aux financements, à la coordination et aux arrangements institutionnels.

C'est dans ce contexte que le gouvernement a décidé d'élaborer une Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNSAN) qui servira de cadre unique de référence en matière d'orientation de toutes les actions de promotion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. L'élaboration de cette politique traduit aussi l'engagement pris par le gouvernement dans le cadre de l'accord tripartite G8-Gouvernement-Secteur privé.

Au regard du caractère transversal de la problématique de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la PNSAN se veut le cadre fédérateur des actions entreprises au niveau sectoriel dans les domaines de l'agriculture, des ressources animales, des ressources halieutiques, des produits forestiers et de la faune, de la nutrition, de l'eau et de

l'assainissement et de la protection sociale avec comme ambition d'atteindre une sécurité alimentaire et nutritionnelle au Burkina Faso.

L'élaboration de la PNSAN en 2013 a été confiée à une équipe de rédaction pluridisciplinaire. Sur la base des données collectées auprès des différents acteurs, les travaux ont consisté à l'organisation des ateliers régionaux pour l'amendement et la finalisation de l'analyse diagnostique. Le rapport provisoire issue de ces ateliers a été soumis à validation lors d'un atelier national. Ce même processus a été adopté pour l'élaboration du Plan d'actions qui, par ailleurs a pris en compte les observations et apports des différents secteurs Ministériels impliqués dans la mise en œuvre de la PNSAN. Après la validation par le CT-CNSA et en atelier national, les documents finalisés ont été introduits en octobre 2014 pour adoption en conseil des Ministères.

L'actualisation de la PNSAN en 2016 a été faite conformément à une note conceptuelle élaborée et validée par le CT-CNSA. Le processus ainsi décrit comprend quatre grandes étapes (i) création des conditions favorables à l'actualisation; (ii) actualisation du document de la politique et de son plan d'action ; (iii) validation et adoption des projets de documents de la politique et de son plan d'action et (iv) diffusion de la version officielle de la PNSAN et de son plan d'action. La finalité est de relire la PNSAN et son Plan d'actions en tenant compte des nouvelles orientations définies dans le PNDES et le PNSR II ainsi que les ODD. Il s'est agi de donner plus de cohérence à la PNSAN en termes d'articulation entre les sous-secteurs et d'assurer sa cohérence avec les référentiels nationaux ainsi que les engagements internationaux dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ce processus s'est déroulé à travers des ateliers et des rencontres de travail de l'équipe chargé de l'actualisation. Pour conférer un caractère légitime et institutionnel, les documents ont fait l'objet de validation par le CT-CNSA, par le Conseil de cabinet du MAAH, par le Commission Nationale de Planification et du Développement (CNPD). L'adoption par le Conseil des Ministres est conditionnée par la prise en compte des amendements et observations de ces différentes instances.

La diffusion de la PNSAN et son plan d'actions sera la dernière étape du processus. Elle vise une bonne appropriation par les acteurs tant au niveau central que déconcentré.

La PNSAN est le résultat d'un processus de concertation qui a impliqué l'administration centrale et déconcentrée, les collectivités territoriales, les organisations professionnelles agricoles, les organisations paysannes, la société civile, le secteur privé ainsi que les partenaires au développement.

Elle s'articule autour des points suivants :

- Analyse diagnostique de la sécurité alimentaire et nutritionnelle
- Eléments de la politique
- Dispositions de mise en œuvre et de suivi-évaluation.

## **1. ANALYSE DIAGNOSTIQUE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE**

La sécurité alimentaire au Burkina Faso s'apprécie à travers les productions nationales de produits alimentaires, notamment les produits agro-sylvo-pastoraux, halieutiques et fauniques. Cependant, la disponibilité des données n'est pas toujours assurée pour l'ensemble de ces produits. L'accent est porté sur les productions agricoles qui demeurent la base de l'alimentation au Burkina Faso.

La sécurité alimentaire est également assurée à travers les importations et les aides alimentaires reçues des divers donateurs.

### **1.1 Analyse de la situation et dynamique de la sécurité alimentaire en lien avec les ODD**

#### ***1.1.1. Bilan de la mise en œuvre des OMD au Burkina Faso***

Le Burkina Faso à l'instar des 191 pays adoptaient en 2000 à New York une résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies appelée "Déclaration du Millénaire" portant sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dans le but était de réduire la pauvreté et les inégalités de tous ordres dans le monde.

Pour garantir l'atteinte des OMD, les pays se sont engagés à intégrer ces objectifs dans leurs différentes actions de développement. Le Burkina Faso s'est particulièrement investi à travers ses stratégies de développement notamment le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) mis en œuvre de 2000 à 2010 et la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) entre 2011 à 2015.

De façon spécifique, plusieurs politiques et programmes sectoriels ont été adoptés et mis en œuvre :

- Dans le secteur du développement rural, le Gouvernement a entre autres élaboré la Stratégie de Développement Rural (SDR) en 2003 et a adopté en 2012 le Programme National du Secteur Rural (PNSR) ;
- Dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, le Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement (PN-AEPA) a été adopté en 2006 ;
- Dans le domaine de l'environnement, la Politique nationale a été adoptée en 2007 ;
- Dans le domaine de l'éducation, il est à noter la mise en œuvre des actions prioritaires conduites dans différents degrés d'enseignement, notamment pour la promotion de l'éducation des filles et des femmes, ainsi que le Plan décennal de l'éducation de base (PDDEB, 2002-2011) suivi du Programme de développement stratégique de l'éducation de base (PDSEB, 2012-2021) et le Plan de Développement de l'Education Post-Primaire ;
- Dans le domaine de l'autonomisation des femmes, la promotion des AGR et l'augmentation de la représentativité des femmes dans les sphères de décision est à retenir;
- Dans le domaine de la santé, le pays a mis en œuvre les programmes et stratégies dont le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS), le Programme d'Actions en matière de Population (PAP), le Plan National de Nutrition, le Programme de prévention par les vaccination, la feuille de route nationale pour l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle et néonatale, le Cadre Stratégique de lutte contre le VIH/SIDA et les IST, le

Programme national de lutte contre la paludisme (PNLP), le Programme national de lutte contre la tuberculose (PNT), le Programme d'appui au développement sanitaire (PADS), etc.

L'évaluation de la mise en œuvre des OMD au Burkina à travers la mise en œuvre de ces différentes politiques a permis de faire les principaux constats suivants :

- Les objectifs poursuivis n'ont pas été atteints dans l'ensemble au regard des résultats de l'évaluation. Cependant, les interventions des différents acteurs ont permis d'atteindre un niveau élevé d'efficacité dans l'atteinte de certaines cibles telle que la cible 1C « Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim ».
- Pour ce qui est de la pauvreté, dans l'ensemble une baisse de l'incidence de la pauvreté a été constatée entre 1994 et 2014 en passant de 44,5% à 40,1%. Toutefois, la baisse n'a pas été continue sur l'ensemble de la période. En effet, on note plutôt une tendance à la hausse de 1994 à 2003, avant d'amorcer la baisse en 2009, puis une chute en 2014, imprimant ainsi la tendance d'ensemble. Au cours de l'évaluation, le constat était que si la tendance linéaire observée depuis 1994 était maintenue, l'incidence de la pauvreté se situerait autour de 43,26% en 2015 contre un objectif de 22,25%, soit un gap de près 21,01%. A la date de 2014, l'écart initial a été réduit de 19,77%. Les actions entreprises dans le cadre de la lutte contre la pauvreté (le CSLP, la SCADD) renforcées par les mesures sociales pour faire face aux effets des crises alimentaire, énergétique et financière ont sans doute favorisé cette baisse tendancielle de l'incidence de la pauvreté entre 2003 et 2014.
- Pour ce qui est du PIB, le constat était qu'une tendance à la baisse du taux de croissance du PIB par employé a été observée depuis 1994 avec une évolution en dent de scie. En effet, sa valeur est passée de 8% en 1996 à 3% en 2004, puis à 3,8% en 2007 avant de s'établir à 0,9% en 2010. La projection indiquait que ce taux pourrait atteindre 2,43% à l'horizon 2015 contre une cible de 10,6%, soit un écart d'environ 8,17%. Avec une valeur estimée à 2,6% en 2014 selon la tendance, l'écart initial s'est accentué de 49,08%.
- L'analyse de l'évolution de la proportion des enfants de moins de cinq ans souffrant d'insuffisance pondérale permet d'apprécier l'effort de réduction de la malnutrition chez les enfants. A l'année de référence en 1993, sa valeur était estimée à 29,5%. Pour réaliser l'ODM 1, la cible visée était de ramener cette valeur à 14,75% en 2015. Dans l'ensemble, on a constaté une tendance à la baisse de la proportion des enfants de moins de cinq ans souffrant d'insuffisance pondérale depuis 1994. Cependant, elle a dans un premier temps enregistré une augmentation régulière pour atteindre un pic de 46,1% en 2005, avant d'amorcer une chute jusqu'à une valeur de 24,4% en 2011. La cible visée dans le cadre de l'ODM 1 a été atteinte dès l'année 2008, avant la fin de l'échéance de 2015.
- La mortalité infanto-juvénile a baissé sur l'ensemble de la période 1993-2014. En effet, pour un niveau de 204,5‰ en 1993, le taux de mortalité infanto juvénile s'établissait à 82‰ en 2015. L'écart initial qui était de 142,2 points est retombé à 19,7 points en 2015. En 22 ans, la situation au niveau de cet indicateur s'est améliorée de

122,5 points, soit un gain annuel moyen de 5,6 points. A ce rythme, la cible ne sera atteinte qu'en 2019.

- Pour ce qui était de la mortalité maternelle, la situation se présentait bien jusqu'en 2006 où la courbe de mortalité maternelle suivait pratiquement le chemin souhaité vers la cible, mais cet élan a été stoppé et même inversé en 2010 où la mortalité maternelle s'est accrue atteignant 341 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes.
- Dans le secteur de l'éducation, au-delà des performances enregistrées, on notait un retard qui est tributaire d'une insuffisance de l'offre par rapport à la demande (insuffisances des infrastructures, personnel enseignant, etc.), aggravé par la forte croissance démographique et la persistance des pesanteurs socioculturelles notamment la place de l'école dans la construction de l'individu. Des écarts entre filles et garçons persistaient dans le cadre du taux d'alphabétisation et le rapport mentionnait qu'il n'était plus question d'atteindre l'objectif fixé en 2015 mais plutôt de tenter de rattraper le retard.
- L'indice de parité est passé de 0,57 en 1996 à 0,85 en 2014 soit une progression moyenne annuelle de 0,015. A ce rythme, la cible ne sera atteinte qu'en 2024. Il est évident que des efforts multiples et soutenus doivent être entrepris par tous les acteurs en vue d'accélérer l'atteinte de la cible pour cet indicateur.

Malgré les résultats non négligeables qui ont été engrangés, force est de reconnaître que les efforts doivent être poursuivis pour non seulement pérenniser les acquis mais aussi et surtout poursuivre et accélérer les chantiers entamés surtout en matière de sécurité alimentaire et de nutrition pour que la question de la faim et de la malnutrition soit de moins en moins récurrente au Burkina. C'est dans cette optique que le Burkina Faso s'est engagé avec l'ensemble de la communauté mondiale, sur l'agenda du développement durable formulé par les Objectifs de Développement Durable (ODD) et sur lesquels le nouveau référentiel de développement du Burkina Faso pour les cinq prochaines années (2016 à 2020) à savoir le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES), s'aligne.

### ***1.1.2. Présentation des ODD***

Le nouvel agenda de développement mondial formulé dans les Objectifs de Développement Durable (ODD) vise entre autres à éradiquer la pauvreté, à lutter contre les inégalités et à promouvoir la prospérité tout en protégeant l'environnement d'ici à 2030. Adopté en septembre 2015 lors d'un Sommet historique des Nations Unies, les objectifs du développement durable du Programme de développement durable à l'horizon 2030, sont effectivement rentrés en vigueur le 1er janvier 2016.

Ces Objectifs de Développement Durable reconnaissent la plus grande vulnérabilité de certaines catégories de personnes. Il ressort que l'inégalité entre les sexes et la faible marge d'autonomisation des femmes freinent le progrès dans tous les domaines du développement durable, mais plus particulièrement lorsqu'il s'agit d'éliminer la pauvreté et la faim. Pour ne laisser personne de côté dans le combat contre la faim, il faut venir en aide à tous femmes, hommes, filles et garçons et en particulier à ceux qui vivent dans une extrême pauvreté ou qui sont la cible de discriminations, aux réfugiés, aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, ou encore aux victimes de crises humanitaires complexes et prolongées, de violences

extrêmes ou de catastrophes. A cet effet, le nouveau programme de Développement Durable intègre la prise en compte du genre dans ses actions.

Les ODD s'articulent autour de 17 objectifs, dont un objectif autonome dédié à éradiquer la faim, garantir la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable. De manière spécifique, l'ODD2 vise à : **'Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable'** et compte 5 cibles que sont :

- (Cible 2.1.) Éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.
- (Cible 2.2.) Mettre fin d'ici 2030 à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.
- (Cible 2.3) Doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles.
- (Cible 2.4.) Assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.
- (Cible 2.5.) Préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé et le partage juste et équitable de ces avantages, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale.

L'ODD 2 englobe les quatre dimensions de la sécurité alimentaire telle qu'elle a été définie lors du Sommet mondial de l'alimentation en 1996 :

- Éliminer la faim – accès à l'alimentation toute l'année (cible 2.1). ;
- Améliorer la nutrition – utilisation des aliments et mesures complémentaires pour mettre fin à la malnutrition (cible 2.2) ;
- Assurer la sécurité alimentaire – disponibilité des aliments (cible 2.3) et stabilité des systèmes de production alimentaire (cible 2.4) ;
- Promouvoir l'agriculture durable – stabilité des systèmes de production alimentaire (cible 2.4) et des intrants (cible 2.5).

## **1.2. Analyse de la sécurité alimentaire**

Malgré les efforts consentis par le gouvernement et les partenaires au développement, la sécurité alimentaire et nutritionnelle demeure une préoccupation. En effet, en 2014 on estimait que 19% des ménages sont en insécurité alimentaire, dont plus de 1 % en situation

sévère. Ces ménages ont soit une consommation alimentaire déficiente, soit ils ne peuvent satisfaire leurs besoins alimentaires minimaux sans recourir à des stratégies d'adaptation (diminution de la ration alimentaire, vente des animaux, consommation des stocks des semences prévues pour la saison suivante, consommation de l'épargne, ...).

Les zones où sévit fréquemment l'insécurité alimentaire se concentrent dans la partie nord du pays suivant les analyses issues de l'analyse du Cadre harmonisé conduite chaque année.

Pour procéder à une analyse approfondie de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, plusieurs cadres conceptuels sont disponibles mais tous s'accordent sur les quatre (4) principaux piliers qui sont : la disponibilité, l'accessibilité, la stabilité et l'utilisation.

### ***1.2.1. Analyse des disponibilités alimentaires***

Les disponibilités alimentaires au Burkina Faso proviennent essentiellement de la production intérieure, des importations et des aides alimentaires.

#### **1.2.1.1. Evolution de la production végétale**

La production agricole a connu une hausse entre 2015 et 2016. En effet les groupes de cultures ont connu des hausses respectives de 9,01%, 6,45% et 4,33% pour les céréales, les cultures de rentes et les autres cultures vivrières. En comparaison avec la production des cinq dernières années, on constate un recul des autres cultures vivrières tandis que les céréales et les cultures de rentes sont toujours en hausse.

En ce qui concerne spécifiquement les cultures vivrières, le maïs et le riz continuent leur progression en raison du fort soutien dont ils bénéficient tandis que la production de mil est en baisse.

#### **❖ Céréales**

La production céréalière est passée de 3 559 839 tonnes en 2003 à 4 567 066 tonnes en 2016. De l'apport des différentes cultures céréalières, le sorgho est la première culture céréalière, talonné par le maïs. Ils sont suivis en termes de production par le mil, le riz et le fonio, dont la production est très faible. Durant la période 2003-2016, la production céréalière a connu un accroissement moyen annuel de 3,49% entre 2003 et 2007, de 9,66% entre 2008 et 2012 et -1,74% entre 2013 et 2016. Par ailleurs, il ressort que la production de spéculations comme le maïs et le riz ont connu de fortes augmentations au cours de la période 2007-2016. Ainsi, la production de maïs est passée de 533 874 tonnes en 2007 à 1 602 525 tonnes en 2016 et celle de riz de 68 916 tonnes à 384 690 tonnes, soit des taux d'accroissement annuel respectifs de 12,99% et 21,05% au cours de la période. Entre 2003 et 2007 les taux d'accroissement annuel étaient respectivement de -5,36% et -6,73% pour le maïs et le riz. Les différentes mesures de subvention d'intrants, de formation des agents d'encadrement, de mise à la disposition des agents d'encadrement de moyens de déplacement ainsi que la subvention du matériel de post-récolte au bénéfice des filières céréalières semblent avoir eu les effets escomptés d'accroissement des niveaux de production.

#### **❖ Cultures de rentes**

Les cultures de rente ont connu également une croissance entre 2003 et 2016. Cette période est marquée par trois phases distinctes de l'évolution des cultures de rentes. En effet, avec un accroissement moyen de 4,32% durant la période 2003-2016, la production des cultures de

rente a connu un taux d'accroissement moyen négatif entre 2003 et 2007 de l'ordre de -6,71% contre des accroissements de 5,92% entre 2008 et 2012 et 12,69% entre 2013 et 2016. Le coton reste la principale culture de rente. Sa production a connu une forte progression entre 2003 et 2006. On note en 2007 une baisse vertigineuse de la production de coton passant de 759 858 tonnes à moins de 400 000 tonnes soit une baisse de 50,3%. Cette baisse s'explique notamment par plusieurs facteurs. La crise financière qui s'est traduite dans un premier temps par le retard dans les achats et le paiement du coton graine de la campagne 2006 puis dans un second temps, par la difficulté à mobiliser les financements pour l'acquisition des intrants de la campagne 2007. Même si le prix du coton sur les marchés internationaux en 2006 a enregistré une hausse, celui-ci n'a pas permis de maintenir tous les producteurs de coton. En effet, le prix du coton étant fixé à l'avance, les producteurs font le choix de rester producteurs de coton ou de s'orienter vers d'autres produits vivriers ou de rente. Même si la plupart restent cotonculteurs, certains le font pour bénéficier des subventions en intrants du coton au profit des céréales, notamment le maïs et le riz. Par ailleurs, les conditions climatiques peu favorables sont un autre élément à prendre en considération dans l'explication de la baisse du niveau de production du coton au cours de la campagne 2007. La crise économique de 2008 conjuguée avec la mauvaise pluviométrie en 2009 a également pesé sur le niveau de production de la campagne 2009. L'année 2012 voit un rehaussement du niveau de la production de coton atteignant son niveau le plus haut depuis 2008 avec 606 992 tonnes. Entre 2011 et 2014, la production de coton connaît une forte hausse atteignant 26,60% en taux d'accroissement moyen.

Cependant, cette production décline en 2015 et 2016. Cette baisse de la production est liée à la situation socio-politique du pays d'alors. L'arachide constitue la seconde culture de rente. Depuis 2006, la production d'arachide est en hausse constante pour atteindre en 2010 plus de 340 000 tonnes. La production a fortement baissé en 2011 du fait de la mauvaise campagne. Depuis 2012 la production d'arachide est repartie à la hausse et a atteint son plus haut niveau en 2016 avec une valeur de 515 672 tonnes. Le sésame fait partie des filières porteuses à haute valeur commerciale. L'engouement des producteurs et des exportateurs pour la filière sésame depuis ces dernières années pourrait être à l'origine de l'augmentation importante de la production. En effet, le taux d'accroissement de la production de sésame a connu une augmentation vertigineuse entre 2007 et 2014 (5,04% en 2002-2007 contre 50,04% en 2008-2014). La production de sésame a décliné à partir de 2015 en raison de la réduction des exportations due à la mauvaise qualité du produit, dénoncé par le grand importateur qui était le Japon. En 2016, la production de sésame se situe à 163 819 tonnes contre 321 837 tonnes en 2014. La production de soja est également en hausse depuis 2003, même si la production reste relativement faible par rapport aux autres cultures de rente. Le taux d'accroissement de la production est de 0,71%% entre 2003 et 2007 contre 17,91%% entre 2008 et 2016. Comparée aux années 2000, les productions de sésame et de soja ont presque été multipliées respectivement par dix (10) et par sept (7) en 2016. Cela peut s'expliquer par les effets conjugués des différentes activités de promotion des filières (foires et journées de promotion), mais aussi par la demande grandissante de ces produits en milieu urbain et au niveau international.

### ❖ **Autres cultures vivrières**

La production des autres cultures vivrières a connu une croissance irrégulière durant la période 2002-2012. Elle a été en moyenne de -9,53% entre 2003 et 2007, 16,17% entre 2008 et 2012 et -7,52% entre 2013 et 2016 (soit un accroissement moyen de 2,06% entre 2003 et 2016). La production de niébé constitue la plus grande part (77,19% en 2016) de la production des autres cultures vivrières. La filière niébé fait partie des filières émergentes à fort potentiel de croissance. Il est l'un des produits les plus commercialisés aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Cette forte demande serait à l'origine depuis 2007 de la tendance haussière de la production de niébé. Le taux d'accroissement de la production du niébé est passé de -13,71% entre 2003 et 2007 à 15,46% entre 2008 et 2013 puis est tombé à -2,33% entre 2014 et 2016. Contrairement aux autres spéculations, la production de niébé évolue en dents de scie avec une baisse importante en 2007. Cette baisse importante se justifie par la mauvaise campagne agricole engendrée par la mauvaise pluviométrie enregistrée au cours de cette année. L'immense marché sous régional de niébé (les pays côtiers) offre une perspective de production importante au fil des ans. Conscients de cet état de fait, les politiques tendent à une meilleure organisation des acteurs afin d'assurer un prix suffisamment rémunérateur aux acteurs de la filière. L'igname est une spéculations de plus en plus prisée sur le marché national. Parmi les autres cultures vivrières, l'igname enregistre le plus fort taux d'accroissement de la production entre 2007 et 2012 (41,92 %). Sur la période 2003-2016, la patate détient le plus fort taux d'accroissement : 6,66% contre 2,88% pour le voandzou.

### ❖ **Fruits et légumes**

La production végétale au niveau national est essentiellement constituée de la production en pluvial, les cultures irriguées restant faibles du fait de la faible exploitation des ressources en eau. Les terres irrigables atteignent 233 500 ha dont environ 12 à 14% actuellement exploitées. Les légumes sont essentiellement produits grâce à l'irrigation. En 2008, la superficie des légumes a été estimée à environ 27 000 ha couvert principalement par l'oignon bulbe, la tomate, le chou et la laitue. Ces spéculations représentent plus de 75% de la superficie totale exploitée. En termes de production, plus de 747 488 tonnes de légumes ont été récoltés en 2008 contre seulement 166 000 tonnes en 2005. L'augmentation des superficies aménagées et l'ouverture de nouveaux débouchés pour les légumes à travers les partenariats entre les producteurs et des importateurs des pays côtiers sont entre autres à l'origine de l'augmentation fulgurante de la production de légumes. La production fruitière reste relativement peu connue du fait de la faible disponibilité de données au niveau national. Néanmoins, les récentes enquêtes réalisées évaluent au niveau national, la superficie de la plantation nationale fruitière à environ 142 400 ha avec une prédominance des superficies des vergers d'anacarde (70,2%) et de mangue (24,7%). La production fruitière est évaluée à 389 259 tonnes, dominée essentiellement par la mangue avec 62% de production fruitière et l'anacarde occupe près de 22% de la production nationale (RGA, 2008). Il ressort que la production de légumes et de fruits sont en augmentation constante. Cette forte augmentation pourrait se justifier par l'augmentation de la demande de ces produits sur les marchés et un effort de structuration de ces filières à travers une meilleure organisation des acteurs. La mise en place ces dernières années d'une interprofession de la filière oignon et de l'association des professionnels de la mangue du Burkina (APROMAB) constitue des exemples d'effort de structuration. Ces filières fruits et légumes présentent un important potentiel de

développement et disposent déjà d'un circuit d'exportation dans la sous-région (Ghana, Togo, Benin, Côte d'Ivoire, Guinée Equatoriale), vers l'Europe et d'autres continents.

#### ❖ **Analyse comparative de la dynamique de la production végétale**

Les mesures de soutien à la production adoptées par l'Etat depuis la crise alimentaire de 2008 ont contribué à un accroissement important du volume de la production agricole pour l'ensemble des spéculations. Une comparaison du taux d'accroissement moyen de la production par spéculation entre les périodes 2003-2007, 2008-2012, 2013-2016 et 2003-2016 montre qu'entre 2008 et 2012, les taux d'accroissement moyens sont positifs et généralement supérieurs à ceux de 2003-2007, 2013-2016 et 2003-2016. Ainsi les céréales connaissent un accroissement moyen de 9,66% entre 2008 et 2012 contre des baisses moyennes de 3,49% entre 2003 et 2007 et 1,74% entre 2013 et 2016. Ces accroissements sont beaucoup plus importants pour le maïs et le riz qui affichent respectivement un taux d'accroissement moyen de 23,86% et 35,89% contre des taux moyens négatifs entre 2003 et 2007 et des taux moyens positifs mais relativement faibles de 0,73% et 4,76% entre 2013 et 2016. Ce constat est aussi valable pour les autres cultures vivrières et les cultures de rente.

#### ❖ **Evolution du taux de couverture des besoins de consommation**

Les produits agricoles constituent non seulement des sources de revenus, mais aussi la principale source de l'alimentation des populations. Les normes de consommation font ressortir un besoin de consommation de 190 kg de céréales par personne et par an. Cette norme permet d'estimer la consommation humaine par an, comparée à la production disponible. Le taux de couverture a connu une évolution en dent de scie. Durant la période de l'étude le plus faible taux de couverture a été enregistré en 2007, en 2011 et 2015 (96%) et le taux le plus élevé estimé à 128% enregistré en 2003. Cette évolution du taux de couverture dénote du caractère instable de la production agricole surtout céréalière qui est fortement tributaire des aléas climatiques. Afin de palier à cette instabilité et assurer une sécurité alimentaire durable pour les populations, il est nécessaire de promouvoir les cultures de contre saison qui ont une forte rentabilité économique et financière.

### **1.2.1.2. Evolution de la production animale**

#### ❖ **Viande**

L'élevage contribue à la disponibilité alimentaire par une offre potentielle des produits animaux (viande, lait, œufs) et par l'augmentation des rendements agricoles à travers la fertilité des sols (fumure organique) et l'exploitation de grandes superficies (traction animale). En effet, 54% des parcelles des exploitants agricoles connaissent un labour attelé (RGA, 2010). Sur la base des données disponibles (les plus récentes étant de 2012). La production potentielle en viande est estimée à 548 107,55 tonnes par an et provient essentiellement des bovins, des petits ruminants ; des porcs et de la volaille. La consommation de viande potentielle par individu et par an a été de 34 kg en 2010. La consommation potentielle en viande apporte à chaque individu de la population 85,09 kcal d'énergie par jour et un apport quotidien en protéines animales de 7,43 g. La valeur de la production de viande en poids carcasse a été évaluée à 688,561 milliards de FCFA.

Cependant, la quantité de viande d'abattage contrôlé est insuffisante du fait de l'augmentation de la population et de la persistance des abattages clandestins. En effet, bien que la production

potentielle de viande contrôlée soit en hausse continue sur la période 2007-2012 (10% sur la période), la consommation par tête est en baisse. Toutefois on note une consommation importante des viandes provenant des abattages clandestins dont le risque sanitaire reste incontrôlé. Il est donc indispensable de renforcer le contrôle sanitaire

#### ❖ Œufs

La production potentielle d'œufs a été évaluée à 254 646 740 unités d'œufs de consommation au plan national pour l'année 2012 et en hausse régulière depuis 2007 (16%). De 2003 à 2016 la production d'œufs a connu une forte évolution à la hausse. En effet, elle est passée de 724 276 en 2003 à environ 946 114 en 2016. Cette situation s'explique en partie par le développement de la production moderne d'œufs avec des poules de races améliorées mais aussi à la forte demande des villes qui a développé le commerce des œufs de pintades. A cette production interne s'est ajoutée une importation de plus 2 000 000 unités d'œufs. Ce potentiel rapporté à l'effectif de la population correspond à un disponible potentiel de 15 unités d'œufs par personne/an équivalent à 0,506 Kg d'œufs frais par individu/an. Au plan nutritionnel, cette consommation d'œufs apporte une énergie évaluée à 704 Kcal et à 18 grammes de protéine par an pour chaque individu de la population

#### ❖ Lait

La production potentielle de lait cru au niveau national est de 283 611 383 litres pour l'année 2012 dont 192 396 006 litres des bovins et 91 215 377 de litres de lait cru de chèvre sahéenne. Cette production potentielle de lait serait donc assurée à 68 % par les vaches et 32% par les chèvres. Le disponible potentiel de lait cru pour chaque individu de la population serait évalué à 17 litres pour l'année 2012. Il est en général noté un faible niveau de valorisation du lait local en comparaison avec la production potentielle. En effet le lait de la chèvre demeure toujours insuffisamment exploité au Burkina.

#### ❖ Cuir/peau

La production potentielle de peaux et cuirs au plan national est évaluée à 2 262,64 tonnes de peaux brutes en 2012. Les statistiques douanières indiquent une exportation de 439,175 tonnes de cuirs et peaux qui a créé une richesse en valeur FOB estimée à 2,942 milliards de FCFA. La production de peaux est en hausse de 16% tandis que celle des cuirs connaît un tassement depuis 2007.

La vente des animaux selon les résultats du RGA 2010 s'élève à un montant global de 266 817 555 763 de FCFA toutes espèces confondues. Les recettes issues de l'activité d'élevage sont destinées à plusieurs utilisations dont l'achat d'aliments.

### **1.2.1.3. Produits halieutiques**

La production domestique du poisson au Burkina Faso oscille entre 18 000 et 23 000 tonnes de poissons équivalent frais. La quasi-totalité de cette production est consommée à l'intérieur du pays à hauteur de 3,5 kg/personne/an.

Toutefois, la production domestique est loin de satisfaire les besoins nationaux entraînant une importante importation de poisson (de moins de 10 000 Tonnes en 1998 à 60 000 tonnes en 2011) pour combler le déficit.

#### 1.2.1.4. Produits forestiers et fauniques

##### ❖ *Le miel*

En 2015, le volume de la production de miel est estimé à 1 429 583 litres. Le miel est un produit à haute valeur biologique (100 g fournissent 304 kcal d'énergie).

##### ❖ *Les produits forestiers non ligneux (PFNL)*

Les PFNL sont couramment utilisés comme des compléments nutritionnels durant les périodes de soudure et de crise où ils suppléent les cultures céréalières.

L'état des lieux indique que 70% du territoire national du Burkina Faso, soit environ 19 048 352 ha, renferme une grande diversité de PFNL. En 2012, plus de 44,794 milliards de FCFA de revenus issus de la vente des PFNL ont été injectés dans l'achat de produits alimentaires.

Selon l'Agence de promotion des Produits Forestiers Non Ligneux (APFNL), la production totale de PFNL enregistrée en 2012 est de 863 190 tonnes. En 2015 par exemple, les quantités commercialisées au niveau local se présentent comme suit :

- 307 510,8 tonnes d'amandes de karité, 62 761,7 tonnes de beurre de karité, 53,8 tonnes de savon, 2,588 tonnes de pommade à base de beurre de karité ;
- 57 677,2 tonnes de poudre de pain de singe, 665,4 tonnes de feuilles et 65 793,1 tonnes de poudre de feuilles de baobab ;
- 98 558,4 tonnes de graines de néré dont la transformation a permis d'avoir 1 648,8 tonnes de soubala, 136,2 tonnes de poudre de néré ;
- 2 305,7 tonnes de graines de balanites, 108 607 litres d'huile et 45,0 tonnes de savon à base de balanites ;
- 5 771 tonnes de feuilles fraîches de tamarinier, 1 410 tonnes de feuilles sèches, 1 947 tonnes de fruits secs en gousse, 37 848,7 tonnes de fruit de tamarin et 108 511 litres de jus de tamarin ;
- 1 119,6 tonnes de fruits de *Saba senegalensis*, 23 020 litres de jus à base de *Saba senegalensis* (liane goïne) ;
- 25,7 tonnes de gomme arabique ;
- 171,4 tonnes de calices de Bombax sec (kapok) ;
- 83,2 tonnes de fruits/poudre de fruit de zizyphus, 181,5 tonnes d'*Acacia macrostachya* (Zamnè en langue mooré).

Les exportations pour l'amande de karité, les fruits de tamarins et la gomme arabique sont respectivement de l'ordre de 149 351,7 tonnes, 26 77,2 tonnes et 43,7 tonnes en 2014.

La mise en place des 23 sites de jardins nutritifs, de 3 497 ha de Régénération Naturelle Assistée (RNA) au troisième trimestre 2016 ont permis d'améliorer les statistiques de collecte des PFNL. En outre, la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation des dites statistiques à travers la formation d'enquêteurs pour la collecte des données sur le terrain et la collaboration avec les services de douanes des postes frontaliers ont permis de renseigner les quantités des principaux PFNL exportés. Toutefois, l'offre des PFNL en terme quantitatif reste difficilement estimable.

##### ❖ *Les produits de la faune*

Pour la campagne d'exploitation faunique 2015-2016, le nombre de mammifères et d'oiseaux abattus ainsi que l'évaluation de la production de venaison sur l'ensemble du territoire

national est respectivement de 950,9 et 88,1 tonnes contre 451,8 et 67,2 tonnes pour la campagne d'exploitation faunique 2014-2015.

La faune est relativement abondante et variée ; elle compte 128 espèces de mammifères, 477 espèces d'oiseaux et 60 espèces de reptiles et d'amphibiens. Ces potentialités permettent de procurer chaque année des protéines animales (160 tonnes de viande en 2004) aux populations.

#### **1.2.1.5. Importations**

Les importations contribuent à la sécurité alimentaire en augmentant la disponibilité des produits alimentaires sur les marchés.

L'insuffisance structurelle mais aussi conjoncturelle des productions nationales à couvrir les besoins alimentaires des populations occasionne chaque année l'importation de quantités importantes de produits alimentaires pour compenser le déficit.

##### *❖ Les céréales*

Les importations de riz, de blé, et de maïs ont doublé en 10 ans et sont estimées à plus de 276 000 tonnes par an. Elles connaissent des variations inter annuelles en fonction des résultats des campagnes agricoles et constituent en moyenne 11% des besoins en céréales.

Durant les 10 dernières années, le Burkina Faso a importé en moyenne chaque année 237 350 tonnes de riz (61 %), 83 536 tonnes de blé (21 %) et 70 253 tonnes de céréales (mil, sorgho, maïs et fonio) représentant 18 % du volume total. Au total pour la décennie, les produits importés se chiffrent à 3 911 393 tonnes.

##### *❖ Les produits animaux*

L'insuffisance de la production nationale fait recourir à l'importation des produits animaux suivants :

- produits laitiers : le poids net des produits laitiers et dérivés importés par le Burkina Faso en 2011 est chiffré à 8 337,7 tonnes pour une valeur Coût Assurance Fret (CAF) évaluée à 9,5 milliards de FCFA ;
- produits carnés : le poids net des produits carnés importés en 2012 est de 50,8 tonnes pour un montant FOB de 109,1 millions de FCFA ;
- œufs de consommation : évaluée à 21 035 490 de FCFA en valeur CAF au titre de l'année 2012.

##### *❖ Les produits halieutiques*

Les importations, quoique fluctuantes ces dernières années (40 000 à 60 000 tonnes), sont régulièrement en augmentation au fil des ans.

L'importation de produits alimentaires a été évaluée annuellement à plus de 12% du PIB en 2000, constituant l'une des premières causes de déficit structurel de la balance commerciale du pays. Il y a donc urgence à inverser cette tendance non seulement afin d'offrir aux populations suffisamment de produits de qualité localement produits, mais aussi de minimiser la sortie de devises.

#### **1.2.1.6. Aides alimentaires**

Les aides alimentaires sont constituées de riz et de céréales locales (mil, sorgho, maïs, fonio). Bien que moins importantes que les importations, ces aides reçues contribuent à la sécurité

alimentaire en augmentant les disponibilités et l'accessibilité. Au cours des 10 dernières années, plus de 17 000 tonnes d'aide annuelle qui ont été reçues par le Burkina Faso constituées de 40 % de riz et 60 % d'autres céréales et d'oléagineux. En moyenne sur cette période, le Burkina Faso reçoit chaque année plus de 7 000 tonnes de riz et près de 11 000 tonnes de céréales.

### *1.2.2. Analyse de l'accessibilité et de la stabilité alimentaire*

#### **❖ Milieu rural**

La dimension accessibilité de la sécurité alimentaire s'analyse en distinguant le niveau physique (les approvisionnements) et le niveau monétaire perçu à travers la solvabilité des ménages. Elle constitue un aspect important de la sécurité alimentaire. En effet, même en cas de disponibilités suffisantes, il peut y avoir des problèmes alimentaires si l'accès physique ou économique constitue une contrainte.

En termes d'accessibilité physique et de stabilité, le Burkina Faso est caractérisé par l'enclavement des principales zones de production (Boucle du Mouhoun, Hauts-Bassins, Cascades, Sud-Ouest, Est) et l'éloignement des zones déficitaires situées au Nord du pays. Cette situation constitue un frein à l'approvisionnement de ces dernières, notamment en période pluvieuse. Il convient d'ajouter le faible niveau de dotation du pays en infrastructures de stockage, de conservation et de transformation permettant d'accéder à l'alimentation en tout temps. Ainsi chaque année on enregistre, notamment dans les zones rurales, des périodes dites de « soudure » au cours desquelles les difficultés alimentaires sont partout accentuées.

Pour ce qui concerne l'accès monétaire, la pauvreté endémique d'une frange importante de la population constitue le principal frein à une alimentation adéquate. En effet, même si le dernier profil de pauvreté révèle une relative amélioration des indicateurs de pauvreté, on note qu'une proportion importante de la population burkinabè (40,1%) continue de vivre en-dessous du seuil de pauvreté. Cette pauvreté est surtout rurale car 47,5% de la population rurale vit en-dessous du seuil de pauvreté contre 13,7% en milieu urbain. Cette population rurale constitue de ce fait la frange la plus vulnérable à l'insécurité alimentaire.

En plus d'être soumises à cette précarité structurelle, les populations font face à une hausse tendancielle des prix des produits alimentaires, notamment céréaliers. En effet, en plus de leurs fluctuations cycliques, les prix des produits céréaliers connaissent une tendance à la hausse depuis les dix dernières années, ce qui ne permet pas aux populations les plus pauvres d'avoir un accès à une alimentation adéquate.

L'analyse de l'évolution des prix des produits céréaliers (maïs, mil, sorgho) montre une situation légèrement fluctuante avec des pics de fluctuation au cours de certaines années difficiles, notamment en 2001, 2005, 2008 et surtout 2012. En effet, l'année 2012 a été marquée par une récolte particulièrement mauvaise, ce qui a fait monter les prix dès le mois d'août. La hausse de la demande des ménages de novembre 2011 à octobre 2012 a entraîné une hausse atypique du niveau des prix sur les marchés comparée à la moyenne de la période précédente (novembre 2008-octobre 2011) aussi bien au niveau des producteurs (28% pour le maïs, 36% pour le sorgho et 43% pour le mil) qu'au niveau des consommateurs (30% pour le maïs, 40% pour le sorgho et 46% pour le mil) et ce, malgré les distributions gratuites (15 200 tonnes) et les ventes de céréales à prix social (90 000 tonnes). De plus, les conflits

sociopolitiques nationaux et l'arrivée de réfugiés du Mali en 2012 ont contribué à faire monter les prix jusqu'à la récolte de l'année 2012. A partir de 2013, le prix des céréales connaît une légère baisse du fait des disponibilités importantes sur les marchés avec les résultats excédentaires pour les campagnes agricoles.

#### ❖ **Milieu urbain et péri-urbain**

Le taux d'urbanisation a considérablement augmenté : de 6,4% en 1975 il est passé à 22,7% en 2006. Selon les projections à partir de 2006, le Burkina Faso atteindrait un taux d'urbanisation de 44% en 2035. En milieu urbain et péri-urbain, le pourcentage des ménages avec une consommation alimentaire pauvre ou limite a beaucoup augmenté entre 2008 et 2012, passant de 12 % à 30 %.

Les ménages urbains dépendent presque entièrement des marchés pour s'approvisionner. Ils sont les premières victimes de la hausse des prix des denrées alimentaires. Quant à la production agricole péri-urbaine qui pourrait alimenter le marché urbain, elle se trouve de plus en plus confrontée à la raréfaction des terres cultivables, envahies essentiellement par les habitations.

Les besoins en consommation en milieu urbain sont énormes. L'analyse de la consommation du riz en est une parfaite illustration. Depuis 2008, grâce aux mesures de soutien du gouvernement et de ses partenaires, la production du riz ne cesse d'augmenter. Cependant, l'augmentation de la production n'a pas rempli, et de loin, l'objectif politique de satisfaire l'autosuffisance en riz, quand bien même le ratio d'autosuffisance a augmenté de 27% à 41% sur la période 2006 à 2013. Sur la même période, on constate que les importations ont fortement augmenté, passant de 255 347 à 440 364 tonnes. Cette hausse des importations en dépit d'une production en plein essor confirme l'idée que le recours aux importations est fondamentalement lié à un changement des habitudes alimentaires plus qu'à un déclin dans la production, la consommation croissant à un rythme plus élevé que la production. En termes de consommation de riz au Burkina Faso, plusieurs études nationales aboutissent aux constats qui suivent :

- la hausse de la demande en riz est essentiellement le fait de l'accroissement de la population urbaine ;
- en milieu urbain, la consommation de riz est régulière et représente une part importante de la consommation de céréales. Cette part est globalement la même dans les classes riches que dans les classes pauvres ;
- une grande partie des repas pris à l'extérieur par les travailleurs éloignés de leur domicile est constituée de riz ;
- la demande en riz est inélastique par rapport aux prix relatifs des autres céréales. Il y a peu d'effet de substitution au riz par les céréales traditionnelles et la consommation de riz en milieu urbain semble assez rigide par rapport aux prix.

#### **1.2.3. Analyse de l'utilisation des aliments**

Le régime alimentaire burkinabè est essentiellement composé de céréales qui participent pour 67 à 70% à l'apport calorique total, de fruits et légumes pour 1%, de racines et tubercules pour 1-2%, d'oléagineux et autres légumineuses pour le reste. La consommation des produits animaux d'élevage est estimée en moyenne/habitant/an approximativement à 9 kg de viande, 20 kg de lait et 8,4 œufs. La consommation normale des produits animaux contribue au bien

être de l'organisme par apport de l'énergie, de protéines et surtout de micronutriments indispensables à son bon fonctionnement. Selon les normes énergétiques recommandées par le système des Nations Unies, les besoins moyens énergétiques du burkinabè sont estimés à 2 200 kcal/jour dont les produits animaux devraient apporter 103 kcal. Le disponible potentiel total des produits animaux par individu par an est de 40,32 kg, apportant 118, 92 kcal/jour, soit un taux de couverture énergétique de 115,46% dont la viande et le lait contribuent respectivement à 83% et 24%. Suivant les normes du CILSS, les taux de couverture des besoins énergétiques apportés par la viande, le lait, les œufs et le poisson sont de 155%, 76%, 50% et 239% respectivement. La production potentielle nationale serait insuffisante pour la couverture en énergie apportée par le lait et les œufs. La contribution des viandes à la couverture énergétique est dominée par celui du poulet, du bovin et du porc. Le porc occupe une place importante au bilan énergétique des produits animaux à cause de son lard. Au regard des performances de production et de la croissance démographique, la viande du porc occupera une place stratégique chez les couches pauvres.

A ces différents produits s'ajoutent les produits halieutiques, les produits de chasse et le miel. La structure de la consommation révèle également un équilibre des apports alimentaires le plus souvent non satisfaisant, en ce sens que l'apport énergétique est majoritairement assuré par les glucides (céréales notamment) alors que leurs apports doivent être de l'ordre de 50-65%. Des analyses de la consommation alimentaire révèlent également un régime très peu diversifié dans la plupart des ménages burkinabè. En effet, on estime que dans l'ensemble, 50,5% des ménages ont un régime peu diversifié (score<4). Cette situation est beaucoup plus marquée en milieu rural qu'en milieu urbain. A l'échelle des enfants, les données de l'enquête nutritionnelle nationale 2016 montrent que la majorité des enfants de 6-23 mois au Burkina Faso ont une faible diversification alimentaire avec seulement 24,2% qui consomment au moins 4 groupes d'aliments par jour.

L'apport protéique de sécurité est la quantité de protéines nécessaires à la couverture physiologique et au maintien de la santé de la quasi-totalité des individus d'un groupe d'âge et de sexe donnés. En 1957, un comité d'étude de la FAO recommandait sur la base d'études du bilan azoté chez l'Homme un besoin journalier minimum de 0,35 g /jour/kg de poids corporel pour l'apport de protéine de référence de haute valeur nutritive en l'occurrence l'œuf complet. En se référant à cette norme de bilan protéique, un homme de référence de 70 kg doit apporter au quotidien 24 g de protéines animales à son organisme alors que l'évaluation indique que l'apport protéique potentiel quotidien du burkinabè se situait à un niveau de 10,22 g en 2012. La ration quotidienne du burkinabè serait loin de couvrir quantitativement ses besoins en protéines animales.

#### *1.2.4. Analyse de la situation nutritionnelle des populations*

##### **❖ La malnutrition aigüe, l'insuffisance pondérale et la malnutrition chronique**

La prévalence de la malnutrition aigüe globale a connu une légère régression passant de 11,3% à 7,6% de 2009 en 2016 pour les enfants de moins de cinq ans. Sur la même période, la prévalence de la forme sévère est passée de 2,7% à 1,4%. En 2016, les régions les plus touchées étaient celles du Sud-Ouest, du Centre, du Centre-Ouest, de la Boucle du Mouhoun, du Sahel, de l'Est, et du Nord avec respectivement des prévalences de 10,2%, 9,0%, 8,8%,

8,8%, 7,9%, 8,6% et 8,2%, se situant au-dessus de la moyenne nationale (7.6%)<sup>1</sup>. La prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de moins de cinq ans est passée de 35,1% à 27,3% de 2009 en 2016. Cette prévalence cache des disparités au niveau régional. En effet, les régions des Cascades, du Centre-Est, de l'Est et du Sahel ont des prévalences dépassant le seuil critique de l'OMS (30%). En outre, la région du Sahel présente une prévalence de 46,6% se situant au-dessus du seuil d'urgence de l'OMS (40%).

L'insuffisance pondérale quant à elle, est passée de 26% à 19,2% chez les enfants de moins de 5 ans de 2009 en 2016. Le faible poids de naissance (< 2500g) est passé de 9,4% à 9,5% de 2009 à 2015. En 2010, 16% des femmes en âge de procréer avaient un IMC en-dessous de 18,5. Cette prévalence présente des écarts importants entre le milieu rural et le milieu urbain (19 % contre 8 %).

#### ❖ **Les carences en micronutriments**

Les carences spécifiques en micronutriments sont également présentes. La carence en vitamine A aurait une prévalence relative de 129 pour 1000 et une prévalence ajustée de la carence clinique traduite par la cécité nocturne estimée à 7%, donc bien supérieure à la norme de l'OMS (< 5%). Des données basées sur la rétinolémie sérique collectées dans différentes régions du pays font état d'une prévalence de carence en vitamine A de 84,5 % et de 61,8 % respectivement chez des enfants de moins de cinq ans et chez leur mère dans la région du Centre-Nord du pays. Dans le milieu scolaire des régions du Centre-Nord et de l'Est, des taux de prévalence respectifs de 47,2 % et 36,7 % ont été retrouvés. Le taux de 38,7% a été observé dans la ville de Ouagadougou. Pour ce qui est de la carence en fer, l'anémie toutes formes confondues touche 72,5% des femmes enceintes, 83,4% des enfants de 6-59 mois et 67,7% des enfants d'âge scolaire, et atteint dans certaines régions rurales 98 %. Il y a une forte présomption de carence en iode et en zinc étant donné que la couverture des ménages en sel adéquatement iodé est de seulement 23 % et que la prévalence du retard de croissance reste encore élevée. Ces résultats ont également montré qu'il existe des différences de couverture en sel adéquatement iodé dans les régions : une bonne couverture dans l'Ouest du pays et une faible couverture à l'Est du pays en fonction de la provenance du sel importé.

#### ❖ **Pratique d'alimentation du jeune enfant et du nourrisson**

La situation de l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant est préoccupante (le niveau des indicateurs n'est pas satisfaisant) : la mise au sein précoce dans la première heure qui suit la naissance est de 46,6%, l'allaitement maternel exclusif de 55,1%, la proportion des enfants consommant plus de 4 groupes d'aliments par jour est de 24,2% avec seulement 21,5% des enfants que l'on estime avoir une alimentation minimum acceptable.

#### ❖ **Malnutrition dans le contexte de crise ou de catastrophe.**

Les situations d'urgences sont de plus en plus récurrentes au Burkina Faso à l'instar des autres pays. Pour faire face à cette situation, le gouvernement a élaboré un plan national multirisque de préparation et de réponse aux catastrophes qui est actualisé tous les deux ans et prend en compte plusieurs secteurs dont la nutrition. En outre, suite à la crise alimentaire de

2012, un plan annuel de soutien aux populations vulnérables prenant en compte la nutrition est élaboré chaque année.

### ❖ **Analyse causale de la malnutrition au Burkina Faso**

S'inspirant du modèle causal de la malnutrition développé par l'UNICEF depuis le sommet mondial de l'enfance, Black et al, proposent une analyse causale actualisée de la malnutrition qui prend en compte aussi bien les carences globales que celles en micronutriments mais aussi les maladies chroniques liées à la nutrition.

Un bon état de nutrition (ou la malnutrition son contraire) est la résultante de trois grands groupes de causes : immédiates, sous-jacentes et fondamentales ou primaires auxquels le Burkina Faso n'échappe pas.

Au compte des causes immédiates quoique présentes à des degrés divers en fonction des régions, l'inadéquation (quantité et qualité) des apports alimentaires, la persistance de pratiques alimentaires peu favorables et celles des maladies infectieuses et parasitaires (paludisme, diarrhée, infections respiratoires) se conjuguent pour alourdir le fardeau de la malnutrition. En effet comme indiqué dans la figure ci-dessous, seulement 46,6% des nouveaux nés bénéficient d'une mise au sein précoce, 55% sont exclusivement allaités jusqu'à 6 mois et seulement 21,5% des enfants ont une alimentation minimum acceptable.

Moins de 25% des enfants ont une alimentation de complément adéquat entre 6 mois et 2 ans d'âge. Ces causes immédiates sont déterminées par des facteurs sous-jacents dont notamment une insécurité alimentaire chronique des ménages entretenue par la pauvreté surtout féminine (charge de travail, accès limité des femmes aux moyens économiques de production) soutenue par des barrières socioculturelles qui sont entretenues par l'ignorance.

A ceci s'ajoute l'accès à l'eau potable qui reste un défi dans plusieurs régions, le péril fécal et un environnement de vie peu hygiénique dans un contexte où le système de santé qui jusque-là reste d'un accès difficile pour les personnes (malheureusement les plus pauvres) qui en ont le plus besoin.

Au compte des causes fondamentales ou primaires nous pouvons citer l'intérêt peu marqué pendant longtemps des politiques de développement, parce que l'impact de la nutrition dans le développement était méconnu ou peu mesuré. La mauvaise gouvernance en matière de nutrition nuit à la redevabilité et ne permettait pas toujours de faire une estimation chiffrée de l'impact des différentes interventions en matière de nutrition et de leur contribution au développement économique. Ce qui justifie peut être le faible financement au plan national de la nutrition. Il est à noter le manque d'un leadership fort en matière de nutrition. Tout ceci se passe dans un contexte de changement climatique peu favorable à la sécurité alimentaire et un contexte social de pauvreté où tout semble prioritaire.

Cette analyse causale proposée par Black et al est assortie de propositions d'interventions adressant les trois niveaux de causes dont on peut retenir les interventions spécifiques en nutrition qui s'adressent principalement aux causes immédiates, les interventions sensibles à la nutrition qui s'adressent aux causes sous-jacentes et les interventions visant la construction d'un environnement favorable qui s'adressent aux causes primaires.

### ***1.2.5. Analyse des enjeux environnementaux liés à la sécurité alimentaire et à la nutrition***

L'économie nationale repose presque exclusivement sur la mise en valeur des ressources naturelles (agriculture, élevage, mines, etc.), donc la question environnementale apparaît cruciale. A ce titre, la protection et la gestion responsable de l'environnement sont des conditions essentielles à la préservation des bases de l'économie burkinabè, à l'atteinte de la sécurité alimentaire, à la conduite des stratégies de réduction de la pauvreté fondées sur une croissance forte et équitable et donc à un développement durable.

Les habitants du Burkina Faso dépendent presque entièrement de la terre pour subvenir à leurs besoins. Les produits alimentaires y compris les produits forestiers non ligneux, les matériaux de construction, les fibres à textile, le bois d'énergie et la pharmacopée traditionnelle font partie de cet éventail de ressources naturelles prioritaires à la survie des populations sahéliennes. La cueillette est également une activité importante qui relève du domaine exclusif des femmes (89,3% des actifs de cette activité) et contribue principalement à l'alimentation de la famille mais aussi à l'amélioration des revenus. L'environnement qui est au cœur des activités de subsistance et de la sécurité alimentaire des ménages est affecté par ces facteurs aussi bien structurels que conjoncturels.

### ***1.2.6. Contraintes liées à l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle***

L'atteinte des cinq cibles de l'ODD2 « Faim zéro d'ici 2030 » est conditionnée par leur prise en compte dès à présent dans les politiques de sécurité alimentaire et de nutrition dans une vision multisectorielle, qui ne devrait pas occulter la prise en compte des questions de développement durable et de protection de l'environnement.

Au centre de toutes ces politiques, devront être bien placées les questions de genre et de protection sociale qui sont un gage d'accélération et de progrès dans tous les domaines du développement durable, mais plus particulièrement lorsqu'il s'agit d'éliminer la pauvreté et la faim.

Tout ceci ne sera possible sans une bonne gouvernance qui doit assurer non seulement la mise en œuvre bien coordonnée des différentes interventions prioritaires retenues au plan national, mais aussi en assurer le bon suivi-évaluation qui permettra de justifier les actions menées, d'en mesurer les impacts et de guider les actions futures. Ce rôle de boussole que devra assurer la gouvernance ne pourra donner la bonne direction à suivre sans s'enrichir des données probantes issues de la recherche bien conduite.

L'atteinte de la sécurité alimentaire est confrontée à diverses contraintes à tous les niveaux. En effet, la sécurité alimentaire des ménages est affectée par des facteurs structurels et conjoncturels qui contribuent à accroître leur vulnérabilité :

- La première catégorie regroupe la dégradation des ressources naturelles, l'insécurité foncière, le niveau technique des exploitants, leur niveau d'équipements agricoles et la qualité de ces équipements, l'état de pauvreté des populations ;
- Les facteurs conjoncturels de l'insécurité alimentaire sont relatifs aux variations annuelles de la pluviométrie, à l'impact de certaines catastrophes naturelles (les maladies, les attaques phytopathologiques, la déprédation des cultures...), aux défaillances des marchés, aux tensions sociales.

### **1.2.6.1. Contraintes liées à la disponibilité**

#### **❖ La désertification et les changements climatiques**

Le phénomène des changements climatiques se manifeste au Burkina Faso par la baisse tendancielle du volume et de la qualité de la pluviométrie, limitant les performances des espèces végétales et animales et remettant en cause les traditionnelles méthodes et techniques de production. Les inondations qui ont frappé le pays, ces dernières années, sont révélatrices des effets des changements climatiques au Burkina Faso. Elles entraînent régulièrement, le déplacement de nombreuses populations des localités touchées, avec leur corollaire de problèmes humanitaires. Elles sont également à l'origine d'importantes pertes économiques. En outre, on observe une tendance à l'aridification du climat au Nord, par une diminution de la période de croissance végétale de 20 à 30 jours et le déplacement des isohyètes d'environ 100 km vers le Sud par rapport aux années 1960.

#### **❖ La dégradation de la ressource sol**

L'agriculture du Burkina Faso est caractérisée par une faible productivité due entre autres à la baisse continue de la fertilité des sols. La pauvreté naturelle des sols en éléments minéraux de base (azote, potassium et phosphore) est aggravée par la pratique d'une agriculture extensive utilisant très peu d'engrais organiques et minéraux. Selon l'étude sur le Cadre Stratégique d'Investissement pour la Gestion Durable des Terres au Burkina Faso (MERH, 2015), la progression de la dégradation des terres est estimée chaque année à 300 000 hectares et 34% du territoire, soit 9 234 500 ha des terres de production affectés par le phénomène. On note également que 74% des terres arides ou semi-arides sont affectées par le phénomène de la désertification/dégradation. Les pressions anthropiques, le climat, l'utilisation des engrais, des pesticides et des herbicides expliquent les pressions subies par les sols au Burkina Faso.

L'exploitation minière vient allonger la liste des causes de dégradation des sols à travers ses galeries et l'usage des produits chimiques

Les pressions anthropiques se traduisent par la déforestation, le surpâturage, les feux de brousse, les migrations internes de la population, l'acquisition massive des terres, les industries de bâtiment, des travaux publics et les systèmes de production qui exercent une pression significative et négative sur les sols, ainsi que l'agrandissement des villes. La dégradation des ressources naturelles affecte lourdement la production agricole et la disponibilité des ressources alimentaires connexes comme les produits de la cueillette (PFNL, gibier, bois énergie etc.).

#### **❖ Le faible niveau d'organisation et de formation des producteurs**

La volonté politique de promouvoir des organisations propres aux producteurs a été affirmée dès les années 1970 avec la mise en œuvre de la politique de développement communautaire. A la faveur des réformes économiques et institutionnelles entreprises au début des années 90, une dynamique nouvelle du monde rural a abouti à la constitution de plusieurs organisations de producteurs, dont 40 000 organisations paysannes de base régies par la loi 014-99/AN du 15 avril 1999 recensées en 2009. Cette profusion d'organisations professionnelles a conduit à la formation de groupements, d'unions, de fédérations et de confédérations, dont notamment (i) la Fédération nationale des groupements Naam (FNGN), et la Confédération Paysanne du Faso (CPF).

Les organisations faitières occupent une place très importante dans l'appui conseil du monde rural et contribuent pour beaucoup à la sécurité alimentaire du pays. Afin d'améliorer leur efficacité, l'Etat a adopté un cadre réglementaire pour l'organisation et la professionnalisation du secteur rural. Ainsi, les Chambres Régionales d'Agriculture (CRA) ont été mises en place et constituent l'organisation faitière suprême regroupant tous les professionnels du développement des filières agro-sylvo-pastorales. Cependant, en dépit des efforts fournis et des évolutions qu'elles ont connues, les organisations professionnelles agricoles connaissent des difficultés de gouvernance et restent marquées par une faible capacité à résoudre les problèmes majeurs en amont et en aval de la production. Très peu ont en effet la capacité de fournir des services économiques à leurs membres, tels que l'approvisionnement en intrants et en équipements, la commercialisation et la valorisation des produits.

#### ❖ **La faiblesse du réseau de services de vulgarisation et d'appui-conseil agricoles**

Plusieurs facteurs ont influencé la vulgarisation et l'appui conseil au niveau national dont les principaux sont : (i) Le gel des recrutements intervenu suite au Programme d'Ajustement Structurel dans le secteur Agricole (PASA) qui a entraîné le rétrécissement du réseau d'encadrement au niveau de l'ensemble des services de vulgarisation des ministères du développement rural ; (ii) La faiblesse des financements des services de vulgarisation qui contribue à l'affaiblissement du système de vulgarisation publique.

#### ❖ **La faible exploitation des infrastructures d'irrigation**

Sur un potentiel de 233 500 hectares de terres irrigables et 500 000 ha de bas-fonds facilement aménageables, seulement, 9% sont aménagés et exploités, ce qui fait que l'agriculture irriguée ne représente que 0,6% des terres cultivées au Burkina Faso.

#### ❖ **L'insécurité foncière**

La situation foncière en milieu rural au Burkina Faso est caractérisée par :

- la compétition accrue et conflictuelle entre acteurs pour le contrôle et l'exploitation des terres et des ressources naturelles ;
- la poursuite, voire l'intensification dans certaines régions, des migrations agricoles et des transhumances pastorales ;
- le développement d'un processus de concentration des terres au niveau d'entrepreneurs ruraux dénommés agro businessmen ou nouveaux acteurs ;
- la faible efficacité des mécanismes juridiques et institutionnels de gestion foncière et de gestion des conflits en milieu rural.

Les femmes sont les premières concernées par l'insécurité foncière. De nombreuses contraintes pèsent sur elles : régimes de succession inégaux, précarité des droits d'usage, accès à des terres en quantité et de qualité inférieure. Les hommes ont l'avantage d'hériter de la terre de leurs parents ; les femmes ne sont pas propriétaires terriens. Elles sont bloquées par les pesanteurs culturelles et coutumières. Les hommes leur accordent de petits lopins de terre qu'elles fertilisent et qu'ils retirent après. 70 % des femmes sont exploitantes de la terre mais seulement 2 % sont détentrices de titre de propriété. En matière de sécurisation foncière, elles revendiquent le quota de 30 % des attributions des parcelles aménagées telles que prévues dans les textes, et également une superficie de 0,50 ha au lieu de 0,25 ha.

Ainsi, de façon générale, les femmes au Burkina Faso ont accès au foncier rural dans le cadre des exploitations agricoles. Les terres sont mises à la disposition des femmes par leurs époux ou par leurs familles afin de leur permettre la réalisation de la culture de rente (niébé, sésame, arachides, gombo, etc.). Les superficies mises à la disposition des femmes sont généralement inférieures à un (01) hectare. Aussi, les terres sont généralement mises à disposition des femmes à titre temporaire et non pour un usage en qualité de propriétaire.

Il n'existe donc pas d'obstacles liés à l'accès des femmes à la terre au Burkina Faso ; le problème pour ce qui concerne les femmes se pose en termes de sécurisation des possessions ou propriétés foncières des femmes.

Cependant, malgré la volonté politique et les instruments juridiques, des insuffisances liées à l'application des textes sur le terrain (non généralisation de l'application des textes portant régime foncier rural dans toutes les communes du Burkina Faso) et les pratiques coutumières contraires aux textes persistent dans certaines localités.

Cette situation s'explique entre autres par :

- la faible capacité de fonctionnement ou l'inexistence par endroit des structures locales de gestion foncière, de la méconnaissance des textes, des droits et devoirs des différents acteurs intervenant dans le foncier, de la persistance des pratiques et mentalités traditionnelles ;
- les pesanteurs socioculturelles : persistance de l'application des règles coutumières défavorables aux femmes ;
- la faiblesse des revenus ne permettant pas une exploitation des terres.

La maîtrise de la question foncière rurale apparaît donc comme une urgente nécessité, et c'est pourquoi elle est traitée comme une priorité politique par les autorités publiques compétentes.

#### ❖ **La faible intensification des productions végétales**

L'Agriculture burkinabè est faiblement intensifiée et par conséquent, peu productive. Les traits caractéristiques de cette faible intensification des productions végétales en particulier sont les suivants :

- La proportion des superficies ayant bénéficié de labour est passée d'environ 25% en 1993 à environ 55% en 2007. Cet accroissement est toutefois lié à celui des superficies exploitées pour la production de coton ;
- La dose brute d'engrais à l'hectare, toutes cultures confondues, est passée de 12 kg en 1993 à 40 kg en 2005. Dans la même période, la dose brute d'engrais appliquée sur les céréales a évolué de 7 Kg/ha à 24 Kg/ha ;
- Seulement 15% des superficies bénéficient de semences de variétés améliorées, et cette proportion s'explique essentiellement par le fait que la quasi-totalité des semences de coton sont sélectionnées. Les superficies sous céréales n'utilisent en moyenne que 2% de semences améliorées ;
- Le matériel agricole recensé lors du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH, 2006) à travers le module agricole est constitué de tracteurs, de charrues, de charrettes, et de motopompes. Un ménage possède un matériel agricole lorsqu'il dispose d'au moins un des matériels ci-dessus cités. Le taux d'équipement est estimé à 44% au niveau national, soit 630 338 ménages qui possèdent au moins un matériel agricole.

### ❖ **La faible intensification des productions animales**

Les principales caractéristiques de l'élevage burkinabè sont :

- Un cheptel numériquement important et diversifié, mais avec une faible productivité : l'insécurité alimentaire du bétail, la persistance de certaines affections et la faible maîtrise des techniques de production expliquent la faible productivité et compétitivité de l'élevage au Burkina Faso. La production laitière par vache est d'environ 110 litres de lait par lactation de 180 jours alors qu'en production intensive, elle peut atteindre au moins 800 litres en 300 jours.
- Le poids moyen par carcasse est actuellement de 113 kg pour les bovins, 8kg pour les caprins, 9kg pour les ovins et 29kg pour les porcins. La productivité numérique bovine est actuellement de 0,5 et celle des ovins de 0,99
- Des systèmes d'élevage essentiellement extensifs et très vulnérables aux conditions climatiques dominées par la transhumance ou l'association agriculture-élevage, aux côtés desquels se développent progressivement des systèmes d'élevage améliorés, semi-intensifs et spécialisés dans les zones péri urbaines.

### ❖ **La forte croissance démographique**

Le Burkina Faso comptait 15.730.977 habitants en 2010 avec un taux de croissance démographique forte de 3,1% par an. Les principales caractéristiques de cette population composée de 52% de femmes et 48% d'hommes sont (i) sa jeunesse (les jeunes de moins de 15 ans représentent 47%), (ii) sa ruralité (**77%** vivent en milieu rural) et (iii) son fort taux d'analphabétisme. Les projections démographiques prévoient 18 450 494 habitants en 2015 et 21 510181 d'habitants en 2025 ; ce qui engendre le risque que d'énormes ressources soient consacrées à des investissements sociaux, au détriment des investissements productifs.

#### **1.2.6.2. Contraintes liées à l'accessibilité**

##### ❖ **La faiblesse des infrastructures routières**

Le réseau routier est peu développé et/ou défectueux à divers niveaux. Le réseau reliant les zones de production et les zones déficitaires est souvent en très mauvais état voire impraticable surtout en saison des pluies où le besoin est le plus important. Cet enclavement des zones de production ne permet pas le transfert des produits, réduisant de ce fait l'accessibilité physique. De même, le réseau à l'intérieur de chaque zone est parfois également défectueux, ne facilitant pas l'approvisionnement des marchés.

##### ❖ **L'insuffisance de la fluidité et du fonctionnement des marchés**

Les données de différentes études indiquent qu'en 2010, le taux de mise en marché des produits est très faible avec environ 6 à 9% pour les céréales (mil, sorgho, maïs, riz et fonio) et 40% pour les cultures de rente. La transformation demeure encore embryonnaire et dominée par des unités artisanales et semi-industrielles. Le système d'information sur les marchés reste peu efficace. Les principaux défis à relever sont: (i) l'accroissement de la part de la production agricole mise sur le marché, en la faisant passer à 20% pour les céréales et à 80% pour les produits de rente; (ii) l'adoption et le respect des normes de qualité, (iii) l'accès au financement et (iv) la modernisation des exploitations agricoles.

### ❖ La forte incidence de la pauvreté

Les principales caractéristiques de la pauvreté au Burkina Faso sont les suivantes :

- **La pauvreté monétaire** : entre 2009 et 2014, l'incidence de la pauvreté a reculé de six points, passant de 46,7%, pour un seuil de pauvreté de 108 454 FCFA, à 40,1% pour un seuil de pauvreté estimé à 154 061 FCFA. La profondeur et la sévérité de la pauvreté monétaire ont également baissé passant respectivement de 15,1% et 6,7% à 9,7% et 3,3% entre 2009 et 2014 ;

- La pauvreté est fondamentalement rurale, avec une incidence de 47,5% contre 13,6% en milieu urbain. La pauvreté rurale contribue à 92 % à l'incidence de la pauvreté : 9 personnes vivant en-dessous du seuil de pauvreté sur 10 vivent en milieu rural. La baisse de la pauvreté entre 2009 et 2014 a été plus dynamique en milieu urbain (11,6 points) qu'en milieu rural (7,1 points). Cela traduit implicitement que la croissance économique a été plus profitable aux urbains qu'aux ruraux. Il en ressort que les régions du Centre (9,3 %), du Sahel (21%), des Cascades (22,7%), des Hauts-Bassins (34,4%) et du Centre-Est (36,1%) ont une incidence de la pauvreté inférieure à l'incidence globale (40,1%). Dans les régions du Centre-Sud (40,5%), du Sud-Ouest (41,5%), du Plateau Central (45,4%), du Centre-Nord (47%), de l'Est (49,6%), du Centre-Ouest (51,7%), de la Boucle du Mouhoun (59,7%) et du Nord (70,4%), l'incidence de la pauvreté est supérieure à l'incidence globale.

- La pauvreté a également un visage féminin. Environ 77 % des femmes sont analphabètes. Elles n'ont pas de sources de revenus de base et elles ne sont pas libres de mener des activités génératrices de revenus (autorisation préalable du mari etc.). La majeure partie des femmes ne peuvent de ce fait pas répondre aux formalités administratives trop contraignantes des institutions financières pour avoir accès aux crédits.

- **La pauvreté non monétaire** : L'évolution de la pauvreté multidimensionnelle, saisie à travers le cadre et les conditions de vie des ménages urbains et ruraux, montre les disparités spatiales du niveau de privations des populations dans l'accès aux services de base et d'opportunités de revenus.

En matière d'électricité, l'accès des ménages est globalement faible. La proportion des ménages utilisant l'électricité comme principale source d'éclairage est passée de 14,9% en 2009 à 24,4% en 2014. En 2014, elle était de 62,7% en milieu urbain contre 9,3% en milieu rural. Au plan régional, elle était de 60,6% dans la région du Centre, 43,0% dans les Cascades, 41,3% dans les Hauts-Bassins, 20,1% dans la Boucle du Mouhoun, 13,8% au Centre-Ouest, 12,3% au Nord, 10,5% au Sud-Ouest, 9,1% au Centre-Est, 8,3% au Centre-Nord, 8,1% au Plateau Central, 7,1% à l'Est, 5,9% au Sahel et 5,8% au Centre-Sud.

Dans le domaine de l'habitat, en 2014, un peu plus de 7 ménages sur 10 habitaient dans des zones non loties et connaissaient un faible taux d'accès à l'assainissement, une précarité des logements et un faible accès à l'eau potable et à l'électricité. 77% des ménages habitaient dans des logements précaires (matériaux non définitifs) dont 39,5% en milieu urbain et 92% en milieu rural. Toutefois, pour l'assainissement, le taux d'accès aux infrastructures est passé de 4,7% en 2007 à 8,1% en 2014. Il était de 25,1% au Centre et de 17,5% au Plateau Central. Les

régions du Centre-Est, des Cascades et du Centre-Nord avaient des taux d'accès aux infrastructures d'assainissement compris entre 5% et 10% et les huit autres régions, des taux d'accès inférieurs à 5%.

### **1.2.6.3. Contraintes liées à la stabilité**

#### **❖ Les importantes pertes post-production**

De manière générale, les techniques et les infrastructures de stockage et de conservation post-récoltes sont peu développées et peu performantes. Les pertes de productions enregistrées après les récoltes (toutes productions confondues) sont estimées à environ 30 % pour les céréales, 40 à 50% pour les racines les tubercules, les fruits les légumes, et 20% pour les oléagineux. Les efforts devront être poursuivis et renforcés afin de minimiser au mieux ces pertes qui creusent les déficits enregistrés à la production. A ce titre, la promotion des sacs à triple fond pour l'emballage du niébé est une initiative à renforcer.

#### **❖ La faiblesse de la production de saison sèche**

Les déficits enregistrés au terme des campagnes pluvieuses peuvent être compensés par les productions des campagnes sèches. Au Burkina Faso, la production du maïs « bondofa » pendant la campagne sèche de 2012 a permis en plus d'assurer l'autoconsommation des producteurs, d'amoinrir la pénurie de maïs sur le marché.

#### **❖ La fluctuation saisonnière de l'offre alimentaire**

Les faibles capacités de stockage des produits alimentaires surtout dans le milieu rural entraînent les pénuries de denrées surtout pendant les périodes dites de soudure.

#### **❖ La faiblesse des stocks alimentaires publics**

Les stocks institutionnels sont très insuffisants. Le stock national de sécurité (SNS) avait un niveau conventionnel de seulement 35 000 tonnes de céréales locales, niveau jamais atteint. Même si ce niveau vient d'être rehaussé à 50 000 tonnes, il reste toujours très faible en cas de crise sévère. De plus ce stock national est difficilement mobilisable, le dernier assouplissement des conditions de mobilisation du SNS indique que ce stock ne peut être mobilisé que si le pays enregistre un déficit brut du bilan céréalier national de 5 %. Ce niveau de déficit n'est généralement jamais atteint tandis que les crises sévères localisées sévissent chaque année. Le stock d'intervention (SI) mis en place pour pallier cette difficulté de mobilisation du SNS est planifié à seulement 10 000 tonnes. Ce niveau aussi a été rehaussé à 25 000 tonnes, juste consacré à la mise en œuvre du plan de réponse à l'insécurité alimentaire dans les communes déficitaires.

### **1.2.6.4. Contraintes liées à l'utilisation**

Les contraintes liées à l'utilisation influencent les qualités nutritionnelles des aliments. Parmi ces contraintes, celles liées aux pratiques alimentaires est développée dans les contraintes liées à la nutrition. En plus, quelques autres contraintes peuvent être évoquées.

#### **❖ Déficit en infrastructures de conservation**

La conservation des produits alimentaires dans des mauvaises conditions déprécie la qualité des aliments qui deviennent dangereux pour la consommation. Le cas de l'aflatoxine du maïs

est le plus fréquent au Burkina Faso et des mesures doivent être prises pour une conservation adéquate des produits alimentaires afin de garantir leur qualité à la consommation.

#### ❖ **Persistance des tabous sociaux**

Les missions de terrain ont révélé la persistance d'interdits alimentaires en milieu rural tels que l'interdiction pour les enfants et les femmes de consommer des œufs. Ces pratiques sont néfastes à la bonne utilisation des produits alimentaires et les campagnes de sensibilisation et d'éducation nutritionnelle devraient être renforcées pour prévenir ces situations.

### **1.2.7. Contraintes conjoncturelles**

#### ❖ **Les aléas climatiques**

Le pays subit de façon cyclique des perturbations météorologiques à l'origine de sécheresses et d'inondations. Elles se traduisent par (i) une baisse de la production agricole qui s'accompagne le plus souvent d'une hausse mécanique du prix des denrées sur les marchés de consommation qui affectent en priorité les ménages les plus vulnérables, sensibles aux variations des prix des produits alimentaires, (ii) des pertes importantes en infrastructures publiques et logements, en superficies agricoles, et en vies humaines.

#### ❖ **Les maladies et les attaques de ravageurs sur les cultures**

Les maladies et ravageurs (oiseaux granivores, rongeurs, chenilles, sauterelles, etc.) des cultures causent des dégâts considérables, pouvant engendrer dans certains cas des pertes en production s'élevant à plus de 30% de la production des ménages agricoles. Ces pertes sont aggravées en cas d'invasion acridienne.

#### ❖ **Les fluctuations saisonnières des prix des denrées alimentaires**

Compte tenu du faible développement des chaînes de valeurs, les prix des denrées agricoles subissent de fortes fluctuations saisonnières liées à la période de récolte (septembre à décembre) où les prix sont très bas, et tout au long du reste de l'année où la demande est généralement supérieure à l'offre. En raison de leur précarité économique, les ménages vulnérables vendent souvent leurs produits au moment des récoltes, lorsque les prix sont au plus bas, pour répondre à des besoins immédiats, et sont obligés de les racheter plus tard, lorsque les prix sont élevés et que leurs stocks domestiques sont épuisés. Ils tombent ainsi dans un engrenage de paupérisation conduisant à la misère. L'enclavement de certaines zones aggrave cette situation.

#### ❖ **Les conflits sociaux**

Les populations chroniquement vulnérables dépendent fortement des ressources naturelles pour leur subsistance. Ces ressources subissent toutefois une pression croissante due à des pratiques non durables d'utilisation, à la pression démographique, à l'évolution des schémas migratoires et aux changements climatiques. Il en résulte des conflits sociaux, des facteurs d'aggravation de l'insécurité alimentaire et la précarité des ménages vulnérables. L'insécurité foncière demeure également une source de conflit social.

#### ❖ **Les catastrophes d'ordre médico-sanitaire : épidémies, épizooties, etc.**

Ces catastrophes sont imprévisibles et très handicapantes lorsqu'elles surviennent. Les ménages vulnérables en sont plus durement impactés et tombent dans l'indigence. Les épizooties constituent le type de catastrophe d'ordre médico-sanitaire le plus fréquent pour les ménages vulnérables au Burkina Faso. En effet, le cheptel est confronté à de nombreuses pathologies dont certaines (péripleurite contagieuse bovine, maladie de Newcastle, la peste porcine africaine, les pasteurelloses des petits ruminants) occasionnent des pertes économiques très importantes et constituent de ce fait un véritable frein au développement de l'élevage. A titre d'exemple, la maladie de Newcastle occasionne une mortalité annuelle d'environ 80% de volailles équivalant à une perte de plus de 30 milliards de francs CFA.

#### ❖ **Autres facteurs conjoncturels**

D'autres facteurs non moins importants concourent à l'aggravation de la vulnérabilité des populations, notamment l'orpaillage (destruction des champs, dégradation de l'environnement, la déscolarisation, les maladies, l'indisponibilité de la main d'œuvre agricole etc.), l'extension des villes (dépossession des champs) et les conflits Homme/faune (destruction des productions), les feux de brousses, la faible diversification des sources de revenus des populations vulnérables.

### **1.2.8. Contraintes liées à la nutrition**

#### ❖ **Contraintes liées à la perception de la malnutrition**

Selon les conclusions d'une étude sur la représentation de la malnutrition au Burkina Faso et que nous avons retrouvé dans nos différentes rencontres sur le terrain avec les femmes, la malnutrition d'un enfant était rarement vue comme un signe de morbidité. Lorsque les symptômes de la malnutrition sont néanmoins ressentis, ils ne sont qu'exceptionnellement associés à des carences nutritionnelles : quelle que soit la région visitée ou l'ethnie des personnes interviewées, les symptômes de la malnutrition sont, le plus souvent, associés à des représentations traditionnelles. Par conséquent, la prise en charge de ces entités n'est pas concevable au niveau des structures modernes de santé ni par la prise en charge nutritionnelle. Les rares femmes qui connaissent le concept de malnutrition comme le concluait l'étude étaient scolarisées nettement plus longtemps que la moyenne et s'exprimaient généralement en français.

#### ❖ **Contraintes liées au niveau d'éducation de la femme**

Malgré une nette amélioration du niveau d'instruction de la population du Burkina Faso, les femmes sont toujours moins instruites que les hommes. Seulement 23 % des femmes et 38 % des hommes sont considérés comme étant alphabétisés. En milieu urbain, 52 % des femmes et 67 % des hommes sont alphabétisés contre respectivement 11 % et 25 % en milieu rural. Cette situation est de nature à limiter l'émergence de nouvelles pratiques dans tous les secteurs sociaux car l'instruction de la population et surtout celle des femmes est un déterminant important des conditions de vie des ménages ; elle influence le comportement procréateur, le recours à la contraception moderne, l'adoption de bonnes pratiques en matière de santé, d'hygiène et de nutrition et également elle influe sur la scolarisation des autres membres du ménage.

Les facteurs socio culturels et économiques sont explicatifs de cette situation : le faible pouvoir d'achat des parents, l'emploi du temps très chargé des femmes et des filles, les mariages forcés et précoces, les stéréotypes sexistes, les viols et harcèlements sexuels, la préférence du genre masculin.

#### ❖ **Contraintes liées aux pratiques alimentaires**

Des pratiques alimentaires jugées inappropriées pour les nouveaux nés, nourrissons et jeunes enfants sont encore présentes et contribuent à la prévalence élevée de la malnutrition au Burkina. Seulement 46,6% des nouveaux nés bénéficient d'une mise au sein précoce, et 55% sont exclusivement allaités jusqu'à 6 mois et seulement 21,5% des enfants ont une alimentation minimum acceptable. Moins de 25% des enfants ont une alimentation de complément adéquat entre 6 mois et 2 ans. Malgré la persistance des carences nutritionnelles, le milieu urbain au Burkina Faso est confronté à l'explosion des maladies chroniques liées à la nutrition. Cette situation est à mettre en lien avec des choix alimentaires orientés vers l'abandon des aliments traditionnels et vers une consommation de plus en plus grande d'aliments dits « occidentaux » encore appelée « transition nutritionnelle » en cours et responsable d'un double fardeau de la malnutrition.

Il est également important de relever les difficultés dues à la mauvaise gestion de la ration alimentaire et même des vivres. Il ressort que beaucoup de femmes souffrent d'une pratique qui les amène à assurer la ration alimentaire pendant une longue période. Selon cette pratique, c'est la femme qui doit assurer la ration alimentaire de la famille juste après les récoltes jusqu'aux premières pluies par la production des lopins de terre que leurs maris leur attribuent.

#### ❖ **Contraintes liées à l'endémie des maladies infectieuses**

La malnutrition n'est pas qu'un problème alimentaire. Il existe en effet une étroite relation entre la malnutrition et des infections telles que les diarrhées, les parasitoses intestinales, les maladies respiratoires, pathologies qui sévissent à l'état endémique au Burkina Faso et qui constitue les principales causes de mortalité infanto-juvénile avec notamment dans les formations sanitaires de base : 52,1% pour le paludisme, 11,6% les infections respiratoires aiguës. Aux maladies infectieuses aiguës il importe de ne pas omettre les cas spécifiques de la tuberculose (taux de notification des nouveaux cas, toutes formes et rechute de 30,3 p 100 000 habitants) et du VIH/SIDA (prévalence nationale de 1,12%) dont les effets contribuant à la malnutrition ne doit pas être oubliée. Malnutrition et maladies infectieuses entretiennent un cercle vicieux dans lequel un mauvais état nutritionnel accentue la gravité des maladies infectieuses, de même que les infections aggravent la malnutrition chez les enfants en bas âges et les nourrissons.

#### ❖ **Contraintes liées à l'accès aux soins**

Les contraintes liées à l'accès aux soins sont à la fois géographiques, économiques et culturelles.

Au plan géographique, des efforts restent encore à faire pour combler les disparités régionales en matière d'accessibilité géographique aux services de santé des populations.

Les contraintes liées à l'accès économique ont occupé pendant longtemps la troisième place des raisons de non fréquentation des centres de santé notamment par les plus vulnérables à savoir les femmes et les enfants. La gratuité des soins pour ces deux groupes devrait amoindrir cette contrainte et participer à une amélioration globale de la santé de la population.

Les contraintes liées à l'accès culturel aux soins qui renvoient au fait que la culture d'une personne ou d'une communauté pourrait favoriser ou défavoriser l'utilisation des services de santé, même si l'on dispose de peu de données chiffrées, demeurent une réalité et ressortent des discussions menées sur le terrain dans le cadre du présent travail. Autant de raisons qui participent à allonger le parcours du patient qui passe d'abord par le guérisseur du village avant de parvenir au stade de complication dans les centres de santé.

Outre les contraintes liées à l'accès aux soins, les patients sont également confrontés à la disponibilité de l'offre adéquate de soins. Pour ce qui est de la nutrition en particulier, des contraintes liées à la disponibilité d'un personnel adéquatement formé ou à la disponibilité d'intrants se pose dans la plupart des centres de santé visités.

#### ❖ **Contraintes liées à l'accès à l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement**

L'accès à l'eau potable et à l'assainissement reste toujours limité en dépit des progrès enregistrés. Le taux d'accès à l'eau potable est de 72,7% au niveau national (65,3% en milieu rural et 92% en milieu urbain). Le taux d'accès des ménages à l'assainissement selon le milieu d'habitation en 2016 était de 36,8% en milieu urbain contre 13,4% en milieu rural. Le taux de défécation à l'air libre était de 80,4% en 2010. L'augmentation de l'incidence de la malnutrition a un lien avec le péril fécal, l'insalubrité, les mauvaises pratiques d'hygiène, la consommation d'eau non potable responsable de près de 2,4 millions de décès par an.

#### **1.2.9. Contraintes liées à l'environnement**

La viabilité de l'environnement dans le monde repose sur des écosystèmes sains et intacts. Les plus pauvres, qui dépendent davantage directement de leur environnement naturel pour se nourrir sont les premiers à subir les conséquences de la détérioration de leur environnement. Obligés de vivre sur des terres marginales, ils sont plus exposés à des facteurs externes, comme les changements climatiques. À défaut de ressources ou de connaissances pour assurer une gestion viable des ressources vulnérables, les pauvres n'ont souvent pas de choix que de contribuer à la dégradation de leur milieu naturel pour survivre. Ils aggravent ainsi le problème et sombrent davantage dans la pauvreté et dans l'insécurité alimentaire.

Une bonne santé, la sécurité alimentaire, la croissance économique et la paix sociale sont grandement tributaires des écosystèmes. La viabilité de l'environnement, la capacité des espèces végétales et animales, et des microorganismes à subvenir à leurs besoins et à ceux des humains dans leur habitat repose sur des écosystèmes sains et intacts. Or, les ressources naturelles des écosystèmes, l'environnement dans sa globalité est très impacté par les activités humaines d'une part et d'autre part par le réchauffement de la planète.

### **1.3. Analyse du cadre institutionnel et organisationnel**

#### ***1.3.1. Dispositif national de sécurité alimentaire et nutritionnelle***

Au Burkina Faso, le pilotage de la sécurité alimentaire est assuré par le Conseil National de Sécurité Alimentaire (CNSA) présidé par le Premier Ministre, dont sont membres l'Etat, la société civile, et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

Les départements ministériels intervenant dans le domaine de la sécurité alimentaire sont ceux en charge du développement rural (agriculture et sécurité alimentaire, eau, aménagements hydrauliques et assainissement, environnement et développement durable, ressources animales et halieutiques...), de la recherche, des finances, du commerce, de l'industrie agro-alimentaire, du désenclavement, de l'action humanitaire, de la protection sociale, de l'alphabétisation, de la santé et de la nutrition, de l'administration territoriale et de la décentralisation, de la promotion de la femme et du genre, de la sécurité etc. La situation organisationnelle de ces départements obéit aux dispositions relatives à l'organisation type des départements ministériels pour la mise en œuvre des politiques (sous forme de Décret présidentiel). L'implication des PTF dans le fonctionnement et le financement du domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle est à souligner.

Les organisations paysannes (OP), les interprofessions, les groupements d'intérêt économique (GIE), les sociétés à responsabilité limitée (SARL) constituent le secteur privé organisé par rapport aux besoins spécifiques de ses membres.

Dans le cadre de la production, de la transformation, et de la commercialisation, ce secteur privé est accompagné par la Confédération Paysanne du Faso (CPF), la Fédération des Industries Agroalimentaires du Burkina (FIAB), la Chambre Nationale d'Agriculture (CNA), les Conseils Municipaux (CM), les Conseils Villageois de Développement (CVD) qui sont des structures de représentation du mouvement associatif paysan ou des populations.

Au niveau sous régional, ces structures sont représentées par le Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA) et du Réseau des Chambres d'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest (RECAO) dans les instances de la Politique Agricole (PAU) de l'UEMOA notamment le comité de haut niveau sur la sécurité alimentaire et le comité consultatif des filières agricoles.

#### ***1.3.2. Cadre organisationnel***

L'adoption de la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA) a permis, par le biais du «Cadre Général de Coopération Etat-Partenaires en matière de Sécurité Alimentaire », la création et la mise en place du CNSA, structure ad hoc de concertation et de suivi de la mise en œuvre de la SNSA.

Le CNSA est structuré au niveau central en organe d'orientation (Assemblée générale) et en organe technique (Comité technique) et en organe d'exécution (SE-CNSA), et en structures déconcentrées aux niveaux régional, provincial départemental et villageois (Conseils régionaux, provinciaux, départementaux et villageois de sécurité alimentaire).

Pour l'accomplissement de ses missions, le SE-CNSA bénéficie de l'appui de structures spécialisées qui animent et gèrent les outils et/ou instruments d'intervention. Il s'agit des structures ci-après :

- la Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS) responsable du Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire et de l'Alerte précoce ;
- le Conseil National des Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR), gestionnaire du Plan National d'Organisation et de Coordination des Secours d'Urgence et de Réhabilitation (PNOCSUR);
- la Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité alimentaire (SONAGESS), chargée de la gestion du Stock national de sécurité alimentaire (SNS).

Pour assurer la mise en œuvre des activités d'évaluation et de réponse planifiées par le dispositif, un certain nombre d'outils ont été mis en place :

- le Plan national d'organisation et de coordination des secours d'urgence et de réhabilitation (volet sécurité alimentaire) ;
- le plan de réponse et de soutien aux populations vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle;
- le Système d'information sur la sécurité alimentaire (SISA) ;
- le Fonds d'appui à la sécurité alimentaire (FASA).

## **1.4. Analyses des politiques et stratégies de sécurité alimentaire et nutritionnelle**

### ***1.4.1. Cadres de politiques et de stratégies***

Le Burkina Faso dans le cadre de la sécurité alimentaire inscrit sa démarche, ses initiatives et actions dans celles de la communauté internationale africaine et sous régionale avec lesquelles il partage un certain nombre de valeurs. Les principales politiques et stratégies en relation avec la sécurité alimentaire et nutritionnelle sont : (i) les Objectifs de Développement Durable (ODD) (ii) des Directives volontaires du Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition (CSA), (iii) des cinq Principes de Rome pour une sécurité alimentaire mondiale durable, (iv) du Cadre Stratégique de sécurité alimentaire durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté, (v) du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA), (vi) de la Politique agricole de la CEDEAO (ECOWAP), (xi) la politique agricole de l'Union (PAU), (vii) le programme communautaire décennal de transformation de l'agriculture pour la sécurité alimentaire et nutritionnel (viii) de la Charte pour la prévention et la gestion des crises alimentaires, (iv) du Plan national de développement économique et social (PNDS) (x) du Programme national du secteur rural (PNSR), (xi) de la Politique nationale de la nutrition (PNN).

### ***1.4.2. Principaux résultats de la mise en œuvre des politiques***

Dans le cadre de la mise en œuvre des politiques et stratégies en relation avec la sécurité alimentaire, on distingue deux types de résultats et acquis. Il s'agit, d'une part, de ceux issus de l'ensemble des mesures politiques et institutionnelles prises par le Gouvernement, et d'autre part, de ceux issus des projets et programmes opérationnels mis en œuvre et visant à renforcer la sécurité alimentaire.

Les principaux résultats et acquis obtenus peuvent se résumer comme suit selon les domaines:

- ❖ **De la contribution à l'économie nationale et à la réduction de la pauvreté en milieu rural :** sur la période 2011-2015, le taux de croissance annuel du PIB agricole a connu une évolution annuelle en dents de scie passant de 5,20% en 2010 à 2,60% en 2015. Ce résultat contraste avec l'objectif initial de 14,7% de taux de croissance annuel du PIB agricole. En matière de contribution au produit intérieur brute (PIB), le sous-secteur des productions végétales a enregistré une performance de 82,6% de sa cible de 2015 (1 266 milliards de FCFA). Le sous-secteur des ressources animales a réalisé 10% de sa cible inscrite dans le PNSR (5756 milliards de FCFA en 2015) et le sous-secteur des productions forestières et fauniques a enregistré une performance de 28% de sa cible (417,7 milliards de FCFA en 2015).
- ❖ **De la contribution à la sécurité et à la souveraineté alimentaire et nutritionnelle :** La situation de la sécurité et souveraineté alimentaires et nutritionnelle a connu une progression satisfaisante de 93,50% au cours de la période 2011-2015. La proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique au niveau national est passé de 32,8% en 2010 à 9% en 2014 pour une cible de 23%. La prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de 0 à 5 ans est passée de 31,40% en 2010 à 20,1% en 2014, pour une cible de 23%. Cependant des efforts restent à fournir car la proportion de ménages pauvres céréaliers dans les zones structurellement déficitaires reste élevée et se situe à 56,6% en 2015 au-dessus de la cible de 50%.
- ❖ **De l'accroissement des aménagements hydro-agricoles et pastoraux :** la mise en œuvre du PNSR s'est traduite dans son volet aménagement hydro-agricole par l'atteinte d'une capacité de stockage en eau de surface de 5 milliards de mètres cube en 2015. Ces réalisations ont permis l'aménagement de 72 586 ha de périmètre irrigués et de 61 323 ha de bas-fonds. Cependant, des efforts restent à consentir car ces aménagements ne représentent que 17,22% du potentiel aménageable et la production irriguée ne représente que 12,9% de la production agricole totale. En outre, la couverture des besoins en eau du bétail en saison sèche est passée de 50% en 2011 à 61% en 2015 pour une cible de 70% grâce à la réalisation de 529 forages, 136 boullis, 130 puits à grand diamètre et 23 barrages à vocation pastorale.
- ❖ **De l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et l'amélioration du cadre de vie :** Les actions mises en œuvre dans ce domaine ont permis d'améliorer le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural qui est passé de 56% en 2010 à 65% en 2015 contre une cible de 76% soit un niveau d'atteinte de la cible de 45%. Le taux d'accès à l'assainissement familial est passé de 0,8% en 2010 à 12% en 2015 en milieu rural. Dans le domaine de l'amélioration du cadre de vie, la proportion des déchets solides valorisés et/ou recyclés est passée de 6% en 2011 à 9% en 2015 pour une cible de 30% soit un niveau d'atteinte de la cible de 13%. La proportion de communes dotées d'un système fonctionnel de gestion des déchets solides est de 13% en 2015.

❖ **De la sécurisation foncière et de la gestion des ressources naturelles**, il a été enregistré :

- dans le domaine de la sécurisation foncière, les principales mesures et actions ont permis une mise en œuvre de la politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural (PNSFMR) à travers l'application de la loi N° 034-2009/AN portant régime foncier rural au Burkina Faso. A ce titre, des structures locales et organes de gestion foncière ont été mis en place à savoir 52 services fonciers ruraux (SFR), 379 Commission villageoise de sécurisation foncière (CVSF), 1 294 Commissions Foncières Villageoises (CFV), 987 Commission de Conciliation Foncière Villageoise (CCFV) ;
- en matière de sécurisation et de gestion des ressources pastorales, les réalisations ont porté sur (i) la délimitation de 27 zones de pâture et le tracé de 1000 km de piste à bétail ; (ii) la sécurisation de 200 000 ha de pâturages ; (iii) la restauration de 10 314 ha de terres dégradées ; (iv) l'aménagement de 26 zones pastorales couvrant 775 000 ha. Ces différentes actions ont permis de réduire les conflits liés à la gestion des ressources naturelles qui sont passés de 600 en 2010 à 50 en 2015 ;
- en matière de gestion durable des ressources naturelles, les réalisations ont porté sur : (i) le second inventaire forestier (IFN2), (ii) la délimitation de 153 nouvelles forêts, (iii) la récupération d'environ 30 191 ha de terres dégradées, (iv) la fixation de 2 230 dunes de sable, (v) la réalisation d'environ 22 000 ha de RNA et (vi) l'adoption de 55 bonnes pratiques de gestion durable des terres ;
- en matière de gestion intégrée des ressources en eau, les organes de gestion ont été mis en place notamment le Conseil National de l'Eau, le Secrétariat Permanent du PAGIRE, les agences de bassins et leurs Comités de gestion de bassins et les comités locaux de l'eau. En outre, un système national d'information sur l'eau (SNIEau) est rendu fonctionnel. Le fonctionnement de ces différents organes a favorisé une gestion rationnelle et partagée des ressources en eau et la résolution appropriée des conflits liés à l'utilisation de la ressource eau.

❖ **Dans le domaine de la production animale et halieutique**,

sur la période 2011-2015, la production moyenne annuelle a été de 55 000 bovins et 85 000 ovins embouchés, 45 000 tonnes de viande produite et de 4 300 000 litres de lait collectés et traités. En outre, ce sont en moyenne, 360 000 têtes de bovins, 1 100 000 petits ruminants et près d'un million de têtes de volailles qui ont été exportés annuellement avec une régression du taux d'accroissement annuel respectivement de -3% et -4% pour les bovins et les petits ruminants. La production moyenne annuelle de poisson a été de 19 612 tonnes.

❖ **En matière de production forestière et faunique** , 257 610 stères de bois, 43 516 tonnes de charbon de bois et 719 098 tonnes de produits forestiers non ligneux (PFNL) ont été produites en moyenne par an. Quant à la production de la viande sauvage, elle a été de 66 tonnes en moyenne par an.

### ***1.4.3. Analyse critique de la mise en œuvre des politiques***

La dynamique engendrée par l'ajustement structurel, en termes de formulation de politiques, d'élaboration de stratégies, de plans d'actions, de programmes et projets, ne semble pas avoir impulsé l'essor attendu des interventions en matière de sécurité alimentaire.

Malgré la mobilisation des ressources et l'exploitation des potentialités, les efforts déployés et les réformes mises en œuvre n'ont pas permis d'atteindre les résultats escomptés. Cela s'explique en partie par :

- la faible appropriation de ces projets et programmes par les acteurs à tous les niveaux,
- l'insuffisance des ressources allouées par le budget de l'Etat au secteur rural,
- l'insuffisance en ressources humaines ;
- l'instabilité organisationnelle aussi bien dans le secteur qu'à l'intérieur des sous-secteurs.

## **1.5. Dépenses publiques pour la sécuritaire alimentaire et nutritionnelle**

### ***1.5.1. Financement du secteur rural***

Le secteur rural a été relativement bien financé sur la période 2011-2015. Les dépenses publiques agricoles (DPA) se sont élevées à 909,1 milliards de FCFA, soit 182 milliards de FCFA en moyenne par an contre 115 milliards de FCFA en 2008-2010, soit une hausse moyenne annuelle réelle de 8,4%. La part des ressources intérieures dans les DPA a été de 41% sur la période 2011-2015 contre 47% sur la période 2008-2010 et 37% entre 2004 et 2007. Par ailleurs, le taux d'exécution du budget agricole sur ressources internes s'est amélioré pour atteindre 93% en 2011-2015 alors que celui sur ressources externes stagne autour de 60% traduisant ainsi des insuffisances de gestion de l'aide au développement par les PTF et la faible capacité d'absorption de celle-ci par la partie nationale. Le Burkina Faso a respecté l'engagement de Maputo en allouant en moyenne 11,5% de ses ressources publiques aux dépenses agricoles. Les investissements réalisés dans le secteur agricole se regroupent en trois grandes catégories : (1) le développement de la production agricole en faveur des producteurs; (2) les aménagements hydro-agricoles; et (3) les mesures et appuis institutionnels.

L'analyse indique une tendance à la stabilité des investissements en faveur des producteurs, alors que les allocations budgétaires pour les aménagements hydro-agricoles ont augmenté de façon significative. Ceci reflète l'importance accordée à la maîtrise de l'eau dans le cadre de la production agricole et du développement du secteur rural. L'allocation des ressources présente plusieurs incohérences. D'une part, les aménagements hydro-agricoles ne sont pas corrélés au niveau des capacités d'exploitation des producteurs, étant donné leurs limitations (en particulier le niveau de pauvreté en milieu rural et le taux élevé d'analphabétisme), et aux insuffisances du personnel d'encadrement. D'autre part, le faible taux de ressources allouées aux appuis institutionnels semble incohérent avec la taille et la complexité des dispositifs institutionnels mis en place, et insuffisant pour la pérennisation des structures en charge des actions dans l'agriculture.

Pour atteindre les objectifs de sécurité alimentaire énoncés dans les documents de politiques, il est certes nécessaire d'accroître le financement aux profits des producteurs; mais aussi

d'améliorer leur traçabilité pour espérer que les ressources budgétaires atteignent les bénéficiaires finaux.

L'analyse détaillée des investissements laisse voir la prédominance des projets financés par des ressources extérieures que ceux bénéficiant des ressources propres de l'État. Cela pose de nombreux problèmes, notamment la vulnérabilité du secteur agricole à l'égard des chocs extérieurs (crises financières, crises énergétiques, crises alimentaires internationales, entre autres).

La forte dépendance des financements extérieurs (71% des financements de l'agriculture de 2006 à 2013) s'accompagne d'une forte fragmentation en un grand nombre de projets, ce qui rend plus difficile la mise en œuvre de politiques sectorielles efficaces, efficientes et durables. L'organisation opérationnelle centrée sur des projets complique l'exercice de programmation budgétaire, de planification, de pilotage, de coordination, et de suivi-évaluation des activités pour la mise en place de l'approche programmes du PNSR.

Malgré les engagements répétés des partenaires à favoriser progressivement les appuis budgétaires et les approches de type « panier commun », permettant de réduire la charge administrative et de renforcer progressivement les capacités de gestion financière du pays partenaire, l'aide-projet reste la forme la plus dominante de financement dans le secteur agricole. La revue des dépenses publiques du secteur agricole de la Banque mondiale réalisée en 2012 indiquait que 80 à 100 projets figurent au budget du Ministère en charge de l'Agriculture chaque année.

L'analyse des dépenses par filière montre aussi des incohérences par rapport aux textes des politiques (notamment en ce qui concerne les filières prioritaires). On constate que les filières riz et coton bénéficient d'importants soutiens de la part de l'État et des bailleurs : le coton et le riz absorbent la majorité des dépenses, avec des parts respectives de 52,2% et 32,4%, tandis que les neuf autres filières combinées représentent uniquement 15,4%. Certaines filières prioritaires n'y figurent pas (ex: maïs), certaines filières prioritaires ont très peu de ressources allouées (ex: bovin-lait), et d'autres qui n'ont pas été définies comme prioritaires dans les textes reçoivent des soutiens importants (ex: blé). Il semblerait que l'allocation des ressources aux différents axes stratégiques des politiques et aux différentes filières est faite plutôt en fonction d'autres priorités que celles formulées par le PNSR, ce qui rend la réalisation des objectifs de long terme des politiques difficile.

### ***1.5.2. Financement de la nutrition***

La lutte contre la malnutrition est multisectorielle et elle intervient à plusieurs niveaux, nécessitant une bonne coordination et une synergie des actions. Elle doit s'appuyer sur l'existence d'un environnement favorable avec un engagement financier effectif, sur la disponibilité des ressources humaines de qualité, sur des actions guidées par des recherches scientifiques solides et sur un système de suivi-évaluation fiable et performant.

Pour l'année 2010, les dépenses des interventions de nutrition dans le secteur de la santé au Burkina Faso s'élevaient à près de 12.406.568.933 francs CFA avec une contribution du gouvernement d'environ 62.706.814 soit 0,5% du montant total. Les financements provenant des partenaires d'aide au développement et versés au gouvernement ont été évalués à 9.603.213.066 franc CFA soit 77,40 % des dépenses totales de nutrition. Malgré une prise de conscience de l'importance des interventions en nutrition aussi bien sur le plan économique

que sur le plan de la santé, on constate que les fonds provenant des gouvernements reste outrageusement faible. Les interventions en nutrition sont surtout financées par l'extérieur et viennent rappeler la nécessité d'une meilleure implication des gouvernements locaux pour que les efforts consentis dans la lutte contre la malnutrition ne soient pas vains.

## 1.6. Analyse SWOT et des défis majeurs

### 1.6.1 Analyse SWOT/ FFOM (forces, faiblesses, opportunités et menaces)

L'analyse des forces et faiblesses, opportunités et menaces ou SWOT est faite au tableau 1 ci-dessous :

**Tableau 1: Tableau d'analyse SWOT**

<b>FORCES</b>	<b>FAIBLESSES</b>
<p><b>a) Niveau institutionnel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- existence du CNSA et tenue régulière de ses instances ;</li><li>- existence du stock national de sécurité alimentaire (SNS) ;</li><li>- existence du Système d'information sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de structures de production de statistiques commerciales ;</li><li>- existence d'acteurs organisés aux différents maillons du secteur ;</li><li>- existence de cadres de concertation nationale et régionale ;</li><li>- existence de structures de contrôle et de suivi des marchés et des prix ;</li><li>- existence de cadres réglementaires ;</li><li>- maillage du dispositif à travers les structures déconcentrées du CNSA (CRSA, CPSA, CDSA) ;</li><li>- existence d'outils de planification et des outils de gestion des crises alimentaires et nutritionnelle ;</li></ul>	<p><b>a) Niveau institutionnel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- inadéquation de l'ancrage institutionnel ;</li><li>- faible synergie des acteurs ;</li><li>- absence de méthodologie adaptée à l'identification et au ciblage des ménages vulnérables ;</li><li>- dysfonctionnement des cadres de concertation (régionale, provinciale et départementale) ;</li><li>- Faible appropriation des outils de gestion et des outils de planification ;</li><li>- difficultés de capitalisation des actions entrant dans le domaine de la SAN ;</li><li>- absence de production régulière de statistiques sur les productions maraichères et les PNFL ;</li><li>- faible capacité du système d'information sur les marchés à bétail ;</li><li>- absence d'un bilan fourrager sur l'ensemble du pays ;</li><li>- Prise en compte insuffisante des questions de nutrition dans certains programmes et politiques de développement nationales et locaux ;</li></ul>

FORCES	FAIBLESSES
<p><b>a) Niveau politique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- prise en compte de la SAN dans les politiques nationales de développement ;</li> <li>- mise en œuvre de la décentralisation et meilleure prise en compte des dimensions régionales et locales de la sécurité alimentaire ;</li> <li>- le respect de l'engagement des états à consacrer 10 % du budget national à l'Agriculture) ;</li> <li>- existence de la PNPS</li> <li>- existence de la loi 034 portant sur le régime foncier rural.</li> </ul>	<p><b>a) Niveau politique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- insuffisance de responsabilisation des OP dans la gestion des ressources naturelles ;</li> <li>- insuffisance de la vulgarisation Agricole et technologique due au caractère directif de son encadrement ;</li> <li>- concentration des interventions des partenaires dans certaines zones ;</li> <li>- transfert de compétences sans les transferts concomitants de ressources aux collectivités territoriales ;</li> <li>- la faible prise en compte de la protection sociale dans les politiques et stratégies de sécurité alimentaire ;</li> <li>- insuffisance de ressources allouées à l'appui conseil aux producteurs.</li> </ul>
<p><b>b) Niveau capacités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- existence d'un potentiel important en ressources naturelles exploitables (terre, eau, forêt, faune, etc.) ;</li> <li>- existence de technologies éprouvées mises au point par la recherche en matière de production agro-sylvo-pastorale, faunique et halieutique ;</li> </ul>	<p><b>b) Niveau capacités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- faible capacité (matériel et financières) du SAP ;</li> <li>- persistance du système extensif de production ;</li> <li>- enclavement de certaines zones de production ;</li> </ul>

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- existence d'un réseau d'infrastructures marchandes (comptoir d'achat) et de stockage ;</li> <li>- existence de stock de sécurité alimentaire et d'intervention (SSAI) pour les ventes à prix social (VPS) et les boutiques témoins ;</li> <li>- existence de ressources humaines qualifiées pour la mise en œuvre de la PNSAN.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- insuffisance de compétitivité des produits locaux ;</li> <li>- insuffisance de l'information sur le marché ;</li> <li>- faible couverture (géographiques et cibles) des interventions spécifiques préventives et des interventions sensibles de nutrition</li> <li>- insuffisance des équipements et des infrastructures adéquats de conditionnement, de conservation, de transformation, de stockage et de commercialisation ;</li> </ul>
<p><b>c) Niveau économique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- existence d'un nombre important de projets et programmes mis en œuvre dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;</li> <li>- adhésion et soutien effectif des politiques et des PTF aux projets et programmes ;</li> <li>- existence de pôles de croissance ;</li> <li>- le potentielle des terres aménageables (233 500 ha de terres irrigables et 500 000 ha de bas fonds facilement aménageables).</li> <li>- existence du Fonds d'Appui à la Sécurité Alimentaire (FASA).</li> </ul>	<p><b>c) Niveau économique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisance de financement de la nutrition ;</li> <li>- contribution insuffisante des acteurs nationaux (Etat et Privés) au financement de la SAN ;</li> <li>- difficultés d'accès aux crédits pour les producteurs ;</li> <li>- faible approvisionnement de certains fonds d'Appui à la Sécurité Alimentaire (FSSI ; FEIA) ;</li> <li>- faible allocation budgétaire du Gouvernement pour la mise en œuvre du PRSPV ;</li> </ul>

**Tableau 2: Opportunités et menaces**

	<b>OPPORTUNITES</b>	<b>MENACES</b>
1	<p><b>a) Niveau institutionnel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- existence de structures de recherche (CNRST, Universités, CIRDES, etc.)</li> <li>- existence d'organes supra-nationaux sur la resilience ;</li> </ul>	<p><b>a) Niveau institutionnel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- instabilité institutionnelle ;</li> </ul>
2	<p><b>b) Niveau politique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- adhésion du Burkina aux instruments internationaux et régionaux favorables à la sécurité alimentaire et nutritionnelle (Mouvement SUN, REACH, AGIR, Cadre USAID, cadre UE, ANRS, ODD2) ;</li> <li>- existence de mesures incitatives à la valorisation des produits (transformations, foires, salons, journées promotionnelles, etc.) ;</li> <li>- adhésion des partenaires au dispositif et leur participation aux différentes instances ;</li> <li>- existence du TEC / UEMOA ;</li> <li>- disponibilité des PTF à accompagner les actions de résilience ;</li> <li>- souscription du pays à l'assurance sur la sécheresse African Risk Capacity (ARC).</li> </ul>	<p><b>b) Niveau politique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dégradation du contexte sécuritaire ;</li> </ul>
3	<p><b>c) Niveau capacités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- création d'une réserve régionale dans l'espace CEDEAO d'un volume de 411 000 tonnes réparties en un stock physique de 140 mille tonnes et d'un stock financier de 271 mille tonnes ;</li> <li>- existence de textes régissant la libre circulation des personnes et des biens dans</li> </ul>	<p><b>c) Niveau capacités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- récurrence des catastrophes naturelles et anthropiques ;</li> <li>- fort taux de dépendance de la population ;</li> <li>- conflits sociaux.</li> </ul>

	l'espace CEDEAO.	
4	<p><b>d) Niveau économique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- existence de marché sous régional porteur (niébé, sésame, oignons, maïs, animaux et produits forestiers non ligneux) ;</li> <li>- forte mobilisation des PTF autour du financement du PNDES ;</li> <li>- faible niveau de fluctuation des prix des céréales sur les marchés (constitution/reconstitution/déstockage).</li> </ul>	<p><b>d) Niveau économique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- forte dépendance du financement extérieur ;</li> <li>- persistance de la fraude et contrebande ;</li> <li>- vente de produit avariés / périmés ;</li> <li>- fluctuation du marché de change.</li> </ul>

Au regard de ce diagnostic, il ressort que la situation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle demeure préoccupante, surtout en milieu rural et péri-urbain. Elle est marquée par :

- une couverture insuffisante des besoins céréaliers par les productions nationales en raison de la faiblesse de la pluviométrie, de la pauvreté et de la dégradation du potentiel productif, ainsi que des catastrophes naturelles récurrentes (sécheresses, inondations, etc.) ;
- des difficultés d'accès à une alimentation de qualité pour près de la moitié de la population en raison de la faiblesse de leur revenu, de l'insuffisance des infrastructures de distribution, de conservation et de stockage ;
- des pratiques alimentaires inadéquates et des insuffisances en matière d'offre de services sanitaires et nutritionnels.

Face à cette situation alimentaire et nutritionnelle précaire, il est impératif d'engager des mesures idoines pour lever les contraintes ci-dessus. Cela permettrait de créer des conditions de production, d'approvisionnement et d'utilisation afin que les populations puissent accéder à une sécurité alimentaire et nutritionnelle adéquate. Aussi, est-il nécessaire d'élaborer une politique nationale spécifique à même de construire véritablement une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable au Burkina Faso.

### ***1.6.2. Grands défis à relever***

#### **❖ Renforcement du cadre institutionnel**

Lever ce défis passe par le renforcement du dispositif de coordination et de suivi-évaluation du Conseil National de Sécurité Alimentaire (CNSA) à tous les niveaux, l'implication de l'ensemble des parties prenantes contribuant à la sécurité alimentaire, l'amélioration de la veille sur l'ensemble du dispositif et le renforcement des capacités techniques des acteurs du secteur genre, notamment les points focaux des cellules genres, et intégrer et promouvoir leur participation à l'élaboration des budgets sectoriels sensibles au genre.

#### **❖ Couverture des besoins alimentaires de la population**

Pour venir à bout de ce défis il est nécessaire de renforcer les capacités techniques et opérationnelles des acteurs, d'appuyer l'émergence des promoteurs de l'agro business, de maîtriser et gérer de façon efficiente les eaux de production, les terres et les écosystèmes forestiers, de préserver les diversités faunique, floristique et halieutiques et de sécuriser davantage les ressources foncières rurales.

La mise en place de semences de variétés hâtives adaptées aux courtes saisons pluvieuses et d'infrastructures de stockage et de transformation sont également des conditions nécessaires pour relever ce défi. Aussi, il convient de veiller à une bonne mise en marché des produits agricoles.

#### **❖ Renforcement de l'accessibilité alimentaire**

L'analyse diagnostique de la sécurité alimentaire et nutritionnelle fait ressortir des difficultés liées à l'accès à l'alimentation qui peuvent être levées à travers :

- Le renforcement des programmes de valorisation des produits locaux (recherche, transformation, mise en marché, etc.).

- L'amélioration de la mise en marché par le développement des infrastructures marchandes structurantes ;
- L'amélioration de la compétitivité des produits agro-pastoraux, fauniques et des PFNL sur le marché ;
- Le fonctionnement optimal du marché intérieur et la promotion des produits locaux ;
- L'alimentation saine et nutritive à une population en pleine croissance démographique ;
- La reconquête des labels sur les produits à forte valeur ajoutée (haricot vert, mangue, sésame, anacarde, etc.)
- L'exonération des droits de taxes à l'importation des prémix entrant dans la production locale des farines infantiles et des aliments fortifiés.

#### ❖ **Amélioration de l'utilisation des aliments**

Pour y arriver, il est nécessaire de promouvoir de la stratégie harmonisée de l'Assainissement Total Piloté par la Communauté (ATPC), le lavage des mains au savon, le traitement de l'eau à domicile et d'améliorer l'accès à l'eau potable et aux infrastructures d'assainissement.

#### ❖ **Renforcement de la stabilité**

Pour faire face à ce défi, plusieurs mesures peuvent être entreprises par l'Etat et ses partenaires. Ce sont entre autre :

- l'organisation, la gestion et l'entretien des petits périmètres irrigués et barrages ;
- le développement de la petite irrigation à partir de l'eau souterraine (puits et forages) ;
- la promotion de la production familiale (cultures maraîchères, fruits et vivrières) riches en nutriments ;
- le développement de groupements agricoles pour un approvisionnement alimentaire diversifié des cantines scolaires ;
- la promotion des bonnes techniques de récolte auprès des ménages ;
- le renforcement des capacités des services d'encadrement ;
- le renforcement des capacités logistiques et opérationnelles des sociétés coopératives pour un transport adéquat des denrées alimentaires ;
- l'organisation de la commercialisation primaire des produits agricole ;
- la promotion des bonnes techniques de conservation et de stockage des aliments post récolte et post capture ;
- la fabrication locale des aliments de compléments pour les enfants à partir des produits locaux;
- L'accessibilité des femmes aux ressources de productions agricole qui reste encore faible. Les défis résident dans la capacité des organisations féminines existantes, l'inaccessibilité des femmes aux fonciers, l'appui des groupements féminins en petits matériels de transformations, l'accès des femmes aux technologies de production et transformation avec une faible pénibilité au travail.

## 2. ELEMENTS DE LA POLITIQUE

### 2.1. Fondements

Le nombre important d'instruments nationaux et internationaux traitant de la question de sécurité alimentaire et nutritionnelle témoigne de l'importance des questions de l'éradication de la faim et de la malnutrition dans la promotion du développement humain durable.

#### 2.1.1. Niveau international

Un certain nombre de cadres généraux internationaux énoncent les grands principes à suivre et les stratégies à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ces cadres comprennent (i) les ODD, (ii) le Cadre Stratégique Mondial sur la sécurité alimentaire et la nutrition, (iii) les cinq principes de Rome, (iv) le mouvement Scaling Up Nutrition. Les cadres ci-après revêtent une importance particulière, car ils sont spécifiquement liés à la sécurité alimentaire et à la nutrition :

#### ❖ Les Objectifs de Développement Durable (ODD)

Les ODD fournissent un cadre constitué de dix-sept objectifs détaillés et spécifiques à atteindre d'ici 2030 pour réaliser un développement durable. Ils sont interdépendants. La PNSAN contribuera à la réalisation des ODD en particulier à l'ODD 2 qui est « *éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable* ».

#### ❖ Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition (CSA) en 2014

Les recommandations du CSA de 2014 font ressortir que la stratégie d'actions contre l'insécurité alimentaire et la faim repose sur des interventions à court et à plus long terme. S'agissant des mesures à moyen et à long terme visant à renforcer la résilience et à traiter les causes profondes de la faim, les principales exigences sont :

- améliorer la productivité agricole et renforcer les moyens d'existence, la sécurité alimentaire et la nutrition dans les communautés rurales pauvres ;
- promouvoir des activités productives et l'emploi décent ;
- mettre en valeur et préserver les ressources naturelles ;
- garantir un accès aux ressources productives ;
- développer les infrastructures rurales (notamment renforcer les capacités dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments et de la santé des animaux et des plantes) et élargir les débouchés ;
- renforcer les capacités de production et de diffusion des connaissances (recherche, vulgarisation, éducation et communication).

#### ❖ Les cinq principes de Rome pour une sécurité alimentaire mondiale durable

Des cinq (05) Principes de Rome pour une sécurité alimentaire mondiale durable, adoptés en novembre 2009, qui fournissent une base stratégique solide pour une action coordonnée de l'ensemble des parties prenantes aux niveaux mondial, régional et national, nous retenons le principe 3 dont le contenu est : s'efforcer d'adopter une double approche globale de la sécurité alimentaire consistant en : 1) une action directe visant à remédier immédiatement à la faim dont

souffrent les plus vulnérables; et 2) des programmes à moyen et long termes dans les domaines de l'agriculture durable, de la sécurité alimentaire, de la nutrition et du développement rural visant à éliminer les causes profondes de la faim et de la pauvreté, en particulier grâce à la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate.

#### ❖ **Mouvement SUN**

Le Scaling Up Nutrition ou Renforcement de la Nutrition (SUN) est un mouvement mondial qui réunit les gouvernements, la société civile, les entreprises et les citoyens dans un effort mondial pour mettre fin à la sous-nutrition. SUN a été lancé en 2010, et a entre autres objectif la création d'un environnement politique favorable, avec un fort leadership du pays, et un espace commun (plateformes multi-acteurs) où les acteurs peuvent aligner leurs activités et prendre une responsabilité conjointe pour le renforcement de la nutrition.

#### 2.1.2. *Niveau continental*

#### ❖ **Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA)**

Au plan africain, la PNSAN est en droite ligne avec le Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA) et vise à restaurer la croissance agricole, le développement rural et la sécurité alimentaire en Afrique.

#### ❖ **Politique Agricole de la CEDEAO (ECOWAP) et Politique Agricole de l'UEMOA (PAU)**

La PNSAN s'inspire de la Politique agricole de la CEDEAO (ECOWAP) et la Politique agricole de l'UEMOA (PAU). L'objectif de l'ECOWAP est « le développement du secteur agricole et l'utilisation maximale de toutes les potentialités de ce secteur dans un esprit de complémentarité des zones écologiques en vue d'assurer l'autosuffisance alimentaire au sein de la sous-région ». Quant à la PAU, elle vise à « contribuer, de façon durable à la satisfaction des besoins alimentaires de la population de la région, au développement économique et social des Etats membres et à la réduction de la pauvreté en milieu rural ».

#### ❖ **Le Cadre Stratégique de sécurité alimentaire durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté**

Le 18<sup>ème</sup> Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement du Comité Permanent Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS), tenu à Bamako les 25 et 26 novembre 2000, a adopté un Cadre Stratégique de sécurité alimentaire durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté. L'objectif général de ce cadre est d'assurer l'accès de tous les Sahéliens, à tout moment, aux aliments nécessaires pour mener une vie saine et active à l'horizon 2015.

#### ❖ **La Charte pour la prévention et la gestion des crises alimentaires**

La Charte pour la prévention et la gestion des crises alimentaires adoptée lors du 40<sup>ème</sup> sommet ordinaire des chefs d'Etats de la CEDEAO en février 2012 affirme clairement les responsabilités des organisations régionales et des acteurs non étatiques dans la prévention et la gestion des crises alimentaires. Cette charte vise à améliorer l'efficacité et l'efficience des mécanismes de prévention et de gestion des crises alimentaires dans les pays membres de la CEDEAO, de l'UEMOA et du CILSS.

### 2.1.3. Niveau national

Au niveau national, l'élaboration de la PNSAN s'inscrit dans la dynamique de l'Etude Nationale Prospective Burkina 2025, et du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES), Programme National du Secteur Rural (PNSR) II, les Priorités Résiliences Pays Alliance Globale pour la Résilience (PRP- AGIR) et la Politique Nationale de Nutrition (PNN).

#### ❖ L'étude nationale prospective Burkina 25

L'objectif de l'étude prospective Burkina 2025 est de dégager les tendances d'évolution de la société Burkinabè, de définir le profil de cette société au bout d'une génération, d'en déterminer les différents germes de changement et d'élaborer des scénarios alternatifs devant servir de base à la formulation des politiques et stratégies à moyen terme. Cette étude indique que l'atteinte de la souveraineté et de la sécurité alimentaires à travers la mise en œuvre de politiques de gestion équitable et responsable qui garantissent l'accès aux ressources (terre, eau, forêts, zones de pêche etc.), renforcent et diversifient la production agricole par des investissements massifs dans les ressources naturelles. En outre, elle propose la promotion de la production de cultures vivrières afin d'assurer l'autosuffisance alimentaire.

#### ❖ Plan National de Développement Economique et Social (PNDES)

Le secteur agricole s'inscrit pleinement dans l'axe 3 qui consiste à dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois à travers:

- Objectif stratégique 3.1: *« développer durablement un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché et basé sur les principes de développement durable »* ;
- Objectif stratégique 3.3: *« promouvoir le commerce et l'expansion des industries de services à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois décents »* ;
- Objectif stratégique 3.4: *« développer des infrastructures de qualité et résilientes, pour favoriser la transformation structurelle de l'économie »*.

#### ❖ Le Programme National du Secteur Rural (PNSR)

Le PNSR II est le cadre de mise en œuvre du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA), de la Politique agricole de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP/CEDEAO) et de la Politique agricole commune de l'UEMOA(PAU). Il vise à asseoir une agriculture moderne, professionnelle, compétitive qui vise l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Le PNSR II s'inscrit donc dans une vision commune du gouvernement et des différents acteurs du secteur rural de répondre aux engagements pris par le Burkina Faso aux plans international et sous régional pour une plus grande performance des politiques de développement agricole.

#### ❖ Les priorités résiliences pays Alliance Globale pour la résilience (PRP-AGIR)

L'AGIR s'est fixée pour objectif de « réduire structurellement et de manière durable la vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle en accompagnant la mise en œuvre des politiques sahéniennes et ouest-africaines ». Elle vise à fédérer les efforts des acteurs de la région et de la communauté internationale autour d'un cadre commun de partage des résultats.

Le Burkina Faso a adopté en 2015 les PRP dans le cadre de l'AGIR avec comme vision : « A l'horizon 2035, la pauvreté des populations burkinabè et la vulnérabilité de leurs moyens de subsistance sont réduites de moitié, et elles jouissent d'une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable ».

### ❖ **La Politique Nationale de Nutrition**

La PNN constitue le cadre de référence en matière d'intervention dans la nutrition au Burkina Faso. L'objectif est d'améliorer l'état nutritionnel des populations à travers la mise en œuvre d'interventions multisectorielles. La PNSAN sera mise en œuvre en synergie avec cette politique.

## **2.2. Vision**

La sécurité alimentaire et nutritionnelle est transversale et nécessite une vision partagée, comprise par tous les acteurs.

La vision de la PNSAN du Burkina Faso s'énonce comme suit : « *assurer à tout moment, à l'ensemble des populations un accès équitable à une alimentation équilibrée, suffisante et saine afin de contribuer à la réduction de la pauvreté, à la consolidation de la paix sociale et à la réalisation d'un développement durable* ».

A travers cette vision il s'agira d'assurer à toute personne, sans distinction aucune, et à tout moment un accès physique et économique aux denrées alimentaires dont elle a besoin pour mener une vie saine et active. Cette vision implique une dimension sociale, économique et politique. Ainsi, pour renforcer cette nature multidimensionnelle, la bonne gouvernance sera au cœur de la mise œuvre de la PNSAN.

## **2.3 Principes directeurs**

Les principes directeurs définissent les normes et les valeurs autour desquelles les axes et les objectifs de la PNSAN sont bâtis. Tout en adhérant aux principes déjà définis dans les différents documents de référence, la mise en œuvre de la PNSAN mettra l'accent sur les principes directeurs suivants.

### ❖ **L'anticipation et la proactivité**

Le principe de l'anticipation et de la proactivité appelle l'ensemble des pouvoirs publics et des autres acteurs à adopter une posture de veille sur la question de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Cette veille stratégique permettra de prévenir les éventuelles crises alimentaires et d'engager des programmes effectifs de développement pour assurer une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable.

### ❖ **la redevabilité**

L'obligation de rendre compte doit animer tous les acteurs du dispositif afin d'instaurer la confiance entre, les acteurs du dispositif et les populations bénéficiaires d'une part et entre l'Etat et les partenaires au développement, d'autre part;

### ❖ **l'équité et le genre**

Ce principe vise à corriger les inégalités que subissent les personnes ou les groupes défavorisés. Ainsi, les différences de genre, les inégalités sociales, régionales, doivent être prises en compte tout en veillant à ce qu'aucun groupe vulnérable ou défavorisé ne soit victime de stigmatisation ou d'exclusion ;

### ❖ **la solidarité**

La satisfaction des besoins sociaux et économiques des individus et des groupes sociaux exige de cultiver l'esprit de solidarité. Dans cette perspective, ce principe souligne l'importance des valeurs culturelles de partage comme facteur de rapprochement d'une part entre les couches vulnérables et d'autre part dans une relation mutuellement profitable ;

### ❖ **la concertation et le partenariat**

La concertation et le partenariat au niveau national ou entre les pays doivent être privilégiés pour consolider la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations avec plus de cohérence, de valeur ajoutée et de synergie dans l'appréhension des questions alimentaires et nutritionnelles ;

### ❖ **la participation**

La participation s'entendant l'engagement de tous les acteurs y compris les bénéficiaires est fondamentale pour l'atteinte des objectifs de la PNSAN . Cette participation doit être promue et valorisée.

## **2.4. Objectif global et axes stratégiques**

### **2.4.1. Objectif global**

La Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle se fixe comme objectif global d'assurer une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable à l'horizon 2027.

### **2.4.2. Axes stratégiques**

Pour l'atteinte de l'objectif global de la PNSAN, les axes stratégiques suivants sont retenus :

- ❖ l'augmentation durable des disponibilités alimentaires ;
- ❖ l'amélioration de l'accessibilité physique et financière des populations aux produits alimentaires ;
- ❖ l'amélioration de l'état nutritionnel des populations ;
- ❖ le renforcement de la capacité de prévention et de réponse aux crises alimentaires et nutritionnelles ;
- ❖ le renforcement de la gouvernance en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Chaque axe stratégique est décliné en objectifs stratégiques et en actions prioritaires

#### **2.4.2.1. Axe 1 : augmentation durable des disponibilités alimentaires**

La mise en œuvre de cet axe stratégique passera entre autres par la maîtrise des ressources en eau, l'intensification durable des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques et le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des acteurs à travers les objectifs stratégiques suivants :

***OS1.1 : Intensifier durablement les productions végétales***

- Facilitation de l'accès aux intrants agricoles ;
- Vulgarisation des paquets technologiques éprouvés mis au point ;
- Renforcement du dispositif de suivi, de contrôle et de l'utilisation des pesticides et des herbicides ;
- aménagement et récupération des sols dégradés ;
- Gestion durable de la fertilité des sols.

***OS1.2 : intensifier les productions animales***

- Amélioration de l'alimentation du cheptel ;
- Amélioration du potentiel génétique des races locales ;
- Multiplication des races pures exotiques performantes.

***OS1.3 : Intensifier les productions Halieutiques***

- Promotion de la pêche basée sur l'élevage ou pêche amplifiée (repeuplement, fertilisation, rizipisciculture) ;
- Facilitation de l'accès aux sous-produits agro-industriels.

***OS1.4 : intensifier les productions fauniques et des PFNL***

- Renforcement de la gestion des aires de protection faunique ;
- Promotion des techniques d'élevage de la faune sauvage ;
- Modernisation des exploitations des filières des PFNL ;
- Accroissement et diversification du potentiel en PFNL ;
- Protection des espèces pourvoyeuses de PFNL.

***OS1.5 : améliorer la maîtrise des ressources en eau***

- Renforcement de la mobilisation des ressources en eaux ;
- Promotion des technologies hydrauliques innovantes ;
- Systématisation de la réalisation de petits ouvrages hydrauliques dans les bas-fonds aménagés.

***OS1.6 : créer un environnement favorable à l'investissement agricole durable***

- Vulgarisation du code spécifique à l'investissement agricole durable ;
- Renforcement des mesures d'application de la législation sur la sécurisation foncière en milieu rural.

***OS1.7 : améliorer la santé animale et renforcer la santé publique vétérinaire***

- Prévention des maladies animales prioritaires ;
- Renforcement de la santé publique vétérinaire et la sécurité sanitaire des aliments.

***OS1.8 : Gérer de façon durable les ressources naturelles***

- Sécurisation des zones pastorales et des aires de pâture ;
- Renforcement des infrastructures et des aménagements pastoraux ;
- Renforcement des systèmes de surveillance des ressources naturelles ;
- Renforcement des mécanismes de gestion apaisée des ressources naturelles.

### ***OS1.9 : renforcer les capacités techniques et organisationnelles des organisations paysannes***

- Renforcement des systèmes d'appui-conseil aux acteurs ;
- Renforcement des capacités techniques des organisations paysannes à accroître et à sécuriser leur production ;
- Renforcement des capacités techniques et matérielles des organisations professionnelles œuvrant dans la valorisation des ressources agricoles, pastorales, halieutiques.

### ***2.4.2.2. Axe 2 : amélioration de l'accessibilité physique et financière aux produits alimentaires***

L'accessibilité aux produits alimentaires est une des dimensions de la sécurité alimentaire. La mise en œuvre de cet axe stratégique passera entre autres par l'accroissement des infrastructures de transport, de stockage, de transformation, de commercialisation et le fonctionnement des marchés des produits agro-alimentaires pour permettre un accès géographique permanent et à un coût abordable aux denrées alimentaires.

#### ***OS2.1: désenclaver les zones de production et de consommation des denrées alimentaires***

- renforcement des infrastructures de transport ;
- amélioration de l'accès des populations aux moyens intermédiaires de transport (MIT).

#### ***OS2.2: accroître les infrastructures de stockage, de transformation et de commercialisation***

- renforcement des infrastructures de stockage des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques ;
- renforcement des infrastructures de transformation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques ;
- renforcement des infrastructures de commercialisation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques ;
- renforcement des infrastructures d'abattage et de conservation des produits animaux.

#### ***OS2.3: améliorer les opportunités de revenus des populations***

- appui aux activités génératrices de revenus en particulier pour les femmes, les jeunes et les ménages vulnérables.

#### ***OS2.4: améliorer le fonctionnement des marchés des produits alimentaires***

- amélioration des systèmes d'information sur les marchés agro-sylvo-pastoraux et halieutiques ;
- promotion des TIC en milieu rural.

### ***2.4.2.3. Axe 3 : amélioration de l'état nutritionnel des populations***

La mise en œuvre du présent axe stratégique passera entre autres par l'amélioration de la diversité alimentaire des ménages, la garantie de la sécurité sanitaire des aliments et l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base.

### ***OS3.1 : améliorer la diversité alimentaire des ménages***

- promotion de la production de produits végétaux à haute valeur nutritive ;
- promotion du petit élevage au profit des ménages, particulièrement en faveur des femmes ;
- valorisation des produits alimentaires locaux ;
- développement des activités d'IEC/CCC sur les bonnes pratiques d'alimentation, d'hygiène et d'assainissement ;
- promotion de la consommation de produits forestiers non ligneux (PFNL) ;
- Promotion de la production vivrière améliorée (cultures maraîchères l'arboriculture vivrière petit élevage) ;
- promotion de la transformation et de la fortification des aliments de grandes consommation et des farines infantiles en vitamines et minéraux ;
- promotion des cantines scolaires et de l'éducation nutritionnelle dans les écoles ;
- renforcement de la mise en place des jardins nutritifs.

### ***OS3.2 : assurer la sécurité sanitaire des aliments***

- renforcement des capacités des services d'inspection et de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments ;
- renforcement du mécanisme d'application des normes de qualité des produits alimentaires ;
- renforcement de la réglementation et de son application en matière d'innocuité des produits alimentaires et de protection des consommateurs ;
- amélioration de l'accessibilité des acteurs de la transformation aux services de contrôle de qualité des aliments.

### ***OS3.3 : Améliorer l'accès aux services sociaux de base***

- Amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement ;
- prévention et prise en charge de la malnutrition au profit des enfants de moins de 5 ans, des femmes enceintes et allaitantes, ainsi que des adolescentes.

#### ***2.4.2.4. Axe 4 : renforcement de la capacité de prévention et de réponse aux crises alimentaires et nutritionnelles***

Pour la mise en œuvre de cet axe stratégique, l'Etat doit promouvoir la protection sociale des communautés et des ménages vulnérables et renforcer le dispositif de prévention et de gestion des crises conjoncturelles.

#### ***OS4.1: renforcer le dispositif de prévention et de gestion des crises conjoncturelles en cohérence avec les impératifs de la résilience des communautés et des ménages vulnérables***

- renforcement des capacités de prévention et de réponse aux crises alimentaires et nutritionnelles ;
- accroissement des capacités d'adaptation des ménages vulnérables aux changements climatiques.

#### ***OS4.2: améliorer la protection sociale des communautés et des ménages vulnérables***

- mise en place des filets sociaux (distribution de vivres, reconstitution du cheptel, transfert d'argent, HIMO, cash for work...).

#### ***2.4.2.5. Axe 5 : renforcement de la gouvernance en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle***

Au regard de son aspect transversal, la sécurité alimentaire et nutritionnelle exige qu'une attention particulière soit accordée au renforcement de sa gouvernance. Cela se fera à travers l'amélioration de la collaboration intersectorielle, l'amélioration de la gouvernance politique et institutionnelle et celle de la gouvernance financière.

#### ***OS5.1: améliorer la gouvernance politique et institutionnelle***

- amélioration du fonctionnement des cadres de concertation sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- renforcement de la coordination et la concertation entre les différents acteurs du dispositif de sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- développement de la veille prospective sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- suivre la mise en œuvre de la Politique et de son plan d'action.

#### ***OS5.2: améliorer le système d'information sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle***

- renforcement du système de production des statistiques sectorielles (bilan fourrager, bilan céréalier et alimentaire, etc.) ;
- réalisation des opérations statistiques d'envergure sur la sécurité alimentaire et la nutrition ;
- harmonisation des outils, approches et concepts d'analyse de la sécurité alimentaire avec les outils de la nutrition/santé, hydraulique et d'autres services pertinents ;
- mise en place d'un système de ciblage des personnes vulnérables.

#### ***OS5.3: améliorer la gouvernance financière de la sécurité alimentaire et nutritionnelle***

- renforcement des capacités financière et de gestion des structures centrales et déconcentrées du dispositif de sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- renforcement du fonctionnement des structures déconcentrées du dispositif de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

#### ***OS5.4: renforcer la communication et le plaidoyer en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle***

- vulgarisation de la PNSAN ;
- élaboration d'une stratégie de communication et de plaidoyer en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- Plaidoyer pour la mobilisation des ressources financières.

### **3. DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-ÉVALUATION**

#### **3.1. Rôles et responsabilités des acteurs de mise en œuvre**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle, il est attendu des acteurs les rôles ci-après :

##### **3.1.1. Etat**

L'Etat assume ses fonctions régaliennes, lesquelles portent essentiellement sur la création des conditions favorables aux activités des acteurs publics et privés (y compris les producteurs et leurs organisations).

De façon spécifique, il est attendu de l'Etat :

- l'élaboration ou l'actualisation des stratégies opérationnelles spécifiques à la sécurité alimentaire et nutritionnelle en cohérence avec les axes stratégiques définies ;
- l'organisation de la concertation avec les différents acteurs intervenant dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- la création d'un environnement favorable, par l'amélioration du cadre juridique et institutionnel et la promotion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- la mobilisation des ressources (financières, matérielles et humaines) nécessaires à la réalisation des programmes opérationnels et d'investissement ;
- l'instauration de conditions favorables pour susciter les investissements structurants ;
- la production, capitalisation et diffusion des données statistiques relatives à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- la promotion des accords sociaux et du dialogue entre acteurs ;
- le suivi/évaluation de la mise en œuvre de la PNSAN;
- la sécurisation de l'accès aux ressources pastorales ;
- la gestion des conflits entre les acteurs dans les zones de transhumance ;

##### **3.1.2. Collectivités territoriales**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la PNSAN, les rôles des collectivités territoriales sont axés sur :

- la participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes opérationnels et d'investissement au niveau local
- la prise en compte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les plans régionaux et communaux de développement;
- la mobilisation des ressources (financières, matérielles et humaines) nécessaires à la réalisation des programmes opérationnels et d'investissement ;
- l'animation des cadres locaux de concertation des différents acteurs intervenant dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- la participation au suivi/évaluation de la PNSAN.

##### **3.1.3. Secteur privé**

Le secteur privé (banques, institution de micro-finances, promoteurs, etc.) joue un rôle prépondérant dans la production, la transformation, la commercialisation des produits agricoles

et l'offre de services aux usagers du secteur. Ce groupe d'acteurs cofinance certaines réalisations et participe, aux mécanismes de concertation et au suivi-évaluation.

#### **3.1.4. Organisations de la société civile**

Ce groupe d'acteurs comprend les organisations professionnelles des différentes filières, les organisations paysannes faîtières et les ONG/Associations.

Le rôle de ce groupe d'acteurs dans la mise œuvre de la PNSAN devra porter sur :

- la participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies opérationnelles spécifiques dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- la participation à la formulation et à la mise en œuvre des programmes opérationnels et d'investissement ;
- la participation au financement de certains projets (principe du cofinancement des investissements à la base) ;
- la participation à la formation et à l'appui/conseil des différents acteurs ;
- la participation à la concertation des différents acteurs ;
- l'exécution des programmes et projets ;
- la production de données statistiques sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- l'implication dans le ciblage des bénéficiaires et dans les commissions de distribution des appuis et des aides ;
- la participation au suivi/évaluation du PNSAN.

#### **3.1.5. Bénéficiaires**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la PNSAN, les rôles des bénéficiaires doivent être axés sur :

- la participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes opérationnels et d'investissement au niveau régional et des plans locaux de développement suivant la communalisation intégrale dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- la participation à la hauteur de leurs moyens (physique, matériel, financier) au financement de la PNSAN.

#### **3.1.6. Partenaires techniques et financiers**

Ce groupe d'acteurs regroupe les agences de coopération bilatérale et multilatérale, les agences du système des Nations Unies et les Organisations Intergouvernementales (OIG) régionales.

Le rôle de ce groupe d'acteurs devra porter sur :

- l'implication à la concertation avec les différents acteurs ;
- l'appui à l'élaboration des stratégies opérationnelles spécifiques dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- l'appui à la formulation et à la mise en œuvre des programmes opérationnels et d'investissement ;
- la mise à disposition d'une assistance technique compétente pour le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles des acteurs ;

- l'implication dans la mobilisation des ressources nécessaires pour la formulation, la mise en œuvre et le suivi/évaluation des programmes et projets de sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- l'implication au suivi/évaluation de la PNSAN.

### **3.2. Dispositif de mise en œuvre de la PNSAN**

Le dispositif de mise en œuvre et de suivi évaluation de la Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle comprend le dispositif institutionnel de coordination, les instruments d'opérationnalisation, le dispositif et les outils de suivi-évaluation et les mécanismes de contrôle.

#### **3.2.1. Dispositif institutionnel de coordination**

Le document de la PNSAN constitue pour les acteurs de développement un document cadre de référence en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Le dispositif institutionnel de coordination proposé vise à garantir un leadership national sur la question de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à créer les conditions d'une plus large participation et d'un partenariat dynamique entre tous les acteurs au développement. Il prévoit deux types d'organes.

##### **3.2.1.1. Organe de décision et d'orientation**

Le Conseil National de Sécurité Alimentaire (CNSA) est l'instance de réflexion et d'orientation qui assure la coordination de la mise en œuvre de toutes les actions en matière de Sécurité Alimentaire et nutritionnelle. Il regroupe les représentants de l'Etat, de la société civile et des partenaires au développement. Il est présidé par le Premier Ministre, assisté de trois vice-présidents qui sont respectivement : le ministre en charge de l'agriculture (1<sup>er</sup> vice-président) ; les partenaires au développement (2<sup>ème</sup> vice-président) ; la société civile (3<sup>ème</sup> vice-président). Le CNSA est chargé à cet effet de :

- ◆ offrir un cadre permanent de concertation sur la mise en œuvre de la Politique du Gouvernement du Burkina Faso en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle;
- ◆ donner des orientations en vue d'éclairer toutes décisions utiles dans le sens du renforcement des actions déjà mises en œuvre ou à mettre en œuvre sur initiative du Gouvernement quand les circonstances l'exigent ;
- ◆ approuver et valider les rapports et bulletins présentés par les organes du dispositif.

##### **3.2.1.2. Organes exécutifs**

###### **3.2.1.2.1. Comité Technique du Conseil national de Sécurité Alimentaire (CT-CNSA)**

Le CT-CNSA est l'organe technique chargé de l'étude des dossiers soumis au CNSA, de la réflexion permanente sur les questions de sécurité alimentaire et de la gestion des ressources financières et physiques du dispositif. Il est composé de neuf (09) membres statutaires représentant l'Etat, la société civile et les partenaires au développement.

### **3.2.1.2.2. Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire (SE-CNSA)**

Le SE/CNSA est l'organe d'exécution du dispositif chargé de :

- la coordination et l'animation du dispositif national de Sécurité Alimentaire et nutritionnelle ;
- la coordination opérationnelle, du suivi de la mise en œuvre et de l'évaluation des décisions et recommandations du Conseil National de Sécurité Alimentaire ;
- l'élaboration du plan de résilience au profit des populations vulnérables ;
- la production de rapports annuels et de la réalisation d'études thématiques sur la sécurité alimentaire ;
- la planification, la coordination et le suivi évaluation des interventions en matière de sécurité alimentaire dans le cadre du dispositif.

### **3.2.1.2.3. Structures déconcentrées**

Les conseils régionaux, provinciaux et départementaux de sécurité alimentaire sont chargés de la coordination des interventions en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle au niveau local. Ils sont chargés de :

- élaborer les plans d'action et des rapports (mensuels et annuels) sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- Organiser la collecte des données par le dispositif du système d'alerte précoce (SAP);
- Centraliser et communiquer les informations sur la situation alimentaire et nutritionnelle au SE-CNSA.

### **3.2.1.2.4. Structures spécialisées**

Dans le cadre de la coordination de la PNSAN, le CNSA s'appuie sur des structures spécialisées que sont :

#### **❖ La Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS)**

C'est la structure chargée de la collecte, du traitement et de la diffusion des informations relatives aux productions alimentaires et à l'alerte rapide en matière d'insécurité alimentaire.

Elle est responsable du suivi de la situation alimentaire et nutritionnelle du pays.

#### **❖ La Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité Alimentaire (SONAGESS)**

C'est la structure chargée de la constitution et de la gestion du Stock National de Sécurité (SNS), du Stock d'Intervention (SI), des aides alimentaires publiques ainsi que de la gestion de l'information sur les marchés des produits agricoles.

En outre, elle contribue à assurer la disponibilité et la répartition des produits agricoles selon les besoins (zones déficitaires, zones à risque d'insécurité alimentaire et nutritionnelle) et les instructions du Gouvernement.

#### **❖ Le Conseil National des Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR).**

C'est la structure de coordination et d'orientation dans le domaine de la prévention des catastrophes, de la gestion des secours d'urgence et de la réhabilitation.

### **3.2.1.2.5. Comité interministériel**

En vue de répondre à d'éventuelles situations de crises alimentaires et nutritionnelles, un comité interministériel est chargé de l'élaboration d'un plan de réponse et de soutien aux populations vulnérables, de sa mise en œuvre et de son suivi-capitalisation. Ce comité est composé des représentants de l'Etat et des partenaires au développement.

Outre ces cadres, d'autres cadres de concertation des départements ministériels impliqués dans les questions de sécurité alimentaire et nutritionnelle, tels que le Conseil National de Concertation en Nutrition (CNCN), le cadre de concertation sur l'eau et l'assainissement, le Conseil National de Protection Sociale (CNPS) vont également servir de cadre de partage et de suivi des résultats de la mise en œuvre de la PNSAN.

Cependant, pour que le dispositif actuel puisse jouer pleinement son rôle dans la mise en œuvre de la PNSAN, il est impératif de renforcer les capacités des structures en moyens humains, matériels et financiers.

### **3.2.2. Instruments d'opérationnalisation**

Les axes définis dans le document de la PNSAN restent toutefois d'ordre global. Aussi, pour faciliter son opérationnalisation, des axes stratégiques ont-elles été déclinées en actions prioritaires à réaliser.

A cet effet, il est prévu l'élaboration d'une série de plans d'actions triennaux glissants.

Dans le cadre de sa mise en œuvre, la présente politique sera opérationnalisée d'abord à travers un premier plan d'actions triennal glissant 2018-2020.

### **3.3. Dispositif de suivi et d'évaluation**

Pour suivre et évaluer la mise en œuvre de la PNSAN, un dispositif de suivi-évaluation dont le pilotage impliquera l'ensemble des principaux acteurs concernés sera mis en place. Ce dispositif prévoit trois instances : (i) l'Assemblée Générale du Conseil National de Sécurité Alimentaire (AG-CNSA), (ii) les sessions du Comité Technique du Conseil National de Sécurité Alimentaire (CT-CNSA) (iii) et l'Assemblée Générale des Conseils Régionaux de Sécurité Alimentaire (AG-CRSA).

L'AG-CNSA a lieu une fois l'an et regroupe tous les membres du Conseil National de Sécurité Alimentaire (CNSA). Au cours de cette Assemblée Générale, le CNSA examine et adopte les projets de rapports annuels de mise en œuvre de la PNSAN, ainsi que le rapport d'impact produit au moins tous les trois (3) ans, en phase avec la durée des plans d'actions.

La session du CT-CNSA consacrée à l'examen et à la validation du rapport annuel de la mise en œuvre de la PNSAN a lieu une fois l'an. Il s'agit de la dernière session du CT-CNSA avant la tenue de l'AG-CNSA. Elle regroupe tous les membres statutaires du CNSA qui apporteront leurs avis techniques sur les rapports annuels et les rapports d'impacts qui leur seront soumis par le SE-CNSA.

L'AG-CRSA se tient une fois l'an et regroupe tous les membres du conseil régional de sécurité alimentaire. Elle examine et valide les rapports annuels de mise en œuvre de la PNSAN qui sera soumis au SE-CNSA.

Le SE/CNSA en tant qu'organe d'exécution du dispositif est chargé de piloter le système de suivi-évaluation de la PNSAN. Cette coordination se fera en impliquant l'ensemble des acteurs concernés (administration, organisations professionnelles, opérateurs privés, ONG, partenaires techniques et financiers) et consistera en la production des rapports annuels, des rapports d'évaluation.

A cet effet, une session annuelle de capitalisation des données se tiendra avec les directions des statistiques sectorielles des départements ministériels directement concernés par la PNSAN, leurs directions centrales et les partenaires au développement.

En somme, le SE/CNSA élabore et soumet les rapports et bilans de mise en œuvre de la PNSAN à l'attention de CT-CNSA et de l'AG-CNSA. Les CRSA rendent compte périodiquement au CNSA à travers le SE/CNSA. Les Directions Générales des Etudes et des Statistiques Sectoriels (DGESS) seront fortement impliquées dans le suivi stratégique au niveau de chaque ministère.

Toutefois le dispositif de suivi de la situation alimentaire et nutritionnelle jouera un rôle central dans la collecte, la compilation, la remontée, l'analyse et le rapportage des informations vers les structures de pilotage et de coordination. En outre, les structures spécialisées qui gèrent les instruments techniques du CNSA (Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire, Système de gestion des stocks de sécurité et dispositif de secours d'urgence) devront jouer pleinement leur rôle de production de l'information en collaboration avec les structures déconcentrées du CNSA.

Afin d'intégrer les exigences de l'approche sectorielle et permettre l'harmonisation entre les interventions des différents ministères et les PTF, un manuel de suivi-évaluation précisera le mécanisme et les outils de collecte des données relatives à la mise en œuvre de la PNSAN.

### **3.4. Mécanisme de financement de la politique**

Le financement de la PNSAN se fait à travers les ressources publiques, notamment le budget national, le financement paritaire Etat-PTF à travers le FASA, les Partenaires techniques et financiers, les collectivités territoriales et le secteur privé.

#### **❖ L'Etat à travers le budget national**

La contribution de l'Etat au financement de la mise en œuvre de la PNSAN se fera à travers une amélioration des allocations budgétaires. La mise en place de mesures d'accompagnement à la création de banques ou d'institutions spécialisées dans le crédit agricole, ainsi que le renforcement des capacités des acteurs sont de nature à accompagner la politique et ses plans d'actions.

#### **❖ Le financement paritaire Etat-PTF à travers le FASA**

Le cadre général de coopération Etat-Partenaires a consacré la mise en place du Fonds d'Appui à la Sécurité Alimentaire (FASA) qui est un instrument permanent de financement du dispositif de sécurité alimentaire. Son objectif est d'assurer le fonctionnement régulier des maillons clés du dispositif dans leurs missions respectives de lutte contre l'insécurité alimentaire qu'elle soit conjoncturelle ou structurelle.

### ❖ **Les Partenaires techniques et financiers**

Outre les contributions aux ressources du Fonds d'Appui à la Sécurité Alimentaire (FASA), les interventions des PTF se feront sous forme d'appui budgétaire, de financement de projets et programmes.

Les ONG et autres associations peuvent également participer au financement de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle sous différentes formes qui leurs sont appropriées.

### ❖ **Les collectivités territoriales**

Les interventions des collectivités territoriales se feront à travers la prise en compte des actions de la PNSAN dans les Plans Communaux de Développement (PCD) et les Plans Régionaux de Développement (PRD).

### ❖ **Le secteur privé**

Les banques, les institutions de micro-finance et les entreprises devront participer au financement de la mise en œuvre de la PNSAN, en entreprenant des actions de promotion et de soutien. Ces actions se feront à travers des crédits adaptés aux acteurs directs des différents maillons des filières et les responsabilités sociétales (constructions d'ouvrage de stockage et de rétention d'eau, etc.) qui contribuent à l'atteinte d'une sécurité alimentaire durable.

### **3.5. Mécanisme de contrôle**

La PNSAN prévoit la création d'un mécanisme interne et externe de contrôle de l'effectivité du rôle de chaque acteur. Le contrôle interne sera assuré par le CNSA. Il s'assure que chaque groupe d'acteurs remplit convenablement ses engagements et surtout rend compte de ses actions. Afin de garantir une bonne utilisation des ressources, un contrôle externe sera effectué par des services compétents de l'Etat ou des cabinets d'audits.

### **3.6. Processus de révision**

La Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle se fixe comme objectif global la réalisation d'une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable à l'horizon 2027. Elle doit faire l'objet d'un suivi-évaluation périodique en vue de mesurer sa performance et plus précisément le niveau d'atteinte des objectifs qui lui sont assignés. Pour l'atteinte de l'objectif global, un processus d'auto-évaluation périodique est prévu à la fin de chaque plan d'actions triennal. Avec un tel mécanisme, il est possible de constater les progrès réalisés dans l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au niveau national et/ou de prendre au besoin des mesures correctives.

La révision de la PNSAN sera déclenchée soit par les évaluations externes en complément aux résultats du suivi-évaluation interne (auto-évaluation) soit pour prendre en compte des changements d'orientations en fonction de l'évolution du contexte national ou international.

Les évaluations externes pouvant conduire au processus de révision seront de deux sortes :

- 1) une évaluation à mi-parcours de la PNSAN qui interviendra à la fin de la première moitié de mise en œuvre de la politique ;
- 2) une évaluation finale au terme de la mise en œuvre de la politique.

Ces deux évaluations externes donneront des résultats pour la prise de décision sur la base des critères suivants : pertinence, efficacité et efficience, participation, impact et durabilité.

### ***3.7. Stratégie de communication***

La mise en œuvre réussie de la PNSAN nécessite une communication active pour faciliter son appropriation par tous les groupes d'acteurs de la sécurité alimentaire. Elle sera prioritairement orientée sur les décideurs (nationaux, régionaux et locaux), les communautés de base (campagne et ville), les PTF, le secteur privé et les organisations de la société civile.

La communication sur la PNSAN pourra s'appuyer sur l'utilisation des TIC, l'exploitation des structures et facilités du Ministère chargé de la communication et de la presse privée, la valorisation des canaux de communication traditionnelle. Un accent particulier sera mis sur l'utilisation des langues nationales car elles permettent de parvenir à la fois à une communication de masse et de proximité. Une communication spécifique en direction de la communauté internationale doit être également entretenue pour soutenir notamment les efforts de mobilisation des ressources financières en faveur de la mise en œuvre de la PNSAN.

Il est recommandé d'élaborer une stratégie de communication pour accompagner la PNSAN.

### ***3.8. Facteurs de risques dans la mise en œuvre de la PNSAN***

#### ***3.8.1. Risques liés aux aléas climatiques***

Le secteur agricole occupe encore près de 80% de la population active et est fortement dépendant des aléas climatiques que sont les inondations, les sécheresses, les vents violents, etc. Les plans de ripostes et de contingences sont des mécanismes qui permettent de réduire les effets de ces risques sur la sécurité alimentaire des ménages vulnérables. Toutefois, le financement de ces instruments doit être amélioré pour leur permettre de jouer leur rôle lors des différentes crises. Le soutien à la recherche/développement permettra de diffuser des technologies améliorées adaptées aux aléas climatiques des zones sèches. La maîtrise (partielle et totale) de l'eau permet d'accroître les surfaces irriguées et d'augmenter la productivité.

#### ***3.8.2. Risques liés à la gouvernance***

Un des risques majeurs liés à la mise en œuvre de la PNSAN pourrait être la dégradation du climat sociopolitique national liée à la mauvaise gouvernance. Une telle situation entraînerait le basculement des populations dans une grande pauvreté et fragiliserait davantage les couches sociales vulnérables. La stabilité politique et la paix sociale constituent des conditions majeures pour le succès de la PNSAN.

La promotion de la bonne gouvernance basée sur la subsidiarité, le respect des procédures de passation des marchés, de gestion administrative et financière, la tolérance zéro à la corruption, la transparence, l'alignement et l'harmonisation des interventions des partenaires techniques et financiers permettra de réduire les risques des écarts de gestion. Le dispositif de gouvernance comprenant la mise en œuvre du système de gestion axée sur les résultats et le dialogue permanent entre les acteurs permettront d'assurer de bonnes performances dans la mise en œuvre.

### ***3.8.3. Risques liés à la dégradation de la sécurité civile***

A l'instar des autres pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, le Burkina Faso est placé sous la menace permanente des mouvements terroristes dont les activités criminelles peuvent corroder la confiance des investisseurs, le moral des populations et porter atteinte à la mise en œuvre des politiques et actions de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Pour faire face à ce risque de la dégradation de la sécurité, les solutions sont de renforcer les forces de défense et de sécurité, d'améliorer les dispositifs de renseignement et de sécurité, de renforcer les coopérations militaire et sécuritaire avec les pays de la sous-région et ceux engagés dans la lutte contre le terrorisme.

### ***3.8.4. Risques liés à la mobilisation des ressources financières***

Les risques liés à la mobilisation des ressources financières sont :

- l'insuffisance des ressources allouées par l'Etat pour la mise en œuvre de la PNSAN;
- la faiblesse de la contribution des PTF ;
- le non-respect du principe de fongibilité des ressources financières qui peut entraîner des procédures de gestion assez complexes et par conséquent l'allongement des délais de décaissement.

A cet effet, il est préconisé :

- l'application effective de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide publique au développement ;
- le plaidoyer actif et continu auprès des PTF pour la mobilisation des fonds ;
- l'application des mesures contenues dans le nouveau Code des Investissements Agricoles au Burkina Faso (CIA-BF) ;
- le plaidoyer pour l'augmentation de l'allocation des ressources financières de l'Etat pour la mise en œuvre des actions de la PNSAN.

### ***3.8.5. Risques liés à la non appropriation de la politique par les acteurs.***

La non appropriation de la PNSAN par les acteurs pourrait constituer un obstacle à l'atteinte des résultats escomptés. Une large diffusion avec des campagnes de sensibilisation aidera à une appropriation de la PNSAN par les acteurs.

### ***3.8.6. Risques liés à l'environnement international et régional***

L'instabilité sociopolitique régionale et internationale avec notamment l'arrivée de grand nombre de migrants en Europe peut entraîner une baisse importante de l'allocation de certains partenaires bilatéraux plus préoccupés à gérer ces flux de personnes. A cet effet, il faut renforcer la coopération internationale et régionale à travers le CILSS, l'UEMOA, la CEDAO, etc. et mettre en œuvre des projets et programmes de créations d'emplois et de revenus qui permettent de limiter les migrations massives.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. **Burkina Faso**, NEPAD, CEDEAO. (2010). Pacte pour l'élaboration et de mise en œuvre du Programme national du secteur rural; Ouagadougou, Burkina Faso, 8p ;
2. **Burkina Faso**. (2012). *Politique nationale de protection sociale*. Ouagadougou, 61p.
3. **Burkina Faso**. (2013). *Politique nationale de développement durable*. Ouagadougou, 88p.
4. **Burkina Faso**. (2015). *Plan national de développement économique et social*. Ouagadougou, 97p.
5. **Burkina Faso**. (2015). *Priorités résiliences pays- Alliance globale pour l'initiative résilience*. Ouagadougou.71p.
6. **Burkina Faso**. (2016). *Code des investissements au Burkina Faso*. Ouagadougou, Burkina Faso.
7. **Burkina Faso**. (2016). *Stratégie de développement rural*. Ouagadougou, Burkina Faso. 44p ;
8. **CPSA**. (2016). *Résultats définitifs de la campagne agricole 2015-2016*. Ouagadougou.10p
9. **DN/MS**. (2013, 2014, 2015, 2016). *Enquêtes nutritionnelles nationales*. Ouagadougou, Burkina Faso
10. **FAO**. (2013). *Revue des politiques agricoles*.
11. FAO, Sommet Mondial de l'Alimentation, 1996
12. Godber OF1, Wall R. Livestock and food security: vulnerability to population growth and climate change. *Glob Chang Biol*. 2014 Oct;20(10):3092-102.
13. **INSD**. (2006). *Enquête démographique et de santé*. Ouagadougou, Burkina Faso.
14. **INSD**. (2014). *Enquête multisectorielle continue (EMC)*. Ouagadougou.
15. **INSD**. (2015). *Annuaire statistique*. Ouagadougou, 386p.
16. **Loi No 012- 2014/AN** Portant Loi d'orientation relative à la prévention et la gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes
17. **MAAH**. (2013, 2014, 2015,). *Enquêtes permanentes agricoles*.
18. **MAH, 2007** ; Programme d'investissement du secteur de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques (PISA), Ouagadougou, Burkina Faso, 60p ;
19. **MAHRH ; MECV ; MRA ; 2010** ; Rapport général de la revue de secteur rural, Ouagadougou, Burkina Faso,
20. **MAHRH, 2007**, Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural, Ouagadougou, Burkina Faso, 49p ;
21. **MARHASA**. (2015). *Résultats définitifs de la campagne agricole 2014-2015 et perspective de la situation alimentaire et nutritionnelle*. Ouagadougou.

22. **MARHASA.** (2013). *Annuaire statistique sur secteur eau et assainissement.* Ouagadougou, Burkina Faso.
23. **MARHASA,** 2015 : Résultats de la collecte de données sur la production et la transformation de manioc au niveau rural dans huit (8) régions du Burkina Faso, 53 p.
24. **MASA.** (2014). *Enquête sur la Vulnérabilité Alimentaire en Milieu Urbain (VAMU).* Ouagadougou.
25. **MEA.** (2016). *Programme National d'Assainissement des eaux usées et excréta.*
26. **MEA.** (2016). *Programme National pour la Gestion Intégrée des ressources en eau.* Ouagadougou.
27. **MEA** 2016 : Rapport bilan annuel 2016 du Programme National d'Approvisionnement en eau potable et d'Assainissement (PN-AEPA)
28. **MECV.** (2010). *Stratégie nationale de promotion et de valorisation des PFNL au Burkina Faso, Ouagadougou, burkina Faso,*
29. **MERH.** (2013). *Anuaire statistique de l'environnement.* Ouagadougou, Burkina Faso, 290p.
30. **MPF.** (2009). Politique nationale genre. 56p.
31. **Ministère de la Santé.** (2016). *Politique nationale de la nutrition.* Ouagadougou, Burkina Faso, 330p.
32. **MRA, 2010 ;** Politique nationale de développement durable de l'élevage (PNDEL), Ouagadougou, Burkina Faso ;
33. **MRAH.** (2014). *Annuaire statistique de l'élevage.* Ouagadougou, Burkina Faso, 177p.
34. MS Résultats enquête nutritionnelle nationale 2016. Direction de la Nutrition, Ministère de la Santé, Burkina Faso.
35. **ONU.** (2014). *Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA).* 75p.
36. **ONU.** (2015). *Objectif de développement durable (ODD).*
37. **PNDS.** (2016). Plan National de Développement Economique et Social (2016-2020), 97p.
38. **PAM.** 2012. Le Coût de la FAIM au Burkina Faso : Incidence sociale et économique de la sous-nutrition chez l'enfant au Burkina Faso. Rapport Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA) et le Programme alimentaire mondial
39. **Premier ministre. (2012)** Politique nationale de protection sociale 2013-2022, 61p.
40. **INSD** 2006 RGPH et projection 2015
41. Rapport de l'enquête nationale sur l'accès des ménages aux ouvrages d'assainissement des eaux usées et excréta
42. **UEMOA,** 2012 Enquête cadre

43. **UEMOA**, (2016).Programme Communautaire Décennal de Transformation de l'Agriculture pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle dans l'espace UEMOA 98p.
44. **WHO**. (2002) **Global surveillance of foodborne disease, 2001**: Developing a strategy and its interaction with risk analysis. Report of a WHO consultation, pp.26–29, Switzerland, Geneva
45. **Wu G1, Fanzo J, Miller DD, Pingali P, Post M, Steiner JL, Thalacker-Mercer AE, 2014**. Production and supply of high-quality food protein for human consumption: sustainability, challenges, and innovations. *Ann N Y Acad Sci*. Aug;1321:1-19.
46. **Zagré N, Delpeuch F, Traissac P, Delisle H: Red palm oil as a source of vitamin A** for mothers and children: impact of a pilot project in Burkina Faso. *Public Health Nutr* 2003, 6:733-742.

# ANNEXES

## Annexe 1 : Cadre logique

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Source de vérification	Risque et hypothèse
<i>OBJECTIF GENERAL : Assurer une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable à l'horizon 2025.</i>	Proportion des personnes vulnérables à l'insécurité alimentaire	Rapport du CPSA	Survenance de catastrophe naturelles, les chocs sur le marché mondial, dégradation de la situation sécuritaire en lien avec les menaces terroristes
	Proportion des enfants de moins de 5 ans souffrants de malnutrition chronique	Rapport enquête SMART	Disponibilité financières
	Prévalence de la sous nutrition	Rapport FAO sur la situation de l'insécurité alimentaire	
<b>Axe stratégique 1: Augmentation des disponibilités alimentaires pour couvrir les besoins de façon durable</b>			
OS1.1 : Intensifier durablement les productions végétales	Taux d'accroissement annuel de la de production céréalière	Rapport EPA	Sécheresse et inondations, attaque aviaire acridienne d'ampleur inhabituel et dégradation de la situation sécuritaire en lien avec les menaces terroristes
	Taux d'accroissement annuel de la production des autres cultures	Rapport EPA	
	Taux de couverture des besoins de céréaliers	Rapport CPSA	
OS1.2: intensifier les productions animales	Taux d'accroissement annuel des effectifs de volailles	Rapport annuels statistique de l'élevage	Sécheresse et inondations, grippe aviare
	Taux d'accroissement annuel des effectifs des petits ruminants	Rapport annuels statistique de l'élevage	Sécheresse et inondations, épizooties d'ampleur inhabituelle
	Taux de couverture des besoin alimentaires du cheptel	Rapport annuels DGEAP	Sécheresse et inondations, attaque des ravageurs
OS1.3 : Intensifier les productions Halieutiques ;	Quantité de poisson produite	Rapport DGRH	Sécheresse et inondations, d'ampleur inhabituel, feux de brousse d'ampleur élevé, vents violents
OS1.4 : intensifier les productions fauniques et des PFNL ;	Proportion des aires de productions faunique sous aménagement	Rapport d'activité DGEF	
OS1.5 : améliorer la maîtrise des ressources en eau	Quantité de PFNL produite	Rapport d'activité DGEEVCC	Sécheresse, inondation, insécurité, faible adhésion des populations
	Capacité de stockage en eau de surface	Rapport de performance du secteur eau et assainissement	
	Nombre cumulé de nouveau barrage réalisés		
OS1.6 : créer un environnement favorable à l'investissement agricole durable	Le nombre cumulé de barrage réhabilité		Dégradation de la situation sécuritaire en lien avec les menaces terroristes
	Le nombre d'actes fonciers délivrés	Rapport d'activités DGFOMR	
OS1.7 : améliorer la santé animale et renforcer la santé publique vétérinaire	Superficie totale des terres sécurisée avec les APFR	Rapport d'activités DGFOMR	Rupture de stock de produits vétérinaires sur le marché mondiale
	Taux de couverture vaccinale contre la maladie de New Castle	Rapport DGSV	
	Taux de couverture vaccinale contre la pasteurellose des petits ruminants	Rapport DGSV	

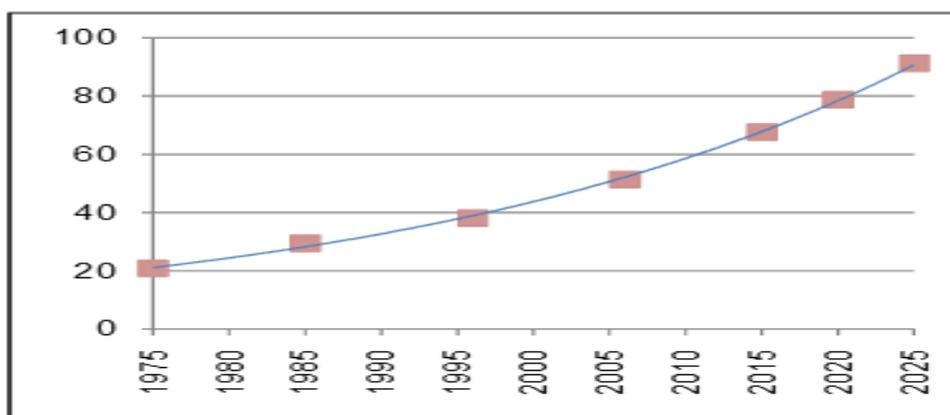
Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Source de vérification	Risque et hypothèse
OS1.8: Gérer de façon durable les ressources naturelles	Superficie des terres dégradées récupérées	Rapport d'activités DGEF,	Sécheresse, inondation, faux de brousse d'ampleur élevé, vents violents
	Superficie totale des espaces pastoraux aménagés sécurisé et fonctionnels	Rapport DGEAP	
OS1.9: renforcer les capacités techniques et organisationnelles des organisations paysannes.	Pourcentage d'organisations de base structurées en interprofession	Rapport annuel DGFOMR	Disponibilité financière
	Proportion des organisations des producteurs en conformité avec les textes (loi 050/2012, Acte uniforme OHADA)		
<b>Axe stratégique 2: Amélioration de l'accessibilité physique et financière aux produits alimentaires</b>			
OS2.1: désenclaver les zones de production et de consommation des denrées alimentaires ;	Linéaire de pistes rurales aménagées	Rapport d'activités, PV de réception	Disponibilité financière
	Linéaire de routes du réseau classé entretenu	Rapport d'activités, PV de réception	
	Proportion de pistes rurales carrossables	Rapport d'activités, PV de réception	
OS2.2: accroître les infrastructures de stockage, de transformation et de commercialisation ;	Part des produits agricoles transformés dans la production totale	Rapport d'études	
	Taux de commercialisation des céréales	Rapport d'études	
	Taux de commercialisation des cultures de rente	Rapport d'études	
OS2.3: améliorer les opportunités de revenus des populations ;	Revenu moyen des ménages ruraux	Rapport EICVM/INSD	
OS2.4 : améliorer le fonctionnement des marchés des produits alimentaires.	Ratio exportation et importation de céréales	Bilan céréaliier/DGESS/MAAH	
	Taux d'accroissement des exportations des produits agricoles	Bilan céréaliier DGESS/MAAH	
<b>Axe stratégique 3: Amélioration de l'état nutritionnel des populations</b>			
OS3.1: améliorer la diversité alimentaire des ménages ;	Proportion de ménages ayant un Score de consommation alimentaire (SCA) satisfaisant	Enquêtes	Disponibilité financière, stabilité socio-politique, disponibilité et accessibilité des produits alimentaires
	Prévalence de la malnutrition aigüe globale chez les enfants de moins de 5 ans	Enquêtes SMART	Disponibilité financière, adhésion des populations
	Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans	Enquêtes SMART	
	Taux d'accroissement de la demande des ménages en	Enquêtes	

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Source de vérification	Risque et hypothèse
	produits agricoles nationaux		
OS3.2: assurer la sécurité sanitaire des aliments ;	Quantité de viande mise sur le marché répondant aux normes	Rapport d'activités DGSV	
	Taux d'accroissement de lait local répondant aux normes	Rapport d'activités DGSV	
	Nombre de certificat de salubrité délivré	Rapport d'activités DGSV	
	Taux des produits agricoles contrôlés	Rapport d'activité DGPV	
	Proportion des unités agro-alimentaires respectant les normes	Rapport d'activités DGPER	Adhésion des populations
OS3.3: Améliorer l'accès aux services sociaux de base ;	Taux d'accès national à l'eau potable	Rapport de performance du secteur eau et assainissement	Insuffisance de financement, des communes n'assument pas leurs nouvelles responsabilités liées au secteur de l'eau et l'assainissement
	Taux d'accès national à l'assainissement	Rapport de performance du secteur eau et assainissement	Insuffisance de financement, des communes n'assument pas leurs nouvelles responsabilités liées au secteur de l'eau et l'assainissement
	Taux de couverture de la prise en charge de la malnutrition aiguë modérée et sévère	Rapport d'activités DN, ENDOS	Disponibilité des céréales et des SPAI
Axe stratégique 4: Renforcement de la capacité de prévention et de réponse aux crises alimentaires et nutritionnelles			
OS4.1: renforcer le dispositif de prévention et de gestion des crises conjoncturelles en cohérence avec les impératifs de la résilience des communautés et des ménages vulnérables	Niveau effectif du SNS	Rapport SONAGESS	Disponibilité des céréales et des SPAI
	Niveau de stock de sécurité d'aliment bétail	Rapport d'activités DGPA	
	Taux de couverture des besoins céréaliers des zones déficitaires	Rapport bilan annuel	
OS4.2: améliorer la protection sociale des communautés et des ménages vulnérables.	Proportion des populations vulnérables ayant bénéficié d'opérations HIMO au cours de l'année	Rapports d'activités MFSNF/MAAH	Disponibilité financière
	Proportion des populations vulnérables ayant bénéficié d'opérations HIMO au cours de l'année	Rapport d'activités MAAH	
	Liste des personnes vulnérable élaborée	Rapport d'activités SP CNPS	
Axe stratégique 5: Renforcement de la gouvernance en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle"			

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Source de vérification	Risque et hypothèse
OS5.1: améliorer la gouvernance politique et institutionnelle ;	Nombre de cadres de concertations fonctionnels au niveau régional du dispositif de sécurité alimentaire (AG CRSA)	Compte rendu	Disponibilité de ressources financières ; existence d'une bonne collaboration et concertation entre les différents acteurs
	Nombre de cadres de concertations fonctionnels au niveau provincial du dispositif de sécurité alimentaire (AG CPSA)	Compte rendu	
	Nombre de cadres de concertations fonctionnels au niveau provincial du dispositif de sécurité alimentaire (CT CPSA)	Compte rendu	
	Proportion des décisions des AG-CNSA mises en œuvre	Rapport d'activités	
OS5.2: améliorer le système d'information sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;	Nombre d'éditoriaux régionaux de SA élaborés	Rapport bilan annuel	Disponibilité financière
	Nombre de bulletins de SA élaborés et diffusés	Rapport bilan annuel	
	Proportion des indicateurs de l'ONEDD mis à jour	Rapport annuel SP/CNDD	
OS5.3: améliorer la gouvernance financière de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;	Taux d'accroissement du budget du SE/CNSA	Budget programmes annuel et Rapport d'activités du SE-CNSA	Dotation financière consistante du SE/CNSA
OS5.4: renforcer la communication et le plaidoyer en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle.	Niveau de financement du PA/PNSAN		Disponibilité financière, Evolution de la situation socio politique

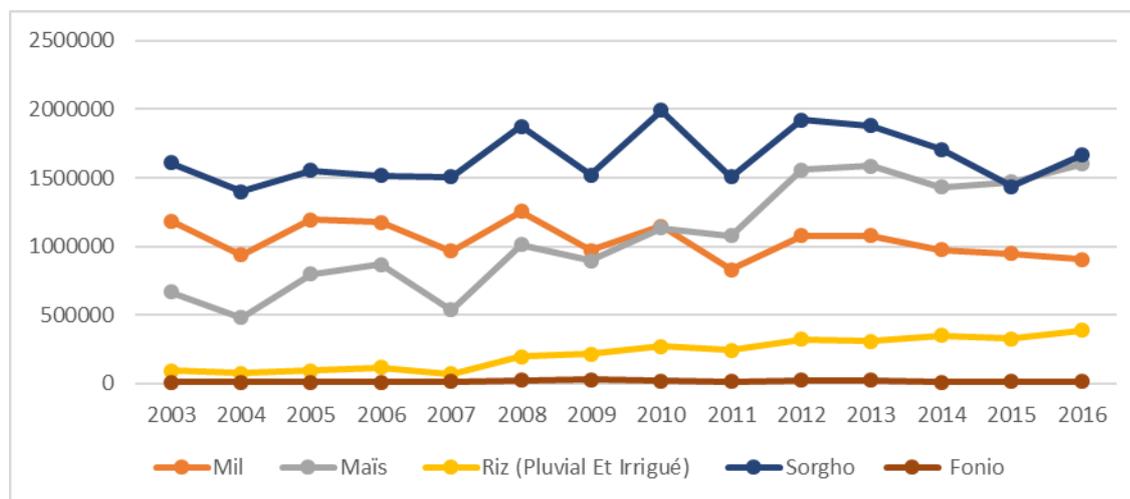
## Annexe 2 : Données

Evolution de la densité de la population entre 1975 et 2025



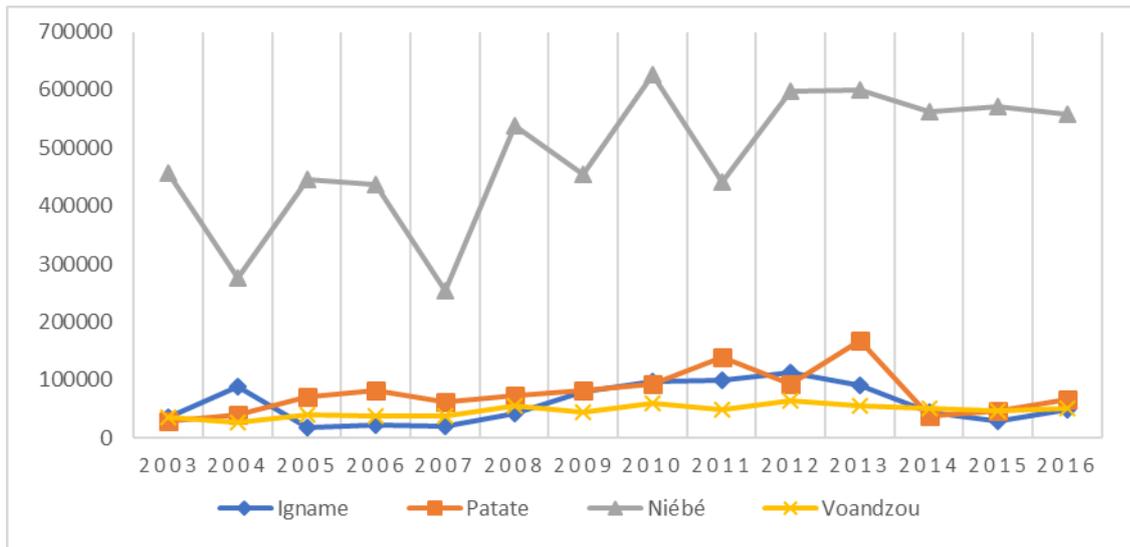
Source : Tableau de bord démographique, INSD 2015

Figure 1: Evolution de la production céréalière par culture



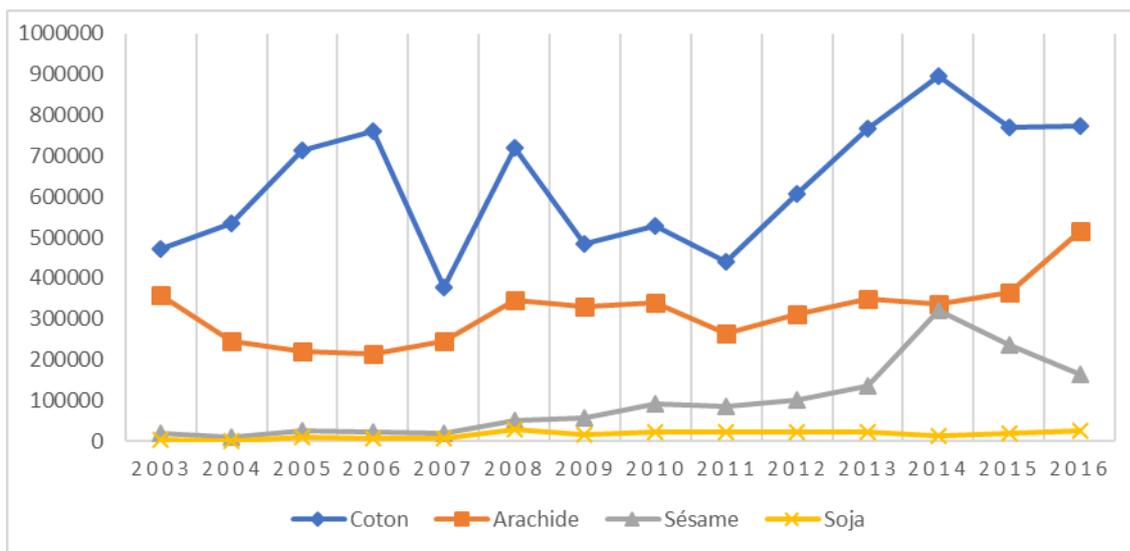
Source: EPA/ DGESS/MAAH 2017

Figure 2 : Evolution de la production des autres cultures vivrières



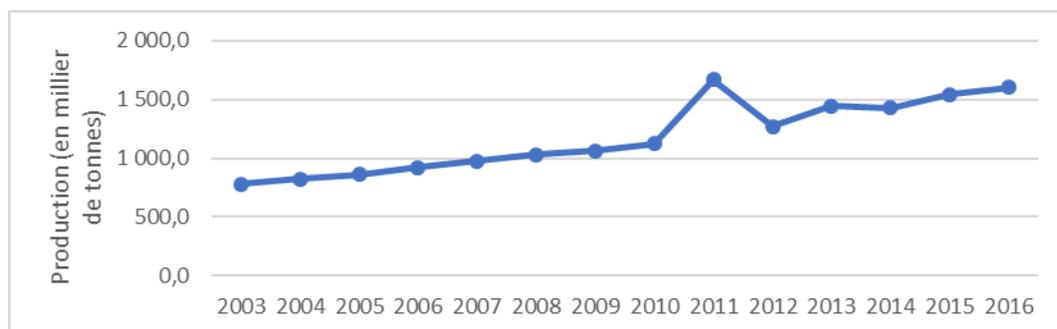
Source : EPA/DGESS/MAAH, 2017

Figure 3: Evolution de la production des cultures de rente



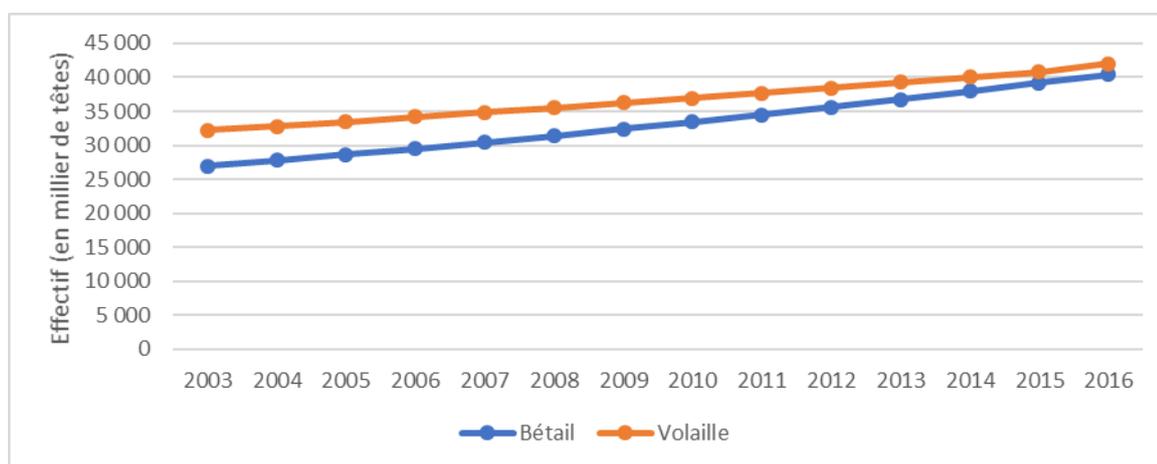
Source : EPA/DGESS/MAAH, 2017

Figure 4 : Evolution de la production de légumes et fruits



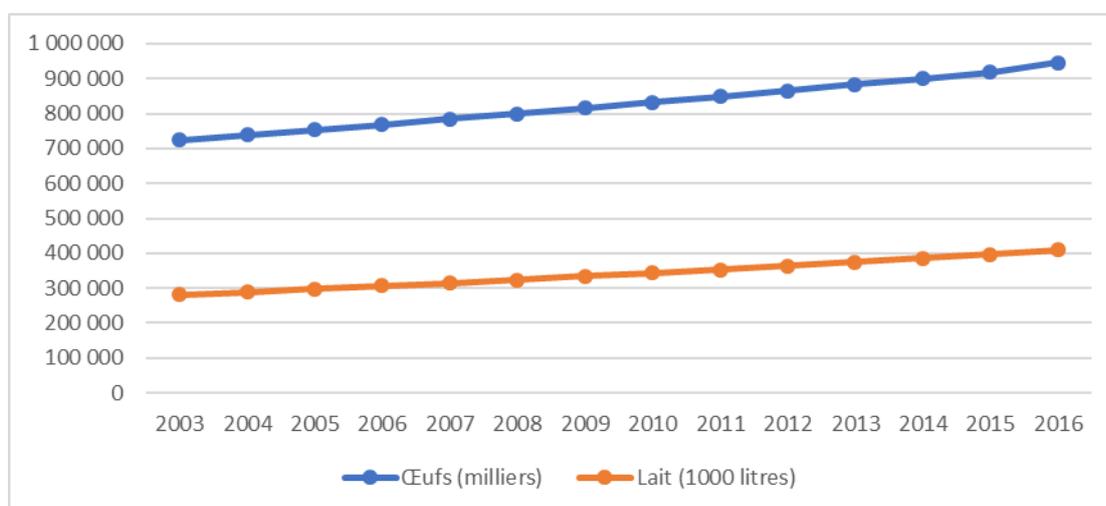
Source : DGEP, mars 2017

Figure 5 : Evolution de l'effectif du cheptel



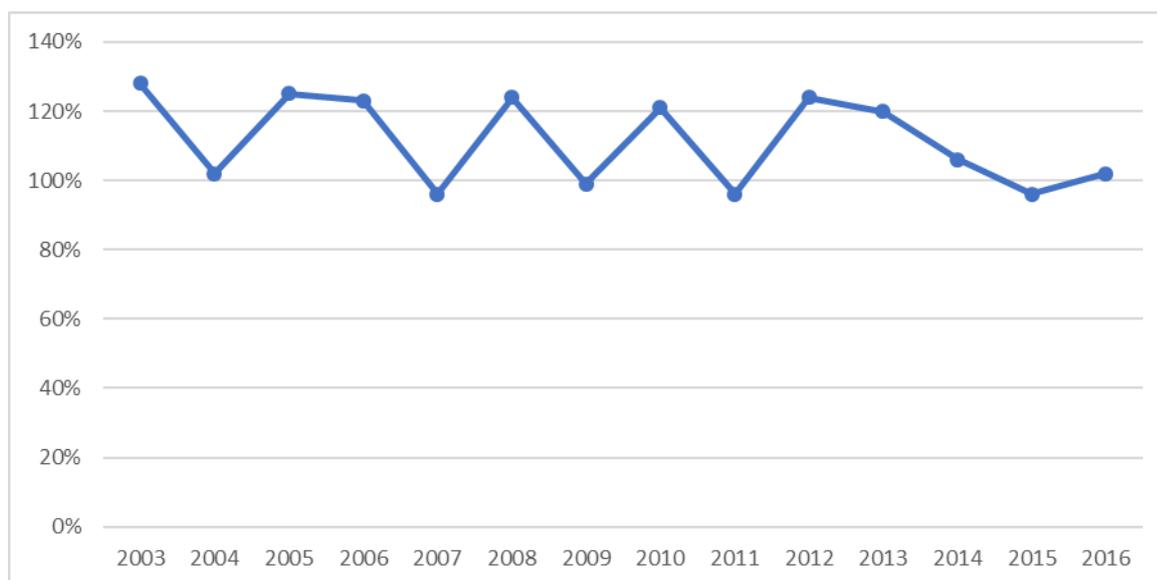
Source : DGEP, mars 2017

Figure 6 : Evolution de la production d'œufs et de lait entre 2002 et 2016



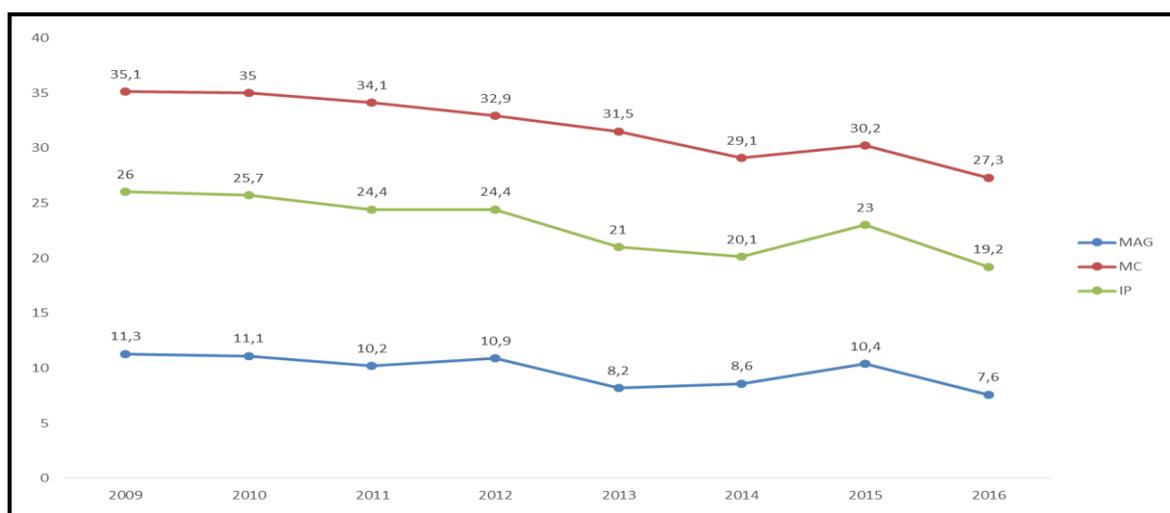
Source : DGEP, mars 2017

Figure 7 : Evolution du taux de couverture des besoins de consommation au cours des dix dernières



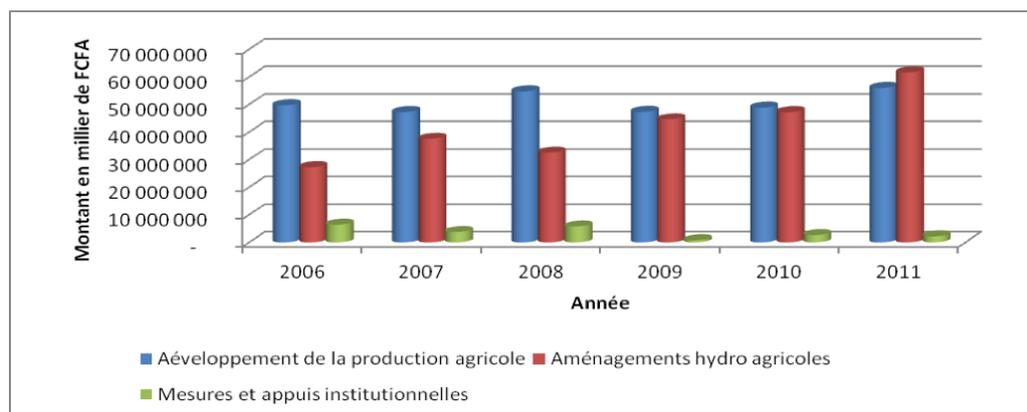
Source : DGESS/MAAH, 2017

Figure 8 : Tendence des indicateurs de la malnutrition de 2009 à 2016



Source : Enquête SMART 2009 à 2016

Evolution des investissements réalisés dans le secteur agricole au niveau du ministère de l'agriculture par nature (2006-2011)



Source : UNICEF, CIFOEB, 2013.

Annexe 3 : Quantités de produits céréaliers importés de 2005 à 2015 (tonnes)

Années	Riz	Blé	Céréales	Total
2005-2006	178 235	45 078	6 085	229 398
2006-2007	249 299	351 132	26 879	627 310
2007-2008	208 583	45 526	17 240	271 349
2008-2009	198 924	39 485	9 384	247 793
2009-2010	217 404	38 016	19 633	275 053
2010-2011	236 066	58 961	19 582	314 609
2011-2012	201 031	57 458	25 643	284 132
2012-2013	242 690	58 561	21 510	322 761
2013-2014	280 340	71 234	61 982	413 556
2014-2015	360 927	69 912	494 593	925 432
Total 10 ans	2 373 499	835 363	702 531	3 911 393
Moyenne annuelle	237 350	83 536	70 253	391 139
Proportion (%)	61	21	18	100

Source : DGESS/MAAH 2015

Annexe 4 : Quantités de produits reçus sous forme d'aide de 2005 à 2015 (tonnes)

Années	Riz	Céréales	Total
2005-2006	5 000	7 494	12 494
2006-2007	13 855	20 988	34 843
2007-2008	9 372	31 860	41 232
2008-2009	4 479	4 429	8 908
2009-2010	994	7 021	8 015
2010-2011	14 142	8 631	22 773
2011-2012	2 600	1 778	4 378
2012-2013	12 200	4 466	16 666
2013-2014	571	21 249	21 820
2014-2015	8 000	-	8 000
Total 10 ans	71 213	107 916	179 129
Moyenne annuelle	7 121	10 792	17 913
Proportion (%)	40	60	100

Source : DGESS/MAAH 2015

Annexe 1 : Evolution du prix des céréales 2001-2016 (F CFA/kg)

Année	Maïs blanc	Mil	Sorgho blanc	Riz
2001	124	146	129	281
2002	144	159	149	273
2003	101	120	106	263
2004	88	103	89	260
2005	187	188	170	268
2006	118	129	116	271
2007	104	122	109	281
2008	151	156	137	389
2009	156	169	154	401
2010	144	166	142	382
2011	160	168	147	395
2012	193	248	202	398
2013	159	202	167	395
2014	146	194	163	393
2015	153	195	163	397
2016	164	193	164	395

Source : SONAGESS, 2016

Annexe 7: Recettes de PFNL et revenus de PFNL consacrés à l'achat de produits alimentaires en 2012

Espèces / Nature	Produits	Unité	Quantité commercialisée	Recettes obtenues	Recettes allouées à l'achat d'aliments	
Karité	Amendes de karité	kg	272 814 811	18 032 345 774	3 469 895 740	
	Beurre de karité	kg	206 481 300	25 341 638 668	5 789 486 284	
	Savon	kg	256 090 027	21 534 938 211	4 110 055 343	
	Pommade de karité	kg	1570481	431 459 232	222 940 031	
Baobab	Pin de singe	kg	250 241	526 529 605	124 618 711	
	Feuilles de baobab	kg	11 278 766	965 442 927	356 388 331	
	Poudre de feuilles	kg	1 272 857	538 720 471	278 286 175	
	Huile de baobab	litre	77 900	465 361 778	98 011 097	
	Biscuits de pain de singe	kg	913 930	868 506 104	54 554 895	
	Graines de baobab	kg	903 738	42 768 478	12 728 713	
	Soumbala de baobab	kg	207 478	40 986 459	20 620 516	
	Néré	Poudre de Néré	kg	11 121 977	1 230 551 052	118 779 691
		Graines de Néré	kg	213 730 826	6 139 451 155	2 175 159 241
		Soumbala de Néré	kg	47 752 391	7 199 441 991	1 278 994 938
Balanites	Amendes de balanites	kg	1 885 061	170 870 780	55 735 000	
	Huile de balanites	litre	8 295 236	724 184 425	91 329 056	
	Jus	litre	1 936	4 937 202	968 079	
	Savon	kg	16 328 945	1 226 434 129	98 731 255	
Détarium microcarpum	Fruits	kg	820 033	93 670 716	8 543 687	
Tamarin	Feuilles fraîches	kg				

Espèces / Nature	Produits	Unité	Quantité commercialisée	Recettes obtenues	Recettes allouées à l'achat d'aliments
Saba	Feuilles sèches	kg	72 685	5 228 227	5 228 227
	fruits secs en gousse	kg	630 314	86 279 281	48 009 293
	Fruits secs en déulpé	kg	16 446 438	676 369 709	253 658 636
	Jus	litre	247 305	81 903 152	9 892 681
	Sirop	litre	49 487	55 461 412	6 375 886
	Fruits	kg	71 710 158	2 716 945 372	1 143 756 780
	Jus	kg	2 964 139	205 536 364	44 870 452
	Vin	kg	46 756	33 239 620	3 825 532
	Sirop	kg	958 880	972 929 782	7 695 369
	confitures	kg	6 196	15 489 261	
Sclérocarya	Amendes	kg			
	Noix	kg	8 331	4 505 626	
Lannea	Fruits	kg	25 504	255 035	255 035
	Jus	litre	11 141	8 355 857	
	Vin	litre	2 805	1 402 695	
	Sirop	litre	4 436	3 500 738	
Bombax	Fleurs sèches	kg	205 729	57 310 715	47 555 609
	Fleurs fraîches	kg	667 697	52 505 624	24 332 127
	Poudre	kg		547 664 386	
<i>Acacia machrostachya</i>	Graines	kg	54 666 337	547 664 386	415 705 580
<i>Moringa oleifera</i>	Feuilles fraîches	kg			
	Feuilles sèches	kg	33 717	12 643 922	

Espèces / Nature	Produits	Unité	Quantité commercialisée	Recettes obtenues	Recettes allouées à l'achat d'aliments
	poudre	kg	45 674 535	412 877 835	30 158 793
<i>Acacia senegal</i>	Gomme arabique	kg	752 319	422 330 548	498 474 847
<i>Anacardium</i>	Graines	kg	10 868 144	4 701 222 837	21 283 052
	pulpe	kg	29 789 462	27 582 835	
<i>Borassus aethiopium</i>	Bangui	litre	10 778 436	785 090 246	502 283 050
<i>Produits artisanaux</i>	produits artisanaux	kg	95 138	243 844 042	137 030 514
<i>palmier dattier</i>	Graines	kg	37 007 981	679 738 427	37 763 245
<i>Ziziphus mauritiana</i>	Fruits	kg	5 035 992	349 931 381	128 200 247
	Gâteaux	kg	984 738	87 252 280	11 221 560
<i>Jatropha curcas</i>	Graines	kg	14 713	4 451 474	
	Huile	litre	446 590	278 183 526	15 105 298
	Savon	kg	49 561	12 581 748	11 731 630
<i>Azadirachta indica</i>	Graines	kg	19 111 312	802 994 606	172 404 238
	Huile	litre	734 243	268 246 721	67 142 404
	Savon	kg	1 517 927	647 290 207	65 500 211
<i>Diospyros mespiliformis</i>	Fruits	kg			
<i>Autres PFNL</i>	Miel brut	litre	463 468	301 496 154	43 478 428
	Miel filtré	litre	772 681	629 350 516	104 030 653
	Chenilles	kg	159 064	57 263 124	153 721 299
	Plantes médicinales	kg	632 031	944 317 806	22 418 195 846
<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>		<b>1 365 444 324</b>	<b>103 319 476 634</b>	<b>44 794 713 305</b>

APFNL (annuaire statistique PFNL 2012).

Annexes 8 : quantité de PFNL récoltés et quantité de PFNL consommés en 2012

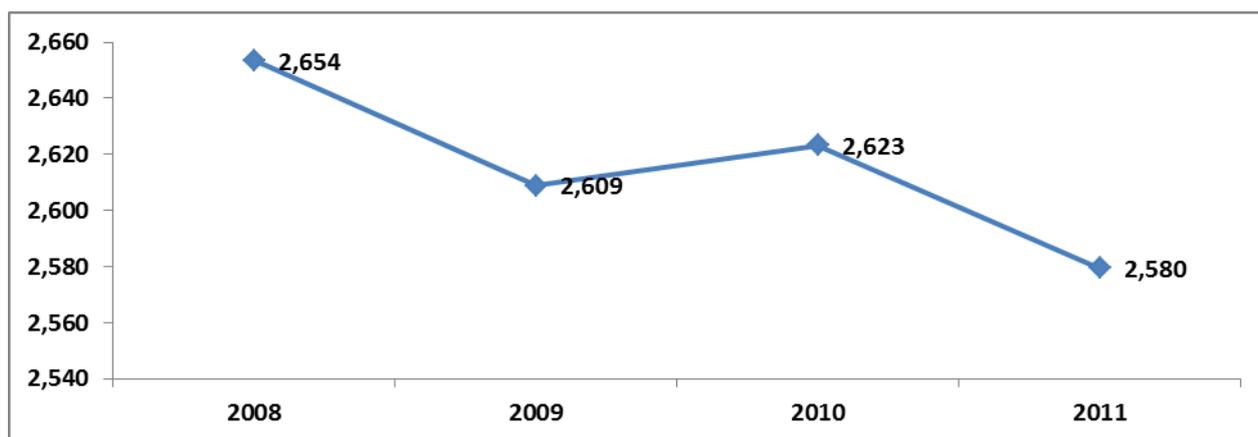
Espèces/Nature	Produits	Unité	Quantité collectée	Quantité consommée
<i>Butyrospermum parkii</i>	Amendes de karité	kg	275 240 706	
	Beurre de karité	kg	177 836 353	63 956 990
	Savon	kg	143 407 024	14 938 821
	Pommade de karité	kg	2 339 766	
<i>Adansonia digitata</i>	Pin de singe	kg	240 456	
	Feuilles de baobab	kg	8 674 606	5 705 085
	Poudre de feuilles	kg	2 599 859	7 495 699
	Huile de baobab	litre	66 444	
	Biscuits de pain de singe	kg	5 450 310	
	Graines de baobab	kg	15 274 457	
	Soumbala de baobab	kg	207 478	
<i>Parkia biglobosa</i>	Poudre de Néré	kg	12 774 909	3 000 373
	Graines de Néré	kg	138 117 533	12 107 375
	Soumbala de Néré	kg	40 537 668	41 635 943
<i>Balanites aegyptiaca</i>	Amendes de balanites	kg	191 978	
	Huile de balanites	litre	22 529 332	
	jus	litre	31 947	
	Savon	kg	3 520 359	4 444 547
<i>Détarium microcarpum</i>	Fruits	kg	1 844 756	1 423 098
<i>Tamarindus indica</i>	Feuilles fraîches	kg	5 795 349	6 261 205

	Feuilles sèches	kg	1 409 496	4 986 878
	fruits secs en gousse	kg	1 946 723	1 138 060
	Fruits secs en dépulvé	kg	2 242 453	101 4316
	Jus	litre	172 704	
	Sirop	litre	51 993	
<i>Saba senegalensis</i>	Fruits	kg	79 454 231	15 154 876
	Jus	kg	3 015 181	
	Vin	kg	53 557	
	Sirop	kg	1 018 364	
	confitures	kg	7 745	
<i>Sclérocarya birrea</i>	Amendes	kg	39 105	
	Noix	kg	5 951	
<i>Lannea microcarpa</i>	Fruits	kg	10 210 907	6 032 671
	Jus	litre	52 041	
	Vin	litre	2 805	
	Sirop	litre	5 603	
<i>Bombax costatum</i>	Fleurs sèches	kg	3 354 344	3 411 524
	Fleurs fraîches	kg	1 624 505	737 717
	Poudre	kg	188 726	561 077
<i>Acacia machrostachya</i>	Graines	kg	209 589	449 241
<i>Moringa oleifera</i>	Feuilles fraîches	kg	1 137 953	
	Feuilles sèches	kg	238 268	
	poudre	kg	7 972 433	2 550 572

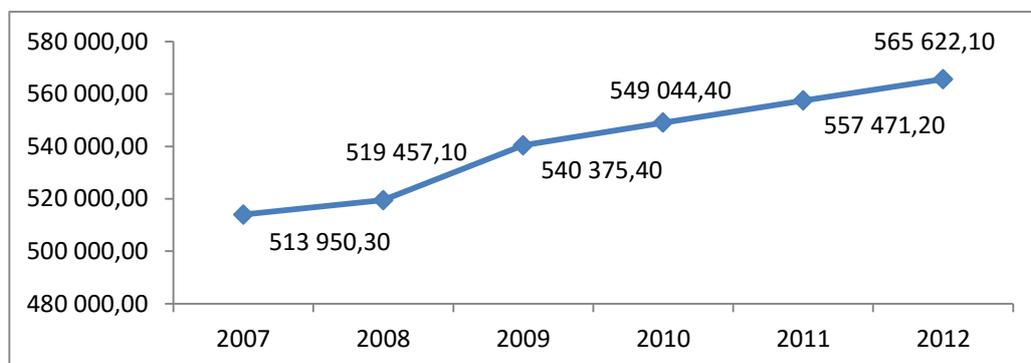
<i>Gomme arabique</i>	Gomme	kg	563 805	
<i>Anacardium occidentale</i>	Graines	kg	17 049 563	
	pulpe	kg		
<i>Borassus flabellifer</i>	Bangui	litre	756 776	
<i>Produits artisanaux</i>	produits artisanaux	kg	116 760	
<i>Phoenix dactylifera</i>	Graines	kg	31 721 127	10 573 709
<i>Ziziphus mauritiana</i>	Fruits	kg	5 848 855	943 505
	Gâteaux	kg	385 104	110 772
<i>Jatropha curcas</i>	Graines	kg	262 544	
	Huile	litre	22 756	
	Savon	kg	166 623	
<i>Azadirachta indica</i>	Graines	kg	139 646	
	Huile	litre	47 309	
	Savon	kg	1 360 372	
<i>Diospyros mespiliformis</i>	Fruits	kg	6 801	
<i>Autres PFNL</i>	Miel brut	litre	559 838	71 007
	Miel filtré	litre	499 369	95 385
	Chenilles	kg	12 752	56 958
	Plantes médicinales	kg	6 984 831	5 291 354
TOTAL			1 037 600 798	214 148 758

APFNL (annuaire statistique PFNL 2012).

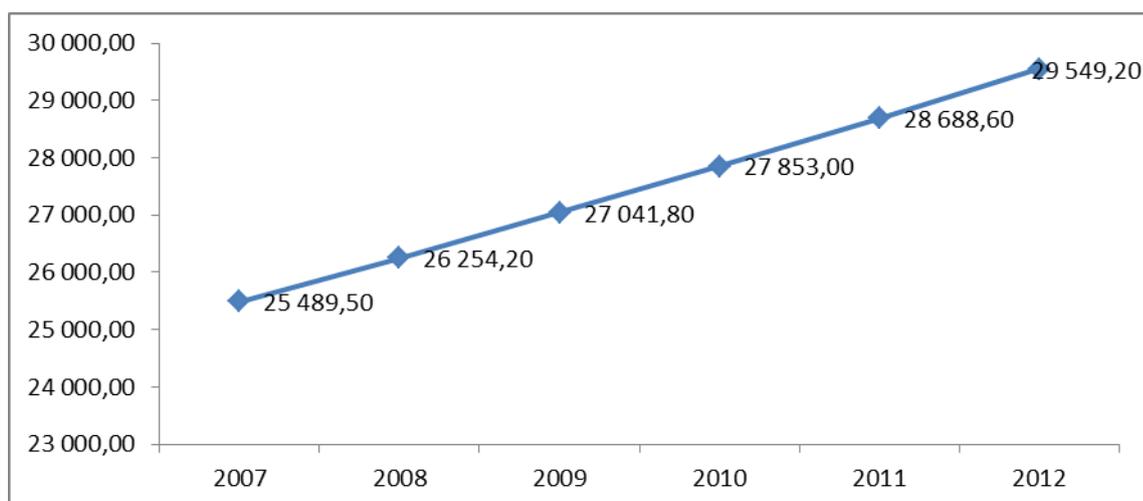
Annexe 9 : Evolution de la quantité de viande d'abattage contrôlée en kg/an/individu



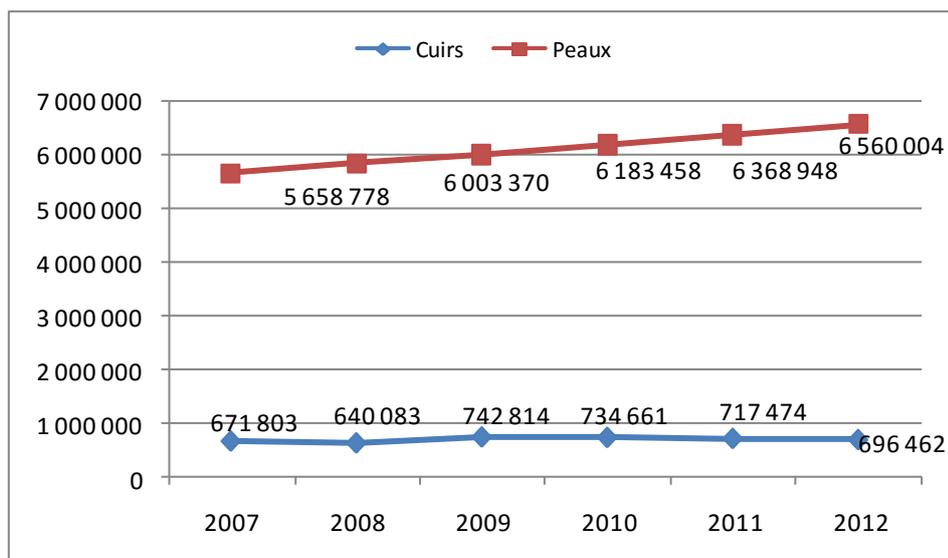
Annexe 10 : Evolution de la production potentielle de viande



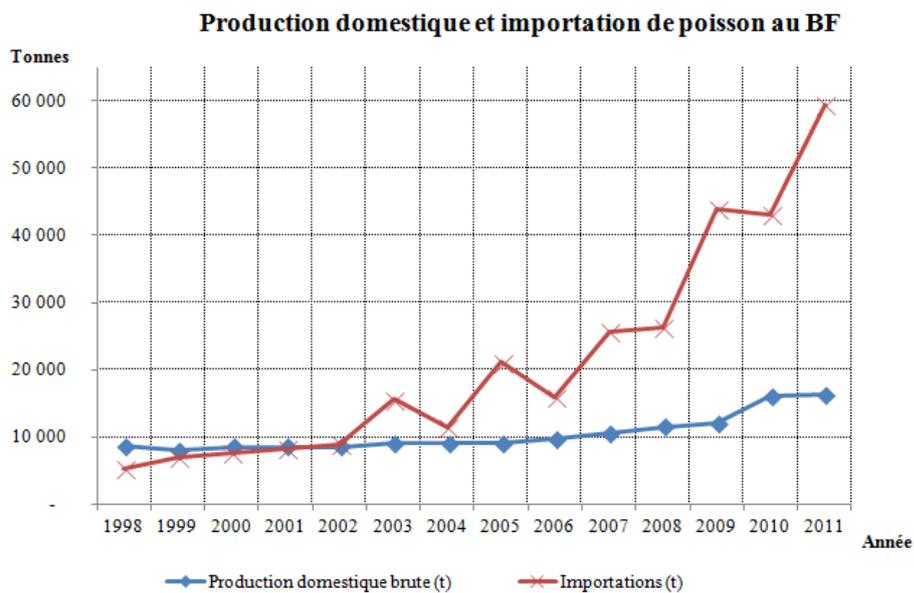
Annexe 11 : Evolution de la production potentielle des œufs en tonnes



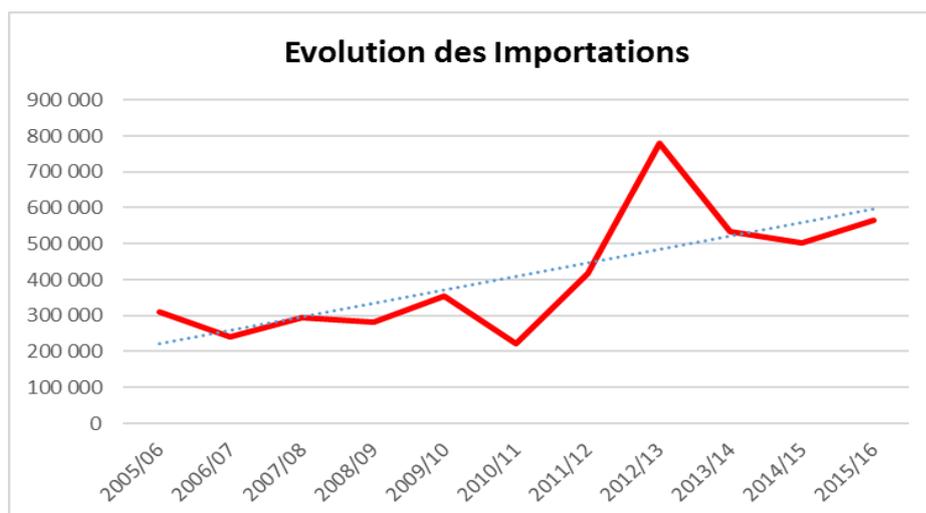
Annexe 12 : Evolution de la quantité de cuirs et peaux produits



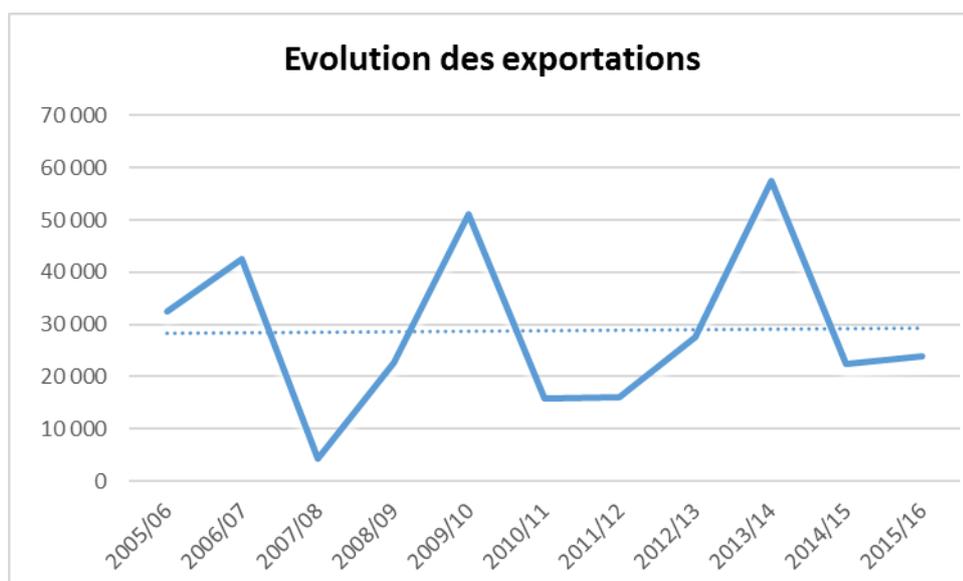
Annexe 13 : Production et importation de poisson au Burkina Faso



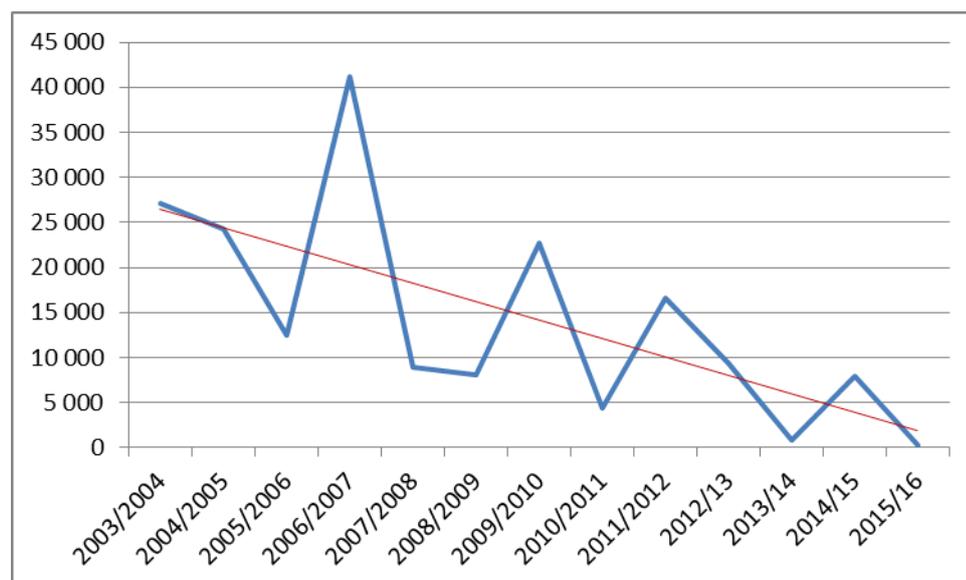
Annexe 14 : Evolution des importations de céréales de 2005-2016



Annexe 15 : Evolution des exportations de céréales de 200-2016



Annexe 16 : Evolution de l'aide alimentaire en produits céréaliers



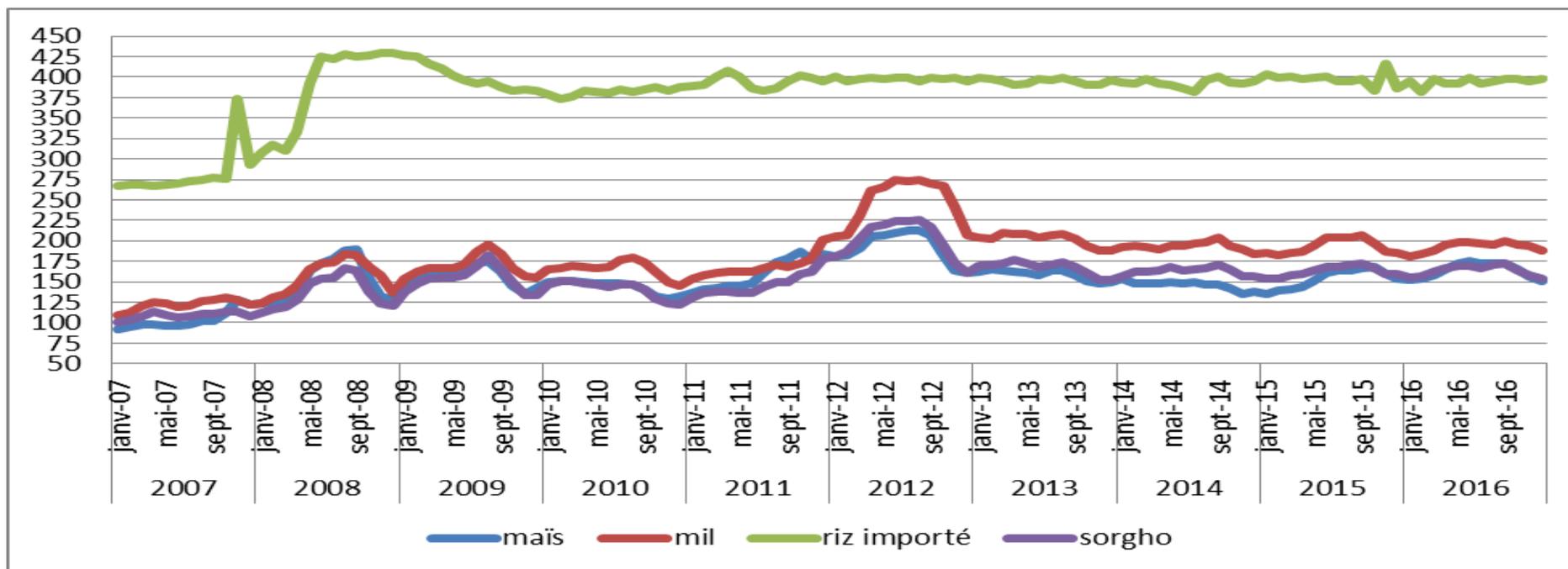
Source: Bilan Céréaliier (DGESS/MAAH, 2003 à 2016)

Annexe 17 : Utilisation des ventes de produits d'élevage pour des besoins alimentaires

	Incidence du recours à l'élevage pour des besoins alimentaires	Part des ventes de produits d'élevage consacrés aux besoins alimentaires (en %)		
		Hommes	Femmes	Total
Boucle du Mouhoun	57,1	21,9	26,6	23,2
Cascades	35,1	18,6	6,3	15,2
Centre	42,7	17,7	4,3	15,8
Centre-est	45,2	16,0	17,2	16,4
Centre-nord	78,4	41,0	37,8	40,1
Centre-ouest	48,5	18,6	21,2	19,3
Centre-sud	38,2	16,9	19,0	17,3
Est	64,1	36,1	20,0	31,3
Hauts-bassins	38,4	16,8	11,1	15,7
Nord	56,5	26,9	19,0	25,3
Plateau central	25,9	10,4	7,0	9,5
Sahel	92,1	43,5	20,2	39,9
Sud-ouest	53,9	33,0	13,0	28,4
<b>Total</b>	<b>56,1</b>	<b>26,0</b>	<b>20,5</b>	<b>24,6</b>

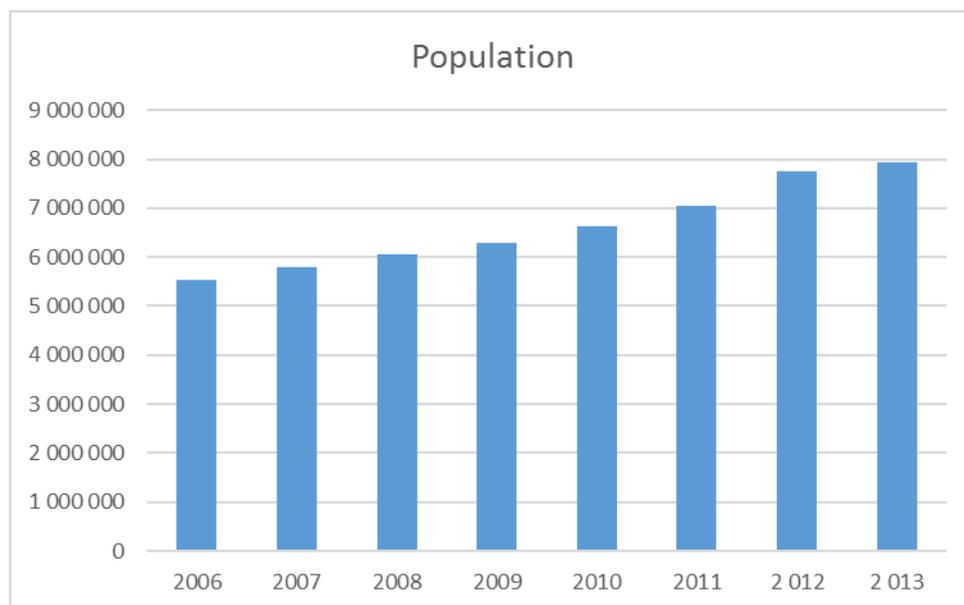
Source : A partir des données de l'EPA-2007/2008

Annexe 18 : Evolution des prix moyens mensuels des principales céréales sur la période 2007-2016



Source : Données SONAGESS 2016

Annexe 20: Population desservie en eau potable en milieu rural de 2006 à 2013



Source: DGRE, BD-INO, 2013

### **Annexe 3 : Définition des concepts clés**

**La sécurité alimentaire** est assurée quand tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active. L'insécurité alimentaire existe lorsque des êtres humains n'ont pas un accès sûr à des quantités suffisantes de nourriture saine et nutritive leur permettant de croître et de se développer normalement et de mener une vie saine et active. ( FAO ; 1996).

**Disponibilité** : il s'agit de savoir si la nourriture est réellement ou potentiellement présente. Elle inclut les aspects de productions agricoles, d'aliments prélevés dans la nature, de réserves d'aliments, de marchés et de transport.

**Accès** : si la nourriture est réellement ou potentiellement présente, la question suivante est de savoir si les ménages ont un accès suffisant (par exemple, le droit) à cette nourriture, y compris sur le plan physique (distance, infrastructure, etc.), financier (pouvoir d'achat) et socio-politique.

**Utilisation** : si la nourriture est disponible et si les ménages y ont un accès adéquat, la question suivante est de savoir si les ménages utilisent la nourriture de façon adéquate, en termes de préférences alimentaires, de préparation, de pratiques d'alimentation, de stockage et d'accès à une eau de meilleure qualité. Il fait explicitement référence à l'utilisation physique de la nourriture à l'échelle des ménages, qui n'inclut pas l'utilisation biologique de la nourriture à l'échelon individuel. L'utilisation biologique de la nourriture à l'échelon individuel constitue un facteur important pour comprendre l'ensemble des résultats nutritionnels.

**Stabilité** : si les conditions de disponibilité, d'accès et l'utilisation sont réunies et que les ménages ont une nourriture adéquate en termes de qualité et de quantité, la question qui se pose est de savoir si l'ensemble du système est stable ou pas, de façon à ce que la sécurité alimentaire des ménages soit permanente. La question de la stabilité peut faire référence à une instabilité à court terme (qui peut conduire à une insécurité alimentaire aiguë) ou à une instabilité à moyen/long terme (qui peut conduire à une insécurité alimentaire chronique). Les facteurs climatiques, économiques, sociaux et politiques peuvent également être à l'origine d'une instabilité.

**Le ménage** : est un groupe de personnes, généralement unies par des liens de sang ou de mariage, logeant habituellement ensemble (sans que ce soit forcément sous le même toit physique), produisant et consommant ensemble (même feu), et dont l'autorité budgétaire relève, au moins théoriquement, d'une seule personne appelée chef de ménage. Au Burkina, la norme appliquée par les services techniques est de 8 personnes par ménage selon RGA 2006.

**Les moyens d'existence** se composent des capacités, des biens (y compris les moyens matériels ainsi que sociaux) et des activités requis pour se donner un moyen de gagner sa vie qui soit propice à la survie et au bien-être futur. (Humanitarian Charter and Minimum Standards in Disaster Response, « the Sphere Project, Geneva, 2004 ).

**La malnutrition** désigne des anomalies qui se manifestent chez l'individu en réponse à une ration inadéquate ou déséquilibrée, conjuguée ou non à une perturbation de l'utilisation physiologique des nutriments en raison de l'infection ou d'autres pathologies. La malnutrition désigne le plus souvent un déficit nutritionnel généralisé en macro- et micronutriments. Elle peut aussi revêtir la forme d'une carence spécifique en un ou plusieurs micronutriments (vitamines et minéraux).

**La malnutrition aiguë** résulte d'une perte rapide et récente de poids ou d'incapacité à prendre du poids. Elle est réversible et peut être modérée ou sévère. La malnutrition aiguë se mesure par le rapport Poids/Taille et le Périmètre Brachial.

**La malnutrition chronique** s'établit sur une longue période du fait d'une nutrition inadéquate ou d'infections répétées ou les deux à la fois. Elle se mesure par le ratio Taille/Âge. Les enfants présentant un retard de croissance sont généralement petits pour leur âge. Certains peuvent avoir les proportions corporelles normales mais paraissent jeunes pour leur âge. A partir de 2 ans, les déficits de taille peuvent être irréversibles.

**L'insuffisance pondérale** est le facteur composite de la malnutrition aiguë et chronique. Elle se manifeste par un faible poids par rapport à l'âge.

**Alerte précoce** est la procédure spécifique permettant de détecter très tôt tout écart à la fréquence usuelle observée des phénomènes. La communication d'informations fiables et à temps par le biais d'institutions bien identifiées, qui permet aux personnes exposées à un aléa de prendre des dispositions idoines pour éviter ou réduire le risque et se préparer en conséquence pour une réponse efficace.

**Catastrophe** sont des résultantes de périls qui surviennent dans un contexte de vulnérabilité, de telle sorte que l'organisation économique et sociale des collectivités vulnérables est atteinte au point de compromettre leur survie. Une catastrophe est essentiellement un phénomène, qui interrompt le fonctionnement des organisations et des pratiques communautaires.

**Changement climatique** : La Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) définit le changement climatique comme « un changement de climat qui est attribué directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui est, en plus de la variabilité naturelle du climat, observé sur des périodes comparables».

**Crise humanitaire** : Expression employée par les agences humanitaires (HCR, Croix Rouge). C'est une situation dans laquelle on observe des dommages importants, des pertes en vies humaines ou un grand nombre de blessés suite à une catastrophe ou à un conflit armé (capacité de la population dépassée).

**Gestion des catastrophes** fait référence à une série d'activités destinées à maîtriser les catastrophes et les situations d'urgence et à créer des conditions d'ensemble permettant aux

personnes en danger de ne pas être victimes des conséquences d'une catastrophe ou de pouvoir s'en rétablir.

**Préparation aux catastrophes** : C'est le fait pour une société d'être prête à, et capable de : (i) prévoir et prendre des mesures avant qu'une menace imminente ne frappe, (ii) répondre à une catastrophe et faire face à ses effets en organisant et en fournissant une aide, de manière efficace et en temps utile.

Se préparer aux catastrophes signifie « être disposé » à les prévenir, en atténuer les effets, intervenir et y remédier lorsqu'elles se produisent. Ainsi, peuvent se préparer aussi bien les victimes potentielles que des organismes extérieurs d'appui à tout échelon, du niveau local au niveau international. A ce titre, la préparation aux catastrophes est une stratégie essentielle de développement.

**La prévention** des désastres est un terme qui implique des actions et mesures mises en œuvre avant une catastrophe afin d'en réduire ses effets au niveau national ou local. Comprise dans ce sens, la prévention englobe des actions qui sont souvent considérées comme faisant partie de la phase de préparation à un désastre. La prévention fait référence à des mesures de réduction des risques à long terme destinées à minimiser les effets d'un désastre en réduisant soit l'intensité du risque soit les vulnérabilités qui, sans cela seraient révélées lors d'une catastrophe.

**Résilience** : La capacité d'un système, une communauté ou une société exposée aux risques de résister, d'absorber, d'accueillir et de corriger les effets d'un danger, en temps opportun et de manière efficace, notamment par la préservation et la restauration de ses structures essentielles et de ses fonctions de base.

**Risque** : C'est la probabilité / vraisemblance qu'une catastrophe se produise, que l'on cherche à cerner à l'aide d'une analyse de risque (Projet Sphère).

**Vulnérabilité** humaine est le degré auquel les personnes risquent d'être exposées à un préjudice, des dommages, des souffrances et la mort. Ce risque est fonction des conditions physiques, économiques, sociales, politiques, techniques, idéologiques, culturelles, éducatives, écologiques et institutionnelles qui caractérisent le contexte de ces personnes.

